

Mission et esprit

I – LES ORIGINES

2 - La Fondation

Le 24 mai 1610, le Fondateur écrivait au Père Pollien :

24 mai 1610 au Père Nicolas Pollien (né dans le Genevois en 1563, il entra dans la Compagnie de Jésus en 1590. St François de Sales lui porta une singulière affection. Il mourut à Chambéry en odeur de sainteté, le 28.12.1623 juste un an après le Bx, comme il le lui avait demandé. D'après les notes du P. van Meurs s.j.) : *L'inviolable affection que j'ai vouée à votre sainte Compagnie et l'honneur particulier que je dois à votre personne, me fera acquiescer à votre pieux, saint et curieux désir, non seulement sans peine, ains avec suavité.*

Sachez donc, mon cher Père, que quelques âmes dévotes me proposèrent, il y a un an, l'établissement d'une Religion de filles, avec offre d'une bonne somme d'argent pour faire le bâtiment et fondement. Et moi, sachant combien de filles désiraient la retraite du monde, qui ne la pouvaient trouver es Religions déjà établies, j'acceptai l'offre et promis toute mon assistance pour ce projet.

Monsieur le Baron de Cusy qui m'avait apporté l'ambassade, acheta une petite maison au faubourg, en lieu extrêmement propre pour bâtir et commencer à dresser ce petit édifice ; en sorte qu'en peu de temps il le rendit commode pour loger une douzaine de personnes, avec l'ornement d'un petit oratoire, afin que celles qui seraient si heureuses que de vouloir servir d'exemple aux autres, s'y puissent retirer et commencer à faire essai du dessein. Tôt après, voici que l'on me fit entendre qu'il n'y avait que la moitié des moyens que l'on avait proposé, et depuis l'on mit en doute de beaucoup de commodités temporelles qui devaient arriver avec une personne, laquelle avait premièrement chaudement entrepris de venir, et puis s'était tout à coup refroidie (M^{lle} Chapot).

Parmi tout cela, il me fallut surseoir le dessein d'ériger un Monastère réformé (Carmel) ; et néanmoins, pour donner lieu à une très honnête retraite à quelque âme bien résolue et saintement impatiente de se retirer du tracas du monde, je leur ouvre la porte d'une petite assemblée ou Congrégation de femmes et filles vivant ensemble par manière d'essai, sous des petites Constitutions pieuses. Nous commencerons avec la pauvreté, parce que notre Congrégation ne prétendra de s'enrichir que de bonnes œuvres.

Leur clôture sera telle pour le commencement : aucun homme n'entrera chez elles que pour les occurrences qu'ils peuvent entrer es monastères réformés. Les femmes aussi n'y entreront point sans licence du Supérieur, j'entends de l'Évêque ou de son commis. Quant aux Sœurs elles sortiront pour le service des malades après l'année de leur Noviciat, pendant lequel elles ne porteront point d'habit différent de celui des femmes du monde ; mais sera noir, et elles le ravalent à l'extrémité de l'humilité et modestie chrétienne.

Elles chanteront le petit Office de Notre-Dame, pour avoir en cela une sainte et divine récréation. Au surplus, elles vaqueront à toutes sortes de bons exercices, notamment à celui de la sainte et cordiale union intérieure. J'espère que Dieu sera glorifié en ce petit dessein, et, comme vous a dit le Père recteur (P. Fourier, directeur spirituel de notre s^t Fondateur), la pierre fondamentale que Dieu nous donne pour icelui est une âme d'excellente vertu et piété, ce qui me fait tant plus croire que la chose réussira heureusement.

Vous êtes capable [vous avez connaissance] des humeurs, facultés et moyens de ce pays, et jugerez bien, comme je pense, que ne pouvant pas mieux faire, il est bon de faire cela. Je sais que je m'attirerai des contrejollements sur moi, mais je ne m'en soucie pas ; car, qui fit jamais bien sans cela ? Cependant plusieurs âmes se retireront auprès de Notre Seigneur, trouveront un peu de réfrigère et glorifieront le saint nom du Sauveur, qui, sans cela, demeureraient avec les autres grenouilles es marais.

Voilà, mon cher Père, le sommaire et premier crayon de l'ouvrage, que Dieu conduira à la perfection que lui seul sait, et pour lequel mon courage est incomparablement animé, croyant que Dieu l'aura agréable. (...)

Je suis fils et serviteur bien humble du Père recteur, qui sait bien que notre Congrégation, qui se commencera dans peu de jours, est le fruit du voyage de Dijon, pour lequel je ne peux jamais regarder les choses en leur face naturelle ; et mon âme était secrètement forcée à pénétrer un autre succès qui tombait si directement sur le service des âmes, que j'aimais mieux m'exposer à l'opinion et à la merci des bons qu'à la cruauté de la calomnie des mauvais. Or j'espère que les jours suivants jugeront les précédents de ma vie, et le dernier les jugera tous ».

Note : Hélas ! cette inauguration tant désirée fut retardée par un fâcheux contretemps, au moment même où le Saint formulait son espoir si chèrement caressé. M^{me} de Cusy devait se rendre à Annecy environ la Pentecôte ; mais raconte la Mère de Brécard, « Notre-Seigneur qui en avait ordonné autrement, permit que plusieurs considérations, pensées et appréhensions entrèrent dans l'esprit de cette dame ; si qu'elle commença à douter si c'était la volonté de Dieu qu'elle fut religieuse. Petit à petit, la tentation se fit plus forte, de manière que peu de jours avant qu'il fallut partir, les coffres étant déjà faits et toutes choses préparées, elle se mit en oraison et demanda à Dieu un signe pour connaître sa volonté de laquelle elle était en doute, et que ce signe fut de lui envoyer une bonne maladie, s'il ne lui plaisait pas qu'elle poursuivît son dessein. Or, soit que Dieu l'exauça à point nommé, ou que le travail de son esprit fit une violente réflexion sur le corps, elle tomba malade la nuit avant son départ, d'une grosse fièvre, avec un grand vomissement de sang ; de sorte que la pauvre dame croyait mourir la nuit même

et disait à Notre Seigneur avec un cœur grandement dolent et affligé : 'Hé, mon Dieu, je vous avais bien demandé un signe, mais non pas la mort'. Là-dessus elle se résout entièrement de demeurer en la condition où elle était ; de quoi Monsieur son mari fut affligé au possible, et fallut qu'il allât faire une honnête excuse à notre b^x Père. Tout ceci se passa pendant que notre Mère fut à Sales. Après y avoir séjourné 6 semaines, on s'en retourna à Annecy la veille de la Pentecôte, où se trouva M. de Cusy qui était venu annoncer la rupture de son dessein. Qui fut bien aise de cette nouvelle ? ce fut notre chère Mère qui connaissait, par le sentiment intérieur que Dieu lui en donnait, que ce mélange n'était pas expédient : cela la soulagea du tout ».

Mère FM de Chaugy I p. 132 : « Les fêtes de Pentecôte s'approchant, notre b^x Père désirait commencer la Congrégation ce jour-là, afin, que nos filles, enfermées comme dans un petit cénacle, reçoivent le Saint-Esprit, soient enivrées de ce moût divin, qui ne leur fasse pas seulement parler d'un nouveau langage, mais vivre d'une nouvelle vie. Toutefois, Dieu, qui avait conclu que ce sacrifice se fit un autre jour, permit des retardements. La femme du gentilhomme dont nous avons parlé, qui avait acheté une maison, soit qu'elle s'épouvantât de la grandeur de l'entreprise, ou, comme il est plus certain, que Notre-Seigneur ne l'avait pas destinée, elle se dédit de toutes les propositions susdites ; ce qui causa une grande parlementerie par tout le pays ».

28 mai 1610 à s^{te} Jeanne de Chantal : *Ce sera donc demain que vous aurez des pensées et des soucis car je commence d'en avoir de bien particulières sur notre future Maison, pour les choses temporelles. ...*

Note : Les soucis du Saint pour la future Maison lui venaient du désistement de la Baronne de Cusy qui renversait tous ses plans. En effet, « à la veille de se retirer », écrit la Mère de Bréchar, « il n'y avait point de maison, parce qu'on avait fait état de celle que M. de Cusy avait achetée, qui était en partie payée des deniers de cette demoiselle sa nièce laquelle voyant que sa tante se départait de son entreprise, demeura aussi pour lui faire compagnie ; de manière qu'il était question de se pourvoir d'une maison. Le bon Prélat, qui s'était attendu à celle-là se trouva un peu empêché, car il voulait commencer sa Congrégation sans plus de retardement. Or il y avait double traité à faire pour avoir celle dont j'ai ci-devant parlé, car il fallait savoir si M. de la Pesse, à qui elle avait été, voudrait que nous entrassions dans le marché que les autres avaient fait avec lui, et si ceux qui avaient avancé les deniers de l'achat se contenteraient de nous pour leur remboursement. Enfin, après toutes sortes de pourparlers ... la maison fut assurée. « Me voilà le plus content du monde » dit alors le B^x, « car j'ai trouvé un nid pour mes petits poussins ».

... et quant aux spirituelles, il me semble que Notre-Seigneur en aura le soin sans souci, et qu'il y répandra mille bénédictions.

Ma Fille, il faut que je vous dise que je ne vis jamais si clairement combien vous êtes ma fille que je le vois maintenant, mais je dis que je le vois dans le Cœur de Notre Seigneur ; c'est pourquoi n'interprétez pas à défiance ces petits mots que je vous écrivis l'autre jour : mais nous en parlerons une autre fois...

Le 28 mai 1610, il lui trace le sublime programme dans lequel leurs deux âmes seront unies à jamais :

... Ô ma Fille, que j'ai de désirs que nous soyons un jour tout anéantis en nous-mêmes pour vivre tout à Dieu, et que notre vie soit cachée avec Jésus Christ en Dieu (Col 3,3). Oh ! Quand vivrons-nous nous-mêmes, mais non pas nous-mêmes, et quand sera-ce que Jésus-Christ, vivra tout en nous ? Je m'en vais un peu faire d'oraison sur cela, où je prierai le Cœur royal du Sauveur pour le nôtre. Je suis, en Jésus-Christ, plus vôtre, et admire ses accroissements. Oui, je le dis tout de bon, je ne pensais pouvoir ce que je puis en cela, et trouve une source qui me fournit des eaux toujours plus abondantes. Ah ! C'est Dieu sans doute.

Il nous faut bien mettre sur la grandeur du courage pour servir Dieu le plus hautement et vaillamment que nous pourrons ; car, pourquoi pensons-nous qu'il ait voulu faire un seul cœur de deux, sinon afin que ce cœur soit extraordinairement hardi, brave, courageux, constant et amoureux en son Créateur et son Sauveur, par lequel et auquel je suis tout vôtre.

Mère FM de Chaugy I p. 133 : « L'on se mit à préparer cette maison et à dresser un petit oratoire. Et notre s^t Fondateur disposait quelques règlements pour le commencement du spirituel ; ce qui était à quoi il visait le plus, et la seule chose à quoi notre b^{se} Mère pensait ; en sorte que notre b^x Père avait accoutumé de dire, parlant de notre commencement, que la céleste Providence avait fait la Visitation comme l'univers, de rien du tout ».

Jacqueline Favre et Charlotte de Bréchar « attendaient de bon cœur l'heureux jour de leur retraite, et ne pensaient point d'attirer d'autres compagnes, quand la divine Bonté amena en cette ville Melle Péronne-Marie de Châtel, avec M^{me} la baronne de Villette, qui venaient voir, comme toutes les autres dames du voisinage, notre b^{se} Mère, avant qu'elle s'enfermât. M^{elle} de Châtel qui avait fait ses vœux à la Sainte Vierge, afin qu'elle lui montrât le lieu où elle voulait qu'elle servît son Fils, dès qu'elle envisagea notre b^{se}, elle sentit et crut que c'était celle-là que la S^{te} Vierge lui donnait pour Mère. Se confessant le lendemain à notre b^x Père, et lui découvrant tout son cœur, le b^x lui donna sa place dans sa nouvelle Congrégation, et dès lors la donna pour fille à notre b^{se} Mère, qui l'accepta d'une très grande et cordiale affection.

« L'ennemi de notre bonheur voyant que tous ses efforts étaient vains, et que son infernale puissance était renversée par la grâce divine, et les obstacles au commencement de la Congrégation réduits à néant, voulut encore livrer un assaut à notre b^{se} Mère. La veille de la très adorable Trinité, il assiégea son cœur d'une tentation si furieuse, qu'elle dit après ces paroles : 'Mon âme était comme dans les détresses de la mort, je me sentais environnée de toutes parts, et ne savais par où sortir ; je fus dépouillée en un instant de la joie cordiale de ma retraite, qui avait accoutumé d'être mon soulagement parmi mes autres travaux ; cette colonne de constance qui avait accoutumé de tenir toujours ferme en ma partie supérieure, était, ce me semblait, tombée en bas en cent pièces ; il me semblait de voir mon père et mon beau-père, chargés de douleurs et d'années, qui criaient vengeance devant Dieu contre moi, et d'un autre côté mes enfants qui faisaient de même ; il m'était avis que multitude de voix parlaient à mon esprit, me remontrant que j'avais fait une grande faute, et ce qui m'était plus douloureux, ce fut un reproche tiré des saintes Lettres, que dans l'Église de Dieu je passerais pour une infidèle, d'avoir quitté mes enfants, et que sans doute j'avais déçu [trompé] l'esprit du saint Évêque, et que, par conséquent, le conseil qu'il m'avait donné de quitter mes proches était contre la volonté de Dieu. Si j'eusse cru cela, j'eusse voulu boire la confusion de tout le monde, et m'en

retourner trouver mon père et beau-père, et il se présentait à mon esprit de beaux expédients pour en venir honorablement à l'exécution'.

« Elle fut environ 3 heures en ce martyre. Elle était tellement pressée de la violence de cette tentation, qu'elle fut plusieurs fois en train de se lever pour faire appeler notre b^x Père, mais la modestie du silence de la nuit la retint, et s'étant avisée de mettre, en signe de fidélité, sa main sur le saint nom de Jésus, qu'elle s'était gravé sur le cœur, la clarté commença à revenir dans son esprit, et, se jetant à genoux : 'Ah ! dit-elle à son ennemi irraisonnable, je ne puis te vaincre par raison, tu ne sais ce que c'est ; » puis disant trois fois le *Deus in adiutorium*, elle fit un acte d'abandonnement parfait d'elle-même, et de toutes choses, entre les mains de Dieu ».

[Ce verset a été transmis à l'Occident par Jean Cassien, celui-ci raconte dans ses Conférences comment il l'a reçu de l'Abbé Isaac, solitaire au désert de Scété en Égypte : « L'objet que vous devez continuellement vous proposer pour vous tenir toujours dans le souvenir de Dieu, est ce verset du ps 69 : *Mon Dieu, venez à mon aide, hâtez-vous Seigneur de me secourir*. Ce n'est pas sans raison que ce verset a été choisi particulièrement de toute l'Écriture Sainte ; car il est propre pour marquer toutes les affections et les différentes dispositions dont notre âme est susceptible ; et il convient admirablement à tous les états et à toutes les tentations auxquelles nous sommes exposés en cette vie. (...) *Mon Dieu, venez à mon aide, hâtez-vous Seigneur de me secourir*, nous devons toujours avoir ces paroles dans la bouche et dans le cœur, que le sommeil nous ferme les yeux dans la considération de ces paroles saintes, qu'elles soient notre première occupation à notre réveil ; qu'à toute heure et en tout temps ce verset nous accompagne partout »].

Mère FM de Chaugy I (suite de son récit) : « 'Je me souviens fort bien, dit-elle [notre s^{te} Mère] une fois, en parlant de cette tentation, que j'en fus guérie en proférant ces paroles : *Mon Dieu, jetez les yeux de votre miséricorde sur ce néant, je m'abandonne à jamais à votre Providence ; que mes parents, mes enfants et moi périssions, si vous l'avez ordonné, cela ne m'en importe ; mon seul intérêt, au temps et en l'éternité, est de vous obéir et de servir à votre seule Majesté*. Ces paroles étant proférées d'un cœur sincère et amoureux, notre b^{se} Mère demeura non seulement dans 1^{ère} tranquillité, mais dans une joie et force toute nouvelle, étant comme un autre Josué, forte, robuste et vaillante, pour conduire son petit peuple en la terre promise que le vrai Moïse de nos jours lui avait montrée ».

C'est en la fête de la Sainte Trinité, le 6 juin 1610, que la Mère de Chantal et ses deux premières filles entrent dans le lieu « de leurs délices », la petite maison de la Galerie.

F. Bouchard p. 182 : « Les contretemps retardèrent la fondation d'une semaine. François, qui souhaitait la placer sous l'égide de l'Esprit Saint, fut obligé de la repousser au dimanche suivant, fête de la Trinité. La protection n'en serait pas moindre ! D'autant plus que, ce jour-là coïncidait avec la Saint Claude. La Maison de la Galerie dépossédée de son mobilier (repris par la Baronne de Cusy) fut réaménagée à la hâte ; plus modestement que prévu. La vision de Jeanne trouvait sa pleine réalisation. C'est par la porte de Saint-Claude qu'elle était passée pour rencontrer François. C'est pour la fête de saint Claude qu'elle entrerait au repos des enfants de Dieu.

Mère FM de Chaugy I p. 137 : « Les fondements étaient creusés, la pierre fondamentale toute taillée par la main du céleste Ouvrier, les matériaux prêts ; il ne restait plus qu'à commencer l'édifice de notre petite Congrégation, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.

« Le 6^{ème} juin, jour auquel se rencontra, avec le dimanche de la très adorable Trinité, la fête de st Claude, notre b^{se} Fondatrice et ses deux chères 1^{ères} filles ayant communié, notre b^x Père les avertit de rendre joyeusement grâces à Notre Seigneur, que c'était le jour de leur délivrance du monde ; ce qu'elles firent toutes trois avec grande ferveur, et tout ce saint jour fut employé à la visite des églises de la ville, et avec les filles spirituelles de notre b^x Père, qui s'étaient assemblées en grand nombre.

« Environ les 7 ou 8 h. du soir, notre digne Mère et ses 2 chères compagnes allèrent l'une après l'autre prendre la bénédiction de notre b^x Père, qui voyant ces 3 bénites âmes avec leurs robes nuptiales et les lampes ardentes en leurs mains pour aller au-devant de l'Époux, et aux chastes noces de son banquet évangélique, il leur dit à toutes 3 ensemble : 'Vous êtes bienheureuses, vous que le Seigneur a sauvées ; ayez un grand et très humble courage, Dieu sera votre Dieu, et, en sa divine force, vous marcherez victorieuses, sur le cou de vos ennemis'. Après cela...

...il mit entre les mains de notre bienheureuse Mère un abrégé de nos constitutions écrites de sa sainte main : « Suivez ce chemin, lui dit-il, ma très chère fille, et le faites suivre à toutes celles que le Ciel a destinées pour suivre vos traces. »

Mère FM de Chaugy : « puis, levant les yeux au ciel, il les bénit au nom du Père tout-puissant qui les attirait, du Fils, éternelle Sagesse, qui les régissait, et du Saint-Esprit, qui les animait de ses amoureuses flammes.

La Visitation est fondée

Bien qu'on eût tâché de tenir secret le jour et l'heure de leur retraite, le peuple, qui s'en doutait, était tout hors des maisons en attente, quand ces trois victimes, couronnées de la joie et de l'allégresse avec laquelle elles allaient au sacrifice, sortirent de chez notre b^x Père, pour aller dans leur petite maison, au faubourg. M. le baron de Thorens [Bernard] menait sa s^{te} belle-mère, M. de Boisy [Jean-François], depuis digne successeur de son saint frère en cet évêché, menait Jacqueline Favre, et Charlotte de Brécard était conduite par M. de la Thuille [Louis, ex prétendant de Jacqueline]. Tout le reste de la noblesse et du peuple suivait. L'air retentissait des louanges que tout le monde, et singulièrement les enfants donnaient à Notre Seigneur et à ses fidèles servantes, lesquelles eurent grand peine d'entrer dans leur petite chapelle, où quantité des principales dames s'étaient assemblées pour avoir la consolation de les embrasser encore une fois. Il tardait fort à nos chères Mères que tout le monde fût retiré, à quoi la nuit les contraignit, et elles entrèrent dans leur pauvre mais très aimable et désirée retraite. 'Voici, dit notre b^{se} Mère, le lieu de nos délices et notre repos'.

« Elles se mirent à genoux pour rendre grâce à Dieu, disant trois fois le *Gloria Patri*, et demandant à Dieu la grâce de faire ce pourquoi elles s'assemblaient. Après cela, elles s'embrassèrent cordialement ; Marie-Jacqueline Favre et Jeanne-Charlotte de Brécard promirent à notre b^{se} Fondatrice leur filiale obéissance, et entre elles, une éternelle et sainte dilection ; elles caressèrent aussi fort amiablement la bonne sœur Anne-Jacqueline Coste, tourière, qui les était allé attendre ; demeurant ainsi elles trois, Notre Seigneur n'ayant pas voulu augmenter ce nombre, permit que Péronne-Marie de Châtel et Marie-Aimée de Blonay qui avaient leurs places, fussent retardées par Messieurs leurs parents ».

Notre B^x Père évoque la Fondation dans l'Entretien de l'Espérance – Juillet 1620 : *Il me semble, quand je regarde le commencement de votre Institut, qu'il représente l'histoire d'Abraham ; car, comme Dieu lui eût donné parole que sa race serait multipliée comme le sable de la mer, il lui commanda néanmoins de lui sacrifier son fils, par lequel la promesse de Dieu devait être accomplie. Abraham espéra et s'affermir en son espérance contre l'espérance même, et son espérance ne fut point vaine, ains fructueuse. De même, quand les trois 1^{ères} Sœurs se rangèrent et embrassèrent votre sorte de vie, Dieu avait projeté de toute éternité de bénir leur génération et de leur en donner une qui serait grandement multipliée. Mais qui eût pu croire cela, puisqu'en les enserrant dans leur petite maison nous ne pensions à autre chose que de les faire mourir au monde ? Elles furent sacrifiées, ains elles se sacrifièrent elles-mêmes volontairement ; Dieu se contenta tellement de leur sacrifice, qu'il ne leur donna pas seulement une nouvelle vie pour elles-mêmes, ains une vie si abondante qu'elles la peuvent même communiquer, par la grâce de Dieu, à plusieurs âmes, ainsi que l'on voit maintenant.*

Il me semble que ces trois 1^{ères} Sœurs sont grandement bien représentées aux 3 grains de blé qui se trouvèrent emmi la paille qui était sur le chariot de Triptolémus [Ovide et Plin], laquelle servait à conserver les armes ; car étant portés en un pays où il n'y avait point de blé, ces 3 grains furent pris et jetés en terre et en produisirent d'autres en telle quantité que, dans peu d'années, toutes les terres furentensemencées. La Providence de notre bon Dieu, jeta de sa main bénite ces 3 filles dans la terre de la Visitation, et après avoir demeuré un peu cachées aux yeux du monde, elles ont fait le fruit que l'on voit maintenant, de sorte qu'il semble que, dans peu de temps, tous les pays seront faits participants de votre Institut. Oh qu'heureuses sont les âmes qui se dédient véritablement et absolument au service de Dieu, car il ne les laisse jamais stériles et infructueuses ! Pour un rien qu'elles quittent pour Dieu, il leur en donnera des récompenses incomparables, tant en cette vie qu'en l'autre.

Mère FM de Chaugy (suite) : « La 1^{ère} chose que fit notre b^{se} Mère, après sa prière et le salut à ses chères 1^{ères} filles, fut de leur faire lecture des règlements que notre b^x Père lui avait mis en mains, disant à ses filles que, pour elle, elle promettait à Dieu d'être très fidèle en cette observance, et dès lors le petit volume de cette grande loi ne bougea de sa poche ; elle méditait en icelui, afin de le garder et faire garder très soigneusement et amoureuxment. Il était déjà assez tard, c'est pourquoi elles firent leur examen, et dirent les Litanies de la Sainte Vierge, conjurant avec une humble instance cette Reine de les prendre sous sa maternelle protection. L'on ne saurait exprimer avec quelle consolation elles se dévêtaient de leur habit du monde, quoique très modeste. Dès ce soir, elles commencèrent à observer le grand silence, et avaient accoutumé de dire, par après, que jamais elles n'avaient pris un repos si doux, si calme, que celui de cette 1^{ère} nuit de leur retraite.

« Quant à notre b^{se} Mère, son cœur fut tellement occupé toute cette nuit d'un doux sentiment de la divine présence et d'une reconnaissance amoureuse envers sa Bonté, de la grâce, qu'il lui avait faite, qu'elle ne sommeilla que fort peu. L'ennemi qui l'avait toujours poursuivie lui voulut faire connaître qu'il reprenait de nouvelles forces contre elle, et qu'il avait licence d'entrer dans les solitudes plus retirées, pour persécuter les amis de Dieu. Environ les 2 h. après minuit, qu'elle commençait à s'endormir de son 1^{er} sommeil, il l'éveilla brusquement et en sursaut, et comme il avait fait naguère, il environna son intérieur de ténèbres, et lui représentait mille et mille difficultés, et ensuite des impossibilités sans nombre de réussir dans son entreprise ; lui donnant, en la partie inférieure, du repentir de s'y être engagée si avant, et lui parlant comme à une téméraire, qui tentait Dieu de s'être chargée de la conduite d'une famille sans fonds temporels, et mille autres bagatelles. Ce choc lui dura environ 2 heures, et notre b^{se} Mère ne répondait pas un mot à tous les divers mouvements que l'ennemi excitait en elle, que par des actes positifs d'abandonnement d'elle-même entre les mains de Dieu, ne répondant pas un mot à son persécuteur qui s'enfuit, se voyant méprisé ; et le cœur de cette fidèle Épouse demeura dans une sainte, joyeuse et amoureuse paix, et Notre Seigneur lui donna de grandes lumières des soins admirables que sa divine Providence voulait avoir de la Congrégation, si l'on se reposait pleinement et avec une amoureuse confiance en son soin paternel ; de quoi, ce matin-là, elle fit un exercice particulier, se dédiant, et elle et sa Congrégation, à honorer à jamais la céleste Providence par une parfaite et filiale remise de tout. »

Mère FM de Chaugy I p. 141 : « 5 heures ayant sonné, notre b^{se} Mère se leva la 1^{ère}, et alla réveiller ses 2 filles, que le changement de lit n'avait point empêché de dormir toute la nuit. Elles s'habillèrent toutes de leur habit de noviciat, notre b^x Père ne voulant pas que l'on fit aucune cérémonie pour cela, n'étant pas un habit nouveau de Religion, mais seulement un habit commun, mais ravalé à l'extrémité de la modestie et humilité chrétienne ».

Mgr Trochu II p. 373 : « ... Robe noire, collet blanc, bandeau noir au front, coiffe de taffetas noir nouée sous le menton (ex voto 1610). Elles se mirent en oraison dans leur chapelle, où à 8 h. M^{gr} vint dire la messe. Par ses soins, l'oratoire, déjà si exigü, avait été disposé en 2 parties, que séparait une simple cloison de planches : ainsi les Visitandines auraient leur chœur à elles où elles prieraient sans être vues ; l'autel, placé de l'autre côté de la cloison, s'y appuyait ; si bien que, par une étroite ouverture voilée de crêpe, elles pouvaient apercevoir le Saint-Sacrement.

« Selon son habitude, François ne s'empressa point exagérément d'organiser toutes choses. En cette journée du lundi 7 juin, il se contenta d'ordonner la clôture pour le temps du noviciat, déclarant qu'il n'avait plus devant lui ni dames ni demoiselles, mais une Mère, qui vivait parmi des Sœurs. Il n'avait pu s'empêcher d'observer les 3 novices sous leur nouveau costume : 'Vraiment, dit-il en souriant à ses frères quand il fut de retour à l'évêché, nos dames n'ont pas pris une coiffure à leur avantage'.

OA XXV p.197 Manuscrits primitifs des Constitutions (Ms F) Fragment d'un 1^{er} jet – Janvier avril 1610 :

De ce 1^{er} jet, il ne nous reste que 4 pages autographes. Peut-être est-ce l'abrégé des Constitutions que notre s^t Fondateur remit à s^{te} Jeanne de Chantal le soir du 6 juin 1610 avant son entrée en la petite maison de la Galerie. Plus tard peut-être, le Saint a raturé par un léger trait diagonal les 2 premières pages et une partie de la 3^{ème}.

De la Clausure

De l'emploi de la journée et des heures

Depuis Pâques jusqu'à la fête de s^t Michel :

elles se lèveront à 5 h.

de 6 à 7, elles feront l'oraison mentale,

après laquelle, elles diront Prime et Tierce ;

l'heure qui se trouve de reste entre Tierce et Sexte sera employée à quelque œuvre corporelle (travail manuel) selon que la Supérieure ordonnera.

à 8 h ½ elles diront Sexte et None qui seront suivies de la Sainte Messe

à 10 h. l'on dinera et aux jours de jeûne à 11 h ½

l'heure qui suit sera employée en récréation, laquelle récréation se fera en commun, une chacune faisant quelque légère besogne, sans soin ; et pourront, pendant les dites récréations, parler ensemble : deux et deux, ou trois et trois, ou ainsi qu'elles trouveront mieux.

de 3 à 4, elles diront Vêpres et Complies

et l'oraison dès 5 h qui se commencera par les Litanies, en sorte que tout soit achevé ¼ d'heure avant le souper.

à 6 h, elles souperont

l'heure qui se trouve entre le souper et Matines sera employée en récréation

à 7 h ½ elles commenceront Matines, après lesquelles elles feront l'examen et la leçon (*lecture*) d'¼ h

après quoi elles se retireront, en sorte que toutes soient couchées à 9 h ½

Le demeurant du temps (c'est-à-dire entre la Sainte Messe et le dîner ainsi qu'entre la récréation et Vêpres) sera employé à faire des ouvrages chacune en sa chambre, observant le silence. Et de deux ou trois, elles pourront s'assembler pour, toutes ensemble, reprendre haleine à chanter des cantiques et ouïr la leçon (*lecture*) spirituelle qui se fera de ½ h ; en sorte que tout cesse un peu devant Vêpres, c'est-à-dire quand le 1^{er} son de Vêpres se fera, car alors une chacune pourra aller prendre les commodités requises pour retourner en l'oratoire.

Dès le jour de st Michel jusqu'à Pâques, elles se lèveront à 6 h, et dîneront à 10 h ½. Et seront employées toutes les heures ainsi qu'il a été dit ci-dessus, en retardant le tout d'une heure, hormis la Sainte Messe qui se dira toujours à 9 h ou environ.

Mgr Trochu II p. 374 : « Le mardi 8, s^t François de Sales présida les obsèques du chanoine Jean Déage, le précepteur rigoureux de sa jeunesse. En ce jour, rapporte l'*Année Sainte*, 'notre Père étant retourné voir ses petites colombes, il fallut consulter sur quel air elles répandraient leur ramage'. Il fit 'essayer le chant de quelques autres religieuses' ; c'est-à-dire qu'il demanda à S^r Jeanne-Charlotte de Brécard de moduler les airs qu'elle avait jadis entendus chez les moniales de Dijon. Mais il ne s'en montra pas complètement satisfait. Voulant donc, continue l'*Année Sainte*, que les Visitandines 'eussent un chant aussi simple que tout le reste de leur forme de vie, il prit lui-même un bréviaire et une plume, se mit à chanter et à marquer par de petites notes, et ainsi composa, avec notre unique Mère, le chant que nous tenons aujourd'hui'. Le Chanoine Jean-François de Sales, grand-chantre du Chapitre cathédral approuva le choix de ces trois notes et mit ses soins à apprendre aux novices une bonne prononciation du latin et venait tous les jours leur enseigner les cérémonies de l'Office ».

Mère FM de Chaugy I p. 141 : « C'était l'Office de Notre-Dame, qu'elles commencèrent quelques jours après à dire en public ; et ne se peut dire la peine que notre b^{se} Mère prenait pour s'habituer à la bonne prononciation du latin, y ayant une extrême difficulté ».

Lettre du 10 juin 1610 (Fête-Dieu) à s^{te} Jeanne de Chantal : *Or il est vrai, chère Sœur, ma Fille, que j'ai été un peu las de corps...*

Note *La déposition de François Favre* : « Un jour après la procession de la Fête-Dieu en laquelle il avait porté le Saint-Sacrement par toute la ville, qui dura 2 ou 3 heures, une personne dévote » - la Mère de Chantal - « manda savoir de lui comme il se portait, car la chaleur avait été grande ».

... mais d'esprit et de cœur, comme le pourrais-je, après avoir tenu sur ma poitrine et tout joignant mon cœur un si divin épithème, comme j'ai fait ce matin tout au long de la procession ? Hélas ! si j'eusse eu mon cœur bien creux par humilité et bien abaissé par abjection, j'eusse sans doute attiré ce sacré gage en moi, il se fut caché dedans moi ; car il est si amoureux de ces vertus, qu'il s'élançe où il les voit (...)

Quant à l'affaire, je ne saurais que dire, sinon qu'en une heure on se peut résoudre au moins mal ;

Note : « L'affaire » mentionnée se rapporte sans doute à la maison de la Galerie. L'abri était trouvé, mais il fallait le payer.

... et la résolution prise, on se doit donner du contentement sur ce que, de quel côté que l'on retourne les affaires de ce monde, il se trouvera toujours beaucoup de choses à désirer et redire. En sorte qu'après avoir déterminé, il ne faut plus s'amuser à soupirer après les imaginations des choses meilleures, mais à bien passer les difficultés présentes, lesquelles aussi bien ne saurions-nous échapper sans en rencontrer d'autres aussi fortes, puisque tout en est plein.

Bon soir, ma très chère Fille ; le divin Sauveur, unique amour de notre cœur, soit notre éternel repos.

Mère FM de Chaugy I p. 143 : « Notre Seigneur qui voulait être lui-même l'héritage de ses chastes épouses, voulut qu'elles entrassent à sa suite, nues des biens de ce monde, notre b^x Père n'ayant pas voulu que notre b^{se} Mère apportât avec soi, non seulement du bien de ses enfants, mais non pas même du sien propre, lui commandant de se contenter d'une pension viagère, que M^{gr} de Bourges, son frère, l'avait priée d'accepter par aumône, et laquelle il lui a continuée tandis qu'elle a vécu. Notre s^{te} Mère avait seulement apporté le matelas de camps de son mari. La richesse de cette sainte troupe était l'amour cordial de leur sainte pauvreté, et avaient toutes trois le cœur si détaché des soucis de la vie et du soin des commodités, qu'elles s'enfermèrent dans leur petite maison, sans qu'il n'y eût provisions de chose quelconque. On leur donna un petit baril de vin qui leur dura depuis le 6 juin 1610 jusqu'aux vendanges de l'année 1611 qu'elles pensèrent à faire provision de vin ; dès qu'elles en eurent, il n'y eut plus rien du tout dans leur baril, et notre b^{se} Mère disait qu'elle pensait que si on n'eût point pensé à faire des provisions de vin, ce petit baril aurait toujours duré, et qu'elle avait toujours de la consolation à penser comme la pauvreté de notre commencement était remarquable et reluisait en tout. Notre b^x Père disait que 'si on eût voulu dépeindre au naïf la véritable pauvreté évangélique, et le total oubli des choses de la terre, et à cela joindre une protection visible de la Providence céleste, il n'y avait qu'à regarder la 1^{ère} naissance de la maison de la Visitation' ».

Lettre du 23-24 juin à s^{te} Jeanne de Chantal : *Ne faut-il pas, ma chère Sœur, que ne pouvant vous voir, je vous aille au moins donner la bonne fête en esprit ? Ô Dieu, que voici un grand saint qui se présente aux yeux de notre âme ! Quand je le considère dans ces déserts, je ne sais si c'est un ange qui fait semblant d'être homme, ou un homme qui prétend de devenir ange. Quelles contemplations ! Quelles élévations d'esprit fait-il là-dedans ! Sa viande est admirable ; car le miel représente la suavité de la vie contemplative, toute ramassée sur les fleurs des mystères sacrés. Les locustes [les sauterelles] représentent la vie active. (...) Ma chère fille, bien que, selon notre condition mortelle, il nous faut toucher terre [comme la sauterelle] pour donner ordre aux nécessités de cette vie, si est-ce que notre cœur ne doit savourer que la rosée du bon plaisir de Dieu en tout cela et doit tout rapporter à la louange de Dieu.*

Mais ce que cet ange terrestre est habillé de poil de chameau, que signifie-t-il ? Le chameau bossu et proprement fait à porter les fardeaux, représente le pécheur. Hélas ! pour gens de bien que soient les chrétiens, ils doivent néanmoins se ressouvenir qu'ils sont environnés du péché. Ah que c'est un habit propre à conserver la sainteté, que la robe de l'humilité.

Voyez ce saint jeune homme enfoncé dans la solitude : il y est par obéissance, attendant qu'on l'appelle pour venir au peuple. Il se tient éloigné du Sauveur, afin de ne point s'éloigner de l'obéissance, sachant bien que de trouver le Sauveur hors de l'obéissance, c'est le perdre tout à fait.

Au demeurant, il naît d'une vieille stérile, pour nous apprendre que les sécheresses et stérilité ne laissent pas de produire en nous la sainte grâce ; car Jean veut dire grâce. Mais surtout ma chère fille, voyez que tout aussitôt que son père Zacharie eut écrit le nom de ce glorieux enfant sur ses tablettes, il commence à prophétiser et chanter le cantique Benedictus. Certes, ce nom bien gravé dans nos cœurs, je veux dire, l'honneur et l'imitation de ce saint, nous fera prophétiser et bénir Dieu abondamment.

J'aime ce beau rossignol du bois, qui, étant tout voix et tout chant, sortant sur les avenues de Judée, annonce le premier la venue du Soleil.

Lettre du 30 juin à s^{te} Jeanne de Chantal : *Je suis bien aise, ma chère Fille, que ces deux filles de notre cœur (Sœurs Marie-Jacqueline et Jeanne-Charlotte) ne puissent pas jeûner demain, et qu'en échange elles aient de petites mortifications involontaires ; car j'aime singulièrement le mal que la seule élection du Père céleste nous donne, au prix de celui que nous choisissons. Mais vous, qui êtes robuste, jeûnez donc en pain et eau. Cela s'entend, ma chère fille (car vous ne l'entendrez pas, si je ne le vous dis), cela s'entend l'année qui vient, s'il y échoit ; car pour celle-ci, vraiment, il faut être Juive aux Juifs et Gentile aux Gentils (1 Co 9, 20-21), manger avec les mangeants et rire avec les riantes (Rm 12,15), dit le grand Apôtre de ce jour d'hui. Or, paisez donc vos petites brebis, ma chère Fille.*

Mais demain vous verrez la pauvre petite jeune Dame, enceinte du Fils de Dieu, qui vient doucement occuper l'esprit de son cher et saint mari pour avoir le congé de faire la sainte visite de sa vieille cousine Élisabeth. (...)

Elle entreprend son voyage avec un peu d'empressement ; car l'évangéliste le dit, que ce fut hâtivement. Ah ! les prémices des mouvements de Celui qu'elle a en ses entrailles ne se peuvent faire qu'avec de la ferveur. Ô saint empressement qui ne trouble point et qui nous hâte sans nous précipiter ! Les anges se disposent à l'accompagner, et s' Joseph à la conduire cordialement. Je voudrais bien savoir quelque chose des entretiens de ces deux grandes âmes, car vous prendriez bien plaisir que je vous le dise. Mais pensez que la Vierge ne sent que ce de quoi elle est pleine et qu'elle ne respire que le Sauveur ; s' Joseph réciproquement, n'aspire qu'au Sauveur qui, par des rayons secrets, lui touche le cœur de mille extraordinaires sentiments. (...) Ô Dieu, quel beau pèlerinage ! Le Sauveur leur sert de bourdon, de manteau et de petite bouteille à vin, à vin dis-je, qui réjouit les anges et les hommes (Ps 103,15) et qui enivre Dieu le Père d'un amour démesuré.

Bonsoir, chère Sœur ma Fille ; bonsoir encore, mes chères filles, recommandez-moi à cette chère Maîtresse de nos vies.

OA XXV p.211 Manuscrits primitifs des Constitutions (Ms G) Juin-juillet 1610 :

Note p. 211 : Ce manuscrit est incomplet mais cependant précieux puisqu'il est tout entier de la main de s^t François de Sales. Il y a une différence de format entre les feuilles. Malgré cela, il est évident que ces 16 pages sont d'une seule rédaction : le texte se suit parfaitement ; on peut même dire que le Saint a dû écrire sans interruption notable les douze 1^{ères} pages : plume, encre, mouvement de la main sont les mêmes partout. Par contre, il y a quelque différence entre ces 12 pages et les 4 dernières : celles-ci sont de la même époque, sans doute, mais écrites peut-être à quelques semaines d'intervalles : la main semble plus reposée, les caractères sont plus serrés et plus droits, c'est une autre plume. On remarque une regrettable lacune entre la 12^e et la 13^e ; une feuille entière au moins doit manquer.

Après le manuscrit précédent (Janv.-avril 1610 Ms F), celui-ci (Ms G) est certainement le 1^{er} en rédaction. Tâtonnements, ratures et surcharges permettent de croire que nous possédons (à la Visitation de Thonon) le 1^{er} jet d'une rédaction suivie des Constitutions.

« La Congrégation a convenablement choisi pour Patronne Notre Dame de la Visitation » lisons-nous dans ce manuscrit G ; il semble donc que les 1^{ères} sœurs étaient déjà réunies. Mère FM de Chaugy rapporte dans l'*Histoire de la fondation* : « Notre b^x Père fut longtemps dans la pensée que nous nous appellerions les *Filles de s^{te} Marthe* (lettre du 2 juillet 1607), chère et bien aimée hôtesse du Sauveur ; mais Dieu lui donna quelque lumière spéciale qu'il voulait que ce petit Institut s'honora du nom de sa très sainte Mère (lettre du 25 juin 1608) et, un matin, le st Prélat, tout extraordinairement joyeux, dit à notre digne Mère : « Il faut que notre petite Congrégation s'appelle la *Visitation de Notre Dame*, et que nous soyons tout dédiés au service de cette grande Reine du ciel » (lettre 8 février 1610 à M. de Blonay : *le temps de la visitation approche*). Dans l'*Année Sainte* (ancien Ms. d'Annecy), l'annaliste relate que le 1^{er} juillet 1610, le fondateur rendit visite aux 1^{ères} Mères dans la clôture du noviciat, et leur dit qu'après avoir mille fois pensé et repensé au nom particulier qu'il devait laisser à la Congrégation, il s'était enfin résolu qu'elle serait nommée *de la Visitation* ». Les deux récits et le texte cité du Ms. G ne se contredisent pas, s^t François de Sales a pu se décider et en parler à s^{te} Jeanne de Chantal avant le 1^{er} juillet, voire même rédiger le 1^{er} article des Constitutions avant cette date, tout en se réservant d'annoncer ce jour-là à ses filles la résolution prise. Mère de Chaugy I p. 412 : « notre b^{se} Mère inculqua tellement la dévotion à la S^{te} Vierge à nos 1^{ères} sœurs, et en parlait si souvent aux malades qu'elle allait visiter et servir, que par un mouvement commun des petits enfants et du peuple l'on nous nomma les Religieuses de Sainte-Marie, nom qui nous est toujours demeuré depuis ».

Plusieurs femmes et filles ont souvent des grands désirs de servir purement et particulièrement à Notre Seigneur en lui dédiant et consacrant tout leur être et tous les moments de leur vie, lesquelles néanmoins, ou pour l'imbécilité de leur complexion corporelle, ou pour être déjà trop âgées, ou pour avoir des urgentes obligations de revoir à certains temps les choses de leurs maisons, ou enfin pour n'être pas inspirées ni disposées à embrasser un Institut austère, ne peuvent pas entrer en une Religion formelle.

Afin donc que telles âmes pleines de bonnes affections pussent parmi tout cela se retirer du monde, fuir les occasions de péché et s'employer et donner pleinement au saint amour de Dieu, cette bénite Congrégation a été dressée : laquelle ayant deux principaux exercices, l'un de contemplation et d'oraison, qui se pratique principalement dedans la maison, l'autre du service des pauvres, qui se pratique hors de la maison, **elle a convenablement choisi pour Patronne N.D. de la Visitation, puisqu'en ce mystère la glorieuse Vierge, faisant cet acte solennel de sa charité envers le prochain que d'aller servir sa cousine es travaux de sa grossesse, chanta néanmoins ce cantique si spirituel, si relevé et si contemplatif du saint Magnificat.**

2.

On recevra donc en cette Congrégation : les veuves lesquelles les enfants sont hors de leurs mains, es études, es cours et ailleurs, bien que pour la conservation des biens d'iceux elles soient obligées de prendre quelque soin général des affaires de leur maison (...) pourvu que tel soin puisse être exécuté en peu de jours, car pour cet effet telles veuves pourront sortir et aller ou il sera requis, ainsi qu'il sera dit ci-après.

De même pourront être reçues en cette Congrégation les femmes et filles qui, pour l'imbécilité de leur santé et complexion corporelle, ne peuvent entrer es Religions, pourvu qu'elles aient l'esprit et le cœur en bon état et propre aux saints exercices de cet institut ; exceptant néanmoins celles qui auraient quelque mal contagieux ou dangereux (...)

Sur toutes les qualités requises à celles qui entreront, on doit rechercher l'humilité et souplesse de cœur ; car cette Congrégation n'ayant pas beaucoup d'austérités, ni des règles si fortes comme celles des Religions, il faut que la douceur et bonté de cœur suppléent à tout cela et qu'elles servent de lois, de vœux et de juridiction. Au demeurant, celles qui auront été en mauvaise réputation, pourvu qu'elles soient notoirement de bonne vie et que leur vertu présente puisse contrepeser leur tare passée, elles pourront être aussi reçues.

La clôture des femmes [selon les normes de l'Église] consiste en 2 points, dont le 1^{er} est qu'on n'entre point en leur Maison ; le 2nd, qu'elles ne sortent point.

Quand au 1^{er}, les hommes n'entrent point dans la maison de la Congrégation, sinon es cas esquels il est permis de les recevoir es Religions les plus réformées, comme sont les cas de vraie nécessité (...)

Mais quand aux femmes, elles pourront entrer dans la maison, non seulement pour les causes de nécessité, mais aussi pour les causes d'utilité, comme de leur consolation et édification, en observant néanmoins ces conditions : que ce soit par licence signée de l'Évêque ou de son député ; que ce ne soit pour prendre aucun repas ni pour coucher ; qu'à leur entrée on sonnera une clochette différemment néanmoins que quand on sonne pour les hommes. La Supérieure pourra user de toute liberté à faire entretenir les femmes qui entreront par celles que bon lui semblera, et les admettre aux exercices de l'oraison, de la leçon, voire même à celui de la récréation, s'il y a apparence que cela se puisse faire avec édification (...) Or, en tout et partout, on prendra garde que les femmes qui entreront ne troublent point le train ordinaire des exercices de la mais ; et pour cela, on n'en recevra que 2 à la fois, ou 3 au plus, car autrement il y aurait danger de grande distraction.

La Congrégation devant avoir le service des pauvres en recommandation, et n'y ayant point de pauvreté si grande que celle de l'âme, il sera permis de recevoir en la maison, non seulement pour un jour, mais pour plusieurs jours, ainsi qu'il sera requis, les femmes lesquelles, ou pour se consoler, ou pour se préparer à faire des confessions générales, ou pour s'établir en l'amendement de leurs vies, auront besoin d'un peu de retraite : à la charge qu'étant entrées elles observent de point en point tous les exercices de la maison et qu'il n'y en ait au plus que 3 en même temps.

Que si en sortant de la maison elles veulent donner quelque chose pour la dépense qu'elles auront faites, il sera accepté charitablement, mais il ne sera pourtant jamais rien demandé.

Pendant le temps que telles femmes seront en la maison, la Supérieure, ou par soi-même ou par une des Dames, les fera assister de conseils, avis, livres et exercices propres à l'intention pour laquelle elles seront entrées, et aura soin de leur témoigner la cordiale charité de la Congrégation.

Mais quant aux autres personnes, soit hommes soit femmes, auxquelles il est requis de parler sans qu'elles entrent, on observera qu'aucune des Dames [Sœurs] ne leur parlent sinon aux treilles [grilles] à ce destinées, icelles étant fermées (...)

COMM'ELLES SORTIRONT

Les Dames de la Congrégation observant tant de discrétion et de bon ordre en ce qui regarde l'entrée des personnes de dehors vers elles, n'en doivent pas moins observer es sorties qu'elles feront, afin que, comme par les règles sus écrites on empêche que le monde n'entre en leur maison avec les personnes du monde, aussi, par autres règles, on puisse les empêcher d'entrer au monde lorsqu'elles sortiront et seront parmi les personnes du monde ; car, comme l'huile passant entre les autres liqueurs n'est jamais pourtant confus ni mêlé avec icelles, ainsi les âmes de cette Congrégation doivent sortir emmi le monde sans s'affectionner au monde, ni s'infecter du monde.

1° : elles ne sortiront que pour des occasions ou extrêmement pieuses, comme le service des pauvres et malades, à l'exemple des anciennes veuves de la primitive Église ; ou extrêmement nécessaires, comme quand les veuves, pour leur juste devoir, devront pour quelques jours aller mettre ordre aux affaires urgentes de leurs maisons, pour par après se retirer avec plus de repos. Et en ce dernier cas, il sera requis que la sortie soit approuvée par l'Évêque ou son député, et par la Supérieure, avec licence par écrit qui contienne les causes de la sortie et les conditions d'icelles, avec limitation du temps auquel elles pourront demeurer dehors.

2. Celles qui sortiront pour visiter et servir les pauvres et malades seront toujours 2 de compagnie, qui en toute leur visite ne s'abandonneront aucunement ; et l'une des deux, ainsi que la Supérieure l'aura désignée, aura charge de l'autre, laquelle ne

parlera ni fera chose quelconque sinon à mesure que celle qui aura la charge le lui signifiera. Et en cette sorte, l'une pratiquera la charité, et l'autre l'humilité, qui sont les 2 principales vertus de la Congrégation. (...)

7. Étant de retour, elles iront au plus tôt simplement s'agenouiller devant la Supérieure, lui rendre compte de leur petit voyage.

8. Or on observera d'employer à ces sorties de piété celles qui seront déjà mûres d'âge, ou qui, pour de justes considérations, sont estimées capables de faire cet exercice sans détrimement de leur dévotion ; et quant à celles qui sont jeunes, ou celles qui sont encore tendres et nouvelles à la dévotion, elles demeureront à l'abri, sous le couvert de leur sacrée retraite. Et par ainsi, toute la maison sera une ruche spirituelle, en laquelle une partie des abeilles mystiques ménagera le miel et la cire des oraisons et autres exercices intérieurs, et l'autre sortira pour recueillir le suc des œuvres de miséricorde entre les pauvres et affligés, qui sont aux yeux de Dieu de belles fleurs entre les épines.

9. Elles pourront aussi sortir pour quelques grandes et extraordinaires œuvres de piété, comme pour gagner les jubilés, esquels il est porté que toutes personnes qui n'observent pas la rigoureuse clôture soient tenues, pour gagner l'indulgence, de visiter les églises. Et lors elles iront la moitié ensemble une fois, et l'autre moitié l'autre fois (...) Et ce qui est dit pour le jubilé pourra aussi être pratiqué en quelque autre occurrence signalée par l'avis de l'Évêque et de la Congrégation.

10. Mais pourtant, nulle Dame de la Congrégation ne sortira en la nef de l'église, ni au chœur devant l'autel tandis qu'il y aura des hommes ou femmes dans l'église, si ce n'est pour quelque affaire bien urgente et en présence d'une autre Dame.

Quant aux sorties qui se feront pour plusieurs jours en affaires d'importance, il faudra observer qu'aucune ne sorte qu'avec une compagne de la Congrégation, et qu'au temps qu'elles seront dehors elles observent, tant que faire se pourra, les règles de la maison, et principalement quant à l'oraison mentale, la confession et Communion. Et toujours la compagne tiendra lieu de Supérieure à l'autre en faveur de laquelle sortie se fera, employant cette autorité pour aider et fortifier la dévotion de l'autre contre les tentations que les connaissances et autres amorces domestiques lui pourraient donner.

À leur retour, elles rendront fidèlement compte à la Supérieure de tous leurs déportements ; et se remettront avec la plus grande humilité qui leur sera possible pour reprendre le train des exercices de la maison, se tenant comme à moitié novices, afin de réparer les ruines spirituelles que la sortie leur pourrait avoir apportées.

DE L'EMPLOYTE DES JOURS

Depuis Pâques jusqu'à la fête de s^t Michel :

les Dames de la Congrégation se lèveront à 5 h.

de 6 à 7, elles feront l'oraison mentale, (correction : 5 h ½ - 6 h ½)

après laquelle, elles diront Prime et Tierce

Après cela elles s'emploieront en quelque œuvre extérieure, selon que la Supérieure trouvera bon

à 8 h ½ elles diront Sexte et ouïr la sainte Messe, après laquelle elles diront None.

(de la main de notre s^{te} Mère dans un autre manuscrit daté entre 07/1610 et 01/1611: « l'oraison commencera à 5 h ½ l'été, l'hiver à 6 h ½ ; Prime après l'oraison ; Tierce et Sexte avant la Messe ; None, après. Le tout s'il plaît à M^{gr} » ;

à 10 h. elles dîneront, et demeureront par après en récréation jusqu'à midi.

De midi à 2 h. elles se retireront en leurs chambres et feront leurs ouvrages en silence.

à 2 h. elles s'assembleront et feront ½ h de leçon.

à 2 h. ½ elles se retireront en silence pour se préparer à dire Vêpres qui se chanteront avec Complies de 3 à 4 h.

(note : donc, au début les Vêpres se chantaient sur les 3 notes tous les jours ; c'est pour cela qu'il fallait une heure entière pour Vêpres et Complies).

de 4 à 5 h. elles feront un peu d'exercice corporel, selon qu'il sera avisé par la Supérieure.

à 5 h. elles feront l'oraison mentale qui se commencera par les Litanies, en sorte que tout soit achevé à 5 h ¾, qu'elles se relâcheront un peu, en silence néanmoins, pour revenir souper à 6 h.

Dès le souper elles seront en récréation les unes avec les autres, jusqu'au 1^{er} son de Matines qu'elles se retireront en silence pour se trouver au chœur et commencer Matines à 8 h (1/4 de la main de la Sainte) après lesquelles elles feront l'examen de conscience, qui étant achevé, elles feront un peu de lecture pour la méditation du jour suivant ; et de là se retireront en silence, en sorte que toutes soient couchées à 10 h. (...)

Lire aussi quelques extraits dans le tome XXV

Mgr Trochu II p. 377 : Pour la 1^{ère} fête patronale de la Visitation, M^{gr} la voulut aussi solennelle que possible. L'humble autel de bois était orné de fleurs. M^{gr} Camus était venu de Belley pour donner l'homélie. À Vêpres, comme la Mère de Chantal devait présider, il était entendu que la S^r de Brécard, élevée au rang de grand chantre, serait choriste de son chœur et la Sœur Favre choriste du sien. Le public était admis pour la 1^{ère} fois à les entendre. Notre s^t Fondateur avait fait entrer M^{elle} de la Roche, pour les aider à chanter ce jour-là. Fille du gouverneur d'Annecy, Claude-Agnès Joly de la Roche avait 18 ans. Elle s'était liée d'amitié avec Jacqueline Favre, mais elle ne pouvait souffrir que son amie ferma les yeux et joignît les mains en priant dans les églises ; elle la contrefaisait par moquerie, sans savoir assurément qu'elle se ferait prendre à ce jeu ; le s^t évêque, lui le savait bien, et ce n'était pas sans quelque intuition de l'avenir qu'il avait prié Claude-Agnès de renforcer le chœur. Elles chantèrent ainsi d'affilée Vêpres et Complies. L'illustre assemblée, au dire de S^r Marie-Adrienne Fichet, trouva l'office fort beau et dévot, mais un peu long. Quant à M^{gr} durant toutes les Vêpres, il se tint à genoux devant la balustrade. Dieu sait les saintes ardeurs et la joie de son cœur. Un jour il vantera au c^{al} Bellarmin le chant de ses Visitandines « si heureusement adapté aux règles de la piété, qu'il serait difficile de dire si la douceur l'emporte sur la gravité, ou la gravité sur la douceur » (Lettre du 10.07.1616).

24 juin 1610 à M^{gr} Pierre Fenouillet, évêque de Montpellier : *M. notre cher Président [Antoine Favre] s'en va pour présider à toute la justice de Savoie, plus glorieusement qu'on n'a pas fait il y a quelque temps.*

Note : En quittant Annecy, le Président eut la gracieuse pensée de laisser au B^x sa maison gratuitement protestant que ce n'était qu'un petit gage de son amitié. On voit encore au n°18 de la rue Sainte-Claire, la maison qui a servi de résidence à un grand magistrat et à un grand saint.

Mgr Trochu ajoute ces détails plaisants-II p. 381 : À peine Mgr finissait-il d'installer ses Visitandines à la Galerie que lui-même s'apprêtait à changer de demeure. Par lettres patentes du 20 juin de cette année 1610, le duc Charles-Emmanuel avait élevé Antoine Favre à la charge de 1^{er} président du souverain Sénat. Avant son départ pour Chambéry le 7 juillet, Antoine offrit à son ami de lui laisser gratuitement l'hôtel qu'il occupait depuis deux ans dans la rue Sainte-Claire. François qui était locataire dans la maison Lambert accepta. Il voulut que sa chambre fut dans un petit cabinet : *J'estime que cela fera mieux, afin qu'après que je me serai promené tout le jour par ces grandes salles comme font les hommes puissants du siècle, la nuit étant réduit entre 4 petites murailles, et dans mon petit lit, je me ressouvienne d'être homme, et misérable homme ; car je me promènerai tout le jour en qualité d'évêque de Genève et me retirerai la nuit en qualité de François de Sales.*

En se logeant à l'extrémité de la rue Sainte-Claire, il s'était éloigné de la Galerie, où sa présence était nécessaire. Presque tous les jours pendant ces 1^{ers} mois – avant de confier cette fonction à son aumônier personnel Michel Favre – il monta à la Galerie dire la Messe, et se rendre compte de toutes choses. Était-il échappé aux deux Sœurs quelque petit manquement, il les envoyait s'en humilier devant la Mère. Un jour, les deux Sœurs traversent le verger ; des fruits tombés gisent sous un poirier. Ne serait-ce point le temps de la cueillette ? Sans avaler, elles goûtent. M^{gr}, mis au courant, prend un visage sévère : les deux Sœurs en disent leur culpé. Vécues pourtant dans la plus extrême pauvreté, ces 1^{ères} semaines furent si ferventes, parurent si délicieuses, que notre s^{te} Mère disait que, si ce n'était la gloire de Dieu, elle eût voulu passer leur vie sans accroître leur nombre.

Mais bientôt notre ste Mère tomba malade d'une fièvre continue.

Lettre de notre Ste Mère à Dom Jean de St-François I p. 315 : *Environ six semaines ou deux mois après que nous eûmes commencé notre petite Congrégation je tombai fort malade. Il (notre bx Père) me dit : 'Dieu se veut peut-être contenté de notre essai et de la bonne volonté que nous avons eue de lui dresser cette petite compagnie, comme il se contenta de la volonté qu'eut Abraham de lui sacrifier son fils. Si donc il plaît à sa Bonté que nous nous en retournions du milieu de notre chemin, sa volonté soit faite'. Or ceci n'était pas un acte de petite résignation, mais très grande, à cause des fruits qu'il prévoyait que cette manière de vie devait rendre à Dieu, car la divine Bonté lui en avait donné des grands sentiments et il y avait plusieurs années que Notre Seigneur lui avait mis ce dessein dans l'esprit.*

Mgr Trochu II p. 383 : Le docteur Grandis appelé auprès d'elle ne savait à quel remède recourir ; il finit par déclarer que Dieu seul pouvait la guérir. Avec S^r Marie-Jacqueline et S^r Jeanne-Charlotte, s^t François de Sales se mit en prière, fit un vœu à la S^{te} Vierge, et bientôt la Mère se trouva mieux. Malheureusement, surviendraient bien des rechutes. Le tableau sur bois qui orne encore la chapelle de la Galerie fut l'ex-voto de cette soudaine amélioration.

Entretien LIX fait en 1633 – II p. 426 LUMIÈRE DE LA SAINTE SUR CES PAROLES, LA CONGRÉGATION EST PRINCIPALEMENT POUR LES INFIRMES : *En lisant ce point de nos constitutions, j'ai eu clairement cette lumière : il n'y a point d'infirmités qui empêchent les infirmes de suivre la communauté ; il faut absolument être malade, ou bien sortir de quelque grande maladie pour en être empêchée ; et je sais que ceci est bien vrai, par ma propre expérience : j'ai toujours été infirme, et celle qui sont céans depuis 20 années savent que je dis la vérité. J'ai toujours suivi la communauté, et je ne trouvais aucune peine à me lever tout comme les autres et à me coucher de même, aller aux Offices, manger de la viande de la communauté et faire généralement tout ce qu'elle fait. Qu'est-ce donc que les infirmes ne peuvent pas, si elles ont tant soit peu de cœur pour leur salut éternel ? J'entends si elles veulent vivre selon l'esprit ; car, si elles veulent vivre selon la chair, elles ne manqueront pas de trouver beaucoup de difficultés.*

Six semaines après que nous fûmes ensemble, Dieu donna commencement à la Congrégation par de grandes maladies dont je fus attaquée, sans lesquelles il eût été bien difficile d'arrêter l'Institut dans la douceur où il est à présent, et je disais quelque fois : Mon Dieu, vous êtes bien provident et bien miséricordieux de me traiter de la sorte pour accomplir plus facilement vos desseins, qui étaient que ces maisons servissent à la retraite des infirmes ; et moi je penchais beaucoup plus du côté de la rigueur et de l'austérité, en quoi peut-être je correspondais davantage à la nature qu'à la grâce. Et maintenant tout est dans une telle modération, qu'il n'y a généralement rien que les infirmes ne puissent ; et s'il y en a auxquelles il faille quelques dispenses de la Règle, par l'avis et le conseil du prudent médecin, il n'en faut qu'une en chaque monastère.

Les filles de la Visitation doivent avoir un esprit fort courageux et relevé en Dieu, sans le rabaisser autour d'elles-mêmes. Nous sommes aussi bien instruites que personne qui soit au monde, Dieu merci, et il ne nous reste plus qu'à faire. Nous devrions être si fidèles à toutes les choses que notre B^x Père nous enseignait, que nous devrions comme nous les naturaliser, pour ainsi dire.

20 juillet 1610 à Philippe de Quoex, prêtre à la Sainte-Maison de Thonon : *J'ai conféré sur votre lettre avec les Dames qui sont déjà congrégées et avec ceux qui les conseillent, et ont été d'avis de mettre en condition aux filles et femmes qui entreront en leur Congrégation, que, passé la 1^{ère} année, elles apporteront un fonds d'argent ou de terre, sur lequel elles puissent être entretenues. (...)*

Quant aux Règles, voici le sommaire, en attendant de vous faire un double de toutes. Cette Congrégation reçoit femmes veuves et filles indifféremment, mais non pas les filles qu'elles n'aient 17 ans (note : réception à l'oblation, car dès l'âge de 15 ans Claudine Roget va recevoir l'habit). Elles font une année de probation et, quand il est expédient, deux ou trois ; et c'est lorsqu'en la 1^{ère} année, elles n'ont pas encore donné témoignage assuré de leur amendement.

Après leur Noviciat, on les reçoit solennellement, non point aux vœux, car on n'en fait point de solennel, mais à l'établissement ou dédicace, à la forme que le C^{al} Bellarmin a dressée pour les Ursulines (vœux simples et clôture mitigée). Néanmoins elles font le vœu de chasteté simple, par l'avis du Confesseur et de la Supérieure. En leur établissement, elles offrent leur âme, leur corps et l'usage de leurs biens à Dieu et à Notre Dame, pour être le tout employé à son honneur, selon les Règles de la Congrégation ; mais cela se fait par une belle cérémonie.

Les hommes n'entrent point en leur maison en façon que ce soit, ni les femmes aussi qu'avec licence. Les jeunes ne sortent point qu'en certains cas fort rares ; les anciennes sortent pour servir les pauvres, mais avec une belle police, à la forme des Dames de la Torre di Specchi (Oblates de Ste Françoise Romaine).

Elles disent les Heures de Notre-Dame en un chant fort dévot. (...) Elles ont une heure le matin et une le soir d'oraison mentale, et une police de travail, silence, obéissance, humilité, dénuement de propriété extrêmement stricte et autant qu'en monastère. Il n'y a point de jeûne que l'ordinaire de l'Église, sinon le vendredi et vigiles de Notre Dame.

Elle est instituée sous le titre de la Visitation de Notre Dame. Le commencement rend beaucoup d'édification. (...) Enfin, c'est une Congrégation simple, instituée pour les femmes et filles qui, pour leur infirmité corporelle ou pour n'avoir pas l'inspiration d'entreprendre des grandes rigueurs, ne peuvent entrer es Religion formées et réformées ; car là elles auront un refuge doux et gracieux, avec la pratique des vertus essentielles de la dévotion.

Note : Les Règles que le st Évêque traçait à sa Congrégation naissante offrent plus d'une divergence avec les Règles qui se pratiquent aujourd'hui (Constitutions 1618).

Mais il faut le dire, s'il a eu d'abord la vision assez nette de son œuvre, du moins dans les grandes lignes, François de Sales n'a pas prétendu la dessiner d'avance dans tous ses détails. Comme tous les grands fondateurs, il était trop sage pour tracer des règles minutieuses à priori, en dehors du contrôle rassurant que donne l'expérience, et il était trop respectueux des intentions de la Providence, pour les devancer par de hâtives réglementations. L'Institut de la Visitation est précisément le fruit patient et longuement mûri des inspirations du Ciel, du génie du fondateur, et de sa pensée fortifiée par l'observation et corroborée par l'approbation des sages.

P. Lajeunie II p.252ss : « Le 1^{er} but du Fondateur, était bien d'offrir un « refuge » à d'humbles et faibles femmes qui, ne pouvant supporter les grandes austérités des ordres réformés, auraient le courage d'embrasser toutes les croix du cœur. Il n'écarte donc pas les infirmes de corps, mais bien les infirmes de l'âme. Il ne veut point de femmes opiniâtres ou folâtres, les unes s'arrêtant trop à leur propre cervelle et les autres ne s'arrêtant à rien ; on ne gardera pas non plus celles qui sont trop adonnées à la tendreté sur elles-mêmes car telles femmes remplissent ordinairement la maison de pleurs, de plaintes, leur étant avis que tout ce qui n'est pas à leur goût est insupportable (cf XXV p. 401-402). Il accueille toutes celles qui ne peuvent pas entrer dans les monastères réformés pourvu qu'elles aient l'esprit sain et bien disposé à vivre en une profonde humilité, obéissance, simplicité, douceur et résignation (abandon, indifférence).

Ces faibles femmes doivent donc tendre à l'amour fort, une dévotion non féminine, tendre et molle, mais puissante, courageuse, relevée et universelle. On découvre ici le contresens de l'opinion mondaine qui ne voit trop souvent en la Visitation que cette dévotion tendre et molle que l'énergique fondateur veut précisément exclure. La Visitation est fondée sur le mont de Calvaire, la vie d'une visitandine est un crucifiement spirituel.

« Pour former ses filles à cet esprit, François de Sales multiplia ses visites : 2, 3 fois par semaine, il était toujours accompagné. C'est ainsi que se firent les fameux *Entretiens* où revit si pur et si beau l'esprit 1^{er} de la Visitation. L'été c'était au verger, l'hiver c'était dans l'unique grande chambre, celle de notre s^{te} Mère. Tous les sujets viennent sur le tapis, les questions fusent toujours.

« Le Fondateur règle tout avec précision, et cette minutie qu'il aimait (on le voit dans les retouches constantes de l'emploi du jour). Le ton familier dont il use dans les *Entretiens*, le bel ordre qu'il propose, le rendent persuasif : on adhère de cœur à cette volonté sage, un esprit se crée. Ainsi va se poursuivre jour après jour, l'édifice spirituel. Dans l'ordre parfait de la vie commune, il ne veut aucune prééminence personnelle mais l'égalité que réalise l'amour ».

Ainsi notre s^{te} Mère toute pétrie de cet enseignement dira (FM de Chaugy I p. 164) : *Je ne méritais pas tant de grâces, que de vivre parmi ces âmes si pures et si bonnes, desquelles je dois rendre témoignage, qu'il n'y avait point d'émulation parmi elles, sinon à qui serait plus abaissée en emplois devant les yeux des créatures, je ne sais si l'on pourrait jamais trouver une plus parfaite simplicité que celle que ces chères âmes pratiquaient, ni plus d'amour à l'anéantissement et mortification ; leur conversation était vraiment dévote, innocente, sans replis ni méfiance quelconque ; elles avaient une telle exactitude, qu'elles se faisaient conscience des moindres manquements.*

« Le Fondateur, pour plus d'humilité et de fraternité, avait voulu que tour à tour les sœurs fissent la cuisine et les offices domestiques, afin que toutes fussent égales. La Mère elle-même ne se dispensait jamais que par maladie de faire la cuisine à son tour et disait que sa semaine de cuisine était sa bonne semaine. Comme on avait un grand verger et besoin de lait, l'on mit une vache dans l'enclos, que les sœurs allaient garder tour à tour : la Mère la gardait fort soigneusement et avec beaucoup de suavité ».

Après avoir considéré un peu longuement les Constitutions dans leur genèse et les débuts de la vie communautaire, voici quelques traits de nos 1^{ères} Sœurs :

❖ Sœur Claude-Françoise Roget

Elle appartenait à une famille d'Annecy que notre st Fondateur qualifie de fort honorable, baptisée le 31.12.1594. Sa mère était veuve quand elle entra à la Visitation le 22.07.1610. Elle y reçut l'habit le jour même et fit son oblation le 29.08.1611.

Quoique de petite complexion, cette âme innocente dépensa une ardeur toute virile dans le combat spirituel. Sa vie religieuse fut courte, mais Dieu fortifia son cœur et récompensa son angélique patience par des faveurs surnaturelles. Très aimable, très vertueuse, très aimée des siens et des deux Fondateurs, elle fut la 1^{ère} défunte parmi leurs filles, ce ne sera pas à la Galerie que la Communauté a quittée le 30.10.1612.

Lettre de notre s^t Fondateur - septembre-octobre 1611 : *Vous m'avez fait un grand plaisir de m'écrire, ma chère Filleule, ma Fille. Mais vraiment, il faut être bien brave à surmonter tous ces petits chagrins et la mélancolie qui les produit. Or, je sais bien que vous êtes fort fidèle pour ce regard, et que si vous faites quelques petits mauvais pas, soudain vous vous relevez humblement, doucement et sans vous étonner ; car il faut faire ainsi, ma chère Fille, pour devenir parfaitement sainte, qui est votre prétention.*

Lettre de notre s^{te} Mère de Bourgogne - 6 septembre-24 décembre 1611 : *Hé bien ! ma chère petite sœur, dites-moi un peu, ne faites-vous pas des merveilles ? Je désire passionnément que vous rendiez votre âme tout amoureuse de ce divin Époux, qui nous a tant gratifiées que de nous avoir choisies pour être de ses plus particulières servantes. Ô Dieu ! quelle grâce,*

ma chère petite ! faisons-la bien valoir pour la sainte éternité. Tenez votre cœur, que j'aime bien, en grande liberté, afin que, sans peine, il soit toujours prêt de suivre et embrasser allègrement tout ce qui lui sera proposé. Soyez bien douce et joyeuse parmi nos chères sœurs, au milieu desquelles je me souhaite continuellement. Je prie Dieu qu'il répande sur ce petit troupeau qui m'est si précieux, sa sainte bénédiction.

Au lendemain de Pâques, 8.04.1613, Sœur Claude-Françoise dut s'aliter pour ne plus se relever.

Lettre du 14.05.1613 : *Je suis en peine du retardement de M^{me} des Gouffiers (religieuse du Paracllet), remettant néanmoins cela à la sainte Providence de Notre Seigneur, comme aussi notre pauvre petite malade.*

L'angélique malade édifia merveilleusement, dans les derniers jours de son agonie, les dames qui étaient venues de Lyon (M^{me} des Gouffiers et ses compagnes qui pensaient entrer à la Visitation). Avec une sainte naïveté, les Sœurs, la voyant si bien mourir, la chargeaient de leurs commissions pour le ciel, qu'elle acceptait avec une non pareille suavité. Elle rendit sa bénite âme avec un seul petit soupir, le 14.06.1613, âgée de 18 ans. Comme le monastère n'était pas encore bâti, les Pères Dominicains vinrent quérir le corps avec beaucoup de solennité et l'inhumèrent dans leur église, au côté droit du grand autel, assurant par après, avoir senti en la portant en terre et après son enterrement, une odeur très suave et délicieuse. Ainsi cette petite violette répandit sa douce odeur en toute façon, devant Dieu et les hommes (d'après sa vie manuscrite par la Mère de Chaugy).

Lettre du 18-20 juin 1613 : *M^{me} de Chantal confia samedi à la terre, le corps de la pauvre chère petite Sœur Roget, fille très aimable, très vertueuse et très aimée dans sa Congrégation, et l'esprit de laquelle, comme je crois, fut retiré au ciel le jour précédent, car c'était une petite âme toute pure. Je lui conférai ses derniers Sacrements, mais je n'eus pas la consolation de la voir expirer ; et certes, c'eût été avec suavité que j'eusse reçu les derniers soupirs de cette 1^{ère} de mes filles qui est allée voir au ciel ce que Dieu réserve aux autres.*

❖ Sœur Péronne-Marie de Châtel

Née le 18.10.1586, de noble Jean-François de Châtel, capitaine au service du duc de Savoie, Péronne-Marie fut la 5^{ème} religieuse de la Visitation. Reçue le 26.07.1610, elle prit l'habit le lendemain et fit son oblation le 29.08.1611. Elle fut envoyée à la fondation de Lyon (1615), puis la 1^{ère} supérieure de Grenoble, puis fonda et gouverna celui d'Aix-en-Provence. Supérieure en 1626 du 1^{er} Monastère d'Annecy, de celui de Chambéry en 1629, elle visita pendant ce dernier gouvernement les fondations de Provence, établit les couvents du Val-d'Aoste et de Grasse. De nouveau, supérieure à Annecy en 1635, elle y mourut le 22.10.1637, entre les bras de la Mère de Chantal. L'histoire de sa vie est racontée dans le recueil des Vies des 4 1^{ères} Mères. La Mère de Chaugy semble avoir pris plaisir à dessiner les traits de la Sulamite.

La Visitation Sainte-Marie p. 42 : « M^{elle} Péronne de Châtel avait un jour offert à la sainte Vierge dans la chapelle de Notre-Dame des Ermites en Savoie, une bague qui lui était fort chère. La grande faveur qu'elle avait demandée par ce sacrifice était de devenir l'épouse de Notre-Seigneur dans une congrégation dédiée à la Mère de Dieu ; et le 26.07.1610 elle venait se joindre à la petite assemblée qui déjà tenait à grand honneur et bonheur d'être sous la protection de Notre-Dame de la Visitation. Elle éprouva sans tarder qu'elle était particulièrement destinée à glorifier l'incompréhensible tendresse de l'Époux divin envers les âmes qu'il s'est choisies. 'Mon Dieu, disait-elle, le monde promet l'abondance aux siens, et il ne leur donne qu'indigence et pauvreté ; vous ne parlez aux vôtres que souffrances et pauvreté, et vous leur déparlez de saintes abondances'. À peine entrée à la Galerie et avant même d'avoir lu aucun ouvrage de haute spiritualité, Sœur Péronne-Marie fut gratifiée d'un don excellent d'oraison infuse. Elle était de ces âmes portées continuellement vers Dieu par une inclination naturelle, ingénieuse à découvrir le Créateur dans les créatures et à déduire, à toutes rencontres, à propos des événements les plus menus, des pensées très délicates, pleines de savoureuse piété.

Une page de sa vie suffira pour caractériser sa physionomie : « Notre v^{able} Père François de Sales, y lisons-nous, n'avait rien de plus fréquent dans ses prédications, dans ses conférences et dans ses écrits, que les paroles du sacré Cantique et quelques saintes réflexions sur le doux commerce que l'Amant céleste exerce avec son épouse ; dès le moment qu'il en avait déclaré quelque trait, cette fidèle amante le sentait comme imprimé en son cœur, et sa mémoire n'en laissait pas échapper une seule parole ni la moindre conséquence. Et comme elle lui découvrait son intérieur sans nul déguisement : 'Oui ma chère fille, lui dit-il, retenez les paroles d'amour ; si Dieu vous a destinée à être Sulamite, il vous fera encore plus aimer les effets que les discours d'amour du Bien Aimé'. Une autre fois, ayant trouvé son esprit dans une disposition extraordinaire de n'aimer que Dieu et n'avoir ni cœur ni pensée que pour Lui, pour la fortifier dans ce bon dessein il lui dit : 'Ma chère fille, celles qui commencent, après s'être purgées selon les 1^{ers} préceptes de la vie spirituelle, doivent grandement s'enamourer de Notre Seigneur d'autant qu'un grand amour ne se contente pas d'une petite opération, et votre Amant, ma fille, ajouta-t-il, ne se fait aimer à vous si sensiblement, qu'afin que vous commenciez dès maintenant à travailler vivement et constamment pour Lui'.

Les deux amours effectif et affectif marchèrent bien de pair en cette âme fidèle. Elle porta sa part des travaux considérables des fondations ; « son intelligence des choses célestes, sa virginal simplicité, jointes à l'affabilité d'un heureux naturel, l'aidèrent merveilleusement à implanter » dans les monastères qu'elle gouverna « le suave et vigoureux esprit de la Visitation ». En même temps elle parcourut les sentiers les plus secrets de la vie contemplative ». Quant à st François de Sales, il l'appela « la fille ou l'amante du Cantique des cantiques » et plus d'une fois il l'eut en vue, lorsqu'en rédigeant le TAD, il décrivait les voies extraordinaires de certaines âmes privilégiées. Ste Jeanne de Chantal a écrit dans le Livre du Couvent du 1^{er} Monastère d'Annecy, qu'elle était une des dignes Supérieures « qu'on n'eût jamais su souhaiter, très remarquable en la charité, ne parlant, se taisant, n'agissant que par charité, mais d'une charité universelle toute de douceur et d'humilité, d'une conduite, discrétion et prudence très rares, dépouillée de tout propre intérêt, toute donnée et abandonnée au service de la gloire de Dieu et de sa religion ».

Lettre du 28.10.1614 : *Certes, ma très chère fille, vous me faites bien plaisir de me nommer votre Père, car j'ai en vérité bien un cœur amoureusement paternel pour le vôtre, lequel je vois bien toujours un petit faible en ces ordinaires légères contradictions qui lui arrivent. (...)*

Vous dites bien en vérité ma pauvre chère fille Péronne-Marie : ce sont deux femmes que vous avez en vous. L'une est une certaine Péronne, laquelle, comme fut jadis s' Pierre son parrain, est un peu tendre, ressentante et dépiterait

volontiers avec chagrin, quand on la touche ; c'est cette Péronne qui est fille d'Ève et qui, par conséquent, est de mauvaise humeur. L'autre, c'est une certaine Péronne-Marie qui a une très bonne volonté d'être toute à Dieu, et pour être toute à Dieu, d'être tout simplement humble et humblement douce envers tous ses prochains ; et c'est celle-ci qui voudrait imiter s^t Pierre, qui était si bon après que Notre Seigneur l'eût converti ; c'est cette Péronne-Marie qui est fille de la glorieuse Vierge Marie et, par conséquent, de bonne affection. Et ces deux filles de ces diverses mères se battent, et celle qui ne vaut rien est si mauvaise, que quelquefois la bonne a bien à faire à s'en défendre, et lors, il est avis à cette pauvre bonne qu'elle a été vaincue et que la mauvaise est plus brave. Mais non certes, ma pauvre chère Péronne-Marie, cette mauvaise-là n'est pas plus brave que vous, mais elle est plus afficheuse, perverse, surprenante et opiniâtre ; et quand vous allez pleurer elle est bien aise, parce que c'est toujours autant de temps de perdu, et elle se contente de vous faire perdre le temps quand elle ne vous peut pas faire perdre l'éternité ».

Lettre de 13-20 juin 1620 : Votre chemin est très bon, ma très chère fille, et n'y a rien à dire, sinon que vous allez trop considérant vos pas, crainte de choir. Vous faites trop de réflexions sur les saillies de votre amour-propre, qui sont sans doute fréquentes, mais qui ne seront jamais dangereuses tandis que, tranquillement, sans vous ennuyer de leur importunité ni vous étonner de leur multitude, vous direz non. Marchez simplement, ne désirez pas tant le repos d'esprit, et vous en aurez davantage. De quoi vous mettez-vous en peine ? Dieu est bon, il voit bien qui vous êtes. Vos inclinations ne vous sauraient nuire, pour mauvaises qu'elles soient, puisqu'elles ne vous sont laissées que pour exercer votre volonté supérieure à faire une union à celle de Dieu plus avantageuse. Tenez vos yeux haut élevés, ma chère fille, par une parfaite confiance en la bonté de Dieu. N'examinez pas tant votre âme de ses progrès, ne veuillez pas être si parfaite. Quant à votre chemin, Dieu qui vous a conduit jusqu'à présent vous conduira jusqu'à la fin.

Note : L'une des 3 sœurs de Sœur Péronne-Marie de Châtel, nommée Claudine, avait fait vœu de chasteté le jour de la Pentecôte 1608 sous la direction de notre st Fondateur. Dans *Mission et Esprit*, l'extrait concernant le vœu de chasteté est tiré de la lettre qui lui fut adressée le 18.05.1608.

❖ Sœur Marie-Marguerite Milletot

Elle était fille de Bénigne Milletot, conseiller au Parlement de Dijon, ami et correspondant de st François de Sales. Quand elle entra à la Visitation le 14.08.1610, elle avait environ 16 ans, elle avait fait un essai au Carmel de Dijon mais les supérieures ne l'avaient pas gardée. Voici une lettre de notre s^t Fondateur à la Présidente Brûlart amie de notre s^{te} Mère (une de ses philothées, sœur de l'Abbesse du Puits d'Orbe) :

Lettre du 20.04. 1610 : N. (probablement MM Milletot) fit très bien d'entrer aux Carmélites, car il y avait apparence que Dieu en serait glorifié. Mais puisqu'elle en sort par ordre des Supérieures, elle doit estimer que Dieu, se contentant de son essai, veut qu'elle le serve ailleurs ; si bien qu'elle fera mal, si, après les 1^{ers} ressentiments de sa sortie, elle n'apaise son esprit et ne prend ferme résolution de vivre toute en Dieu, en quelque autre condition ; car par plusieurs voies on va au ciel. Pourvu qu'on ait la crainte de Dieu pour guide, il importe peu celle qu'on tiennne, bien qu'en elles-mêmes, les unes soient plus désirables que les autres à ceux qui ont la liberté de choisir. Mais quant à vous, ma chère fille, de quoi vous mettez-vous en peine pour ce regard ? Vous avez fait charité de procurer une si sainte retraite à cette fille ; s'il ne plaît pas à Dieu qu'elle y persévère, vous n'en pouvez mais. Il faut acquiescer à cette Providence souveraine, laquelle n'est pas obligée de suivre nos élections et persuasions, mais son infinie Sagesse. Si N. est sage et humble, Dieu lui trouvera bien une place en laquelle elle pourra bien servir sa Majesté, ou par consolations ou par tribulations. Cependant, les bonnes Mères Carmélites font bien d'observer exactement leurs Constitutions et rejeter les esprits qui ne sont pas propres pour leur manière de vivre.

C'est donc la Visitation qui fut pour Sœur Marie-Marguerite Milletot le lieu de son repos. Elle prit le l'habit le 6.01.1611 et fit son oblation le 30.07.1612. Son zèle pour l'observance, sa générosité d'âme la désignèrent pour les fondations de Grenoble (8.04.1618) et de Dijon (8.05.1622).

Lettre de notre s^{te} Mère du 8.05.1610 à M^{lle} Milletot, l'une des toutes 1^{ères} de notre ste Mère qui aient été conservées : Je me console, ma très chère sœur, de vous voir continuer au désir de vivre tout à Dieu. Croyez que je contribuerai [de] toute l'affection qu'il me sera possible à votre bon dessein. Monsieur de Sauzèa (official de l'évêché de Genève pour la partie du diocèse située en France) a fort parlé, à Monsieur de Genève et à moi, de la volonté de Messieurs vos père et mère et de la vôtre, et crois qu'il disposera votre retraite avec la mienne, de sorte que, soudain après que l'on aura commencé, l'on vous avertira. Cependant, ayez un grand courage pour correspondre à la grâce que Dieu vous fera en une si bonne et sainte compagnie que celle qui sera dressée. Je supplie sa Majesté divine vous y conduire. J'en recevrai une consolation particulière, pour l'extrême amour que je porte à votre âme.

Lettre du 3.01.1611 au Président Milletot : Notre bonne fille se porte mieux ici que nous n'eussions presque pu espérer ; elle a bien eu un petit accès de fièvre ces jours passés, mais ce n'a été que cela. Ce qui est le plus, c'est qu'elle est toute pleine de vraie bonté et piété, qui la rend uniquement chère à toutes ses sœurs. Dieu lui donne la sainte persévérance et vous conserve longuement, Monsieur, etc...

Lettre de notre s^{te} Mère à Lyon du Carême 1615 à Sr Marie-Marguerite à Annecy : Je vous prie, ma très chère fille, ne vous étonnez pas de vous voir environnée de vos ennemis. Gardez seulement de leur donner congé d'entrer dans votre cœur, mais je sais que vous mourriez mille fois plutôt. Demeurez donc en paix et en patience, attendant que notre bon Sauveur vous délivre, et il le fera plus tôt que vous ne pensez. Ma très chère fille, cette sorte d'affliction est fâcheuse, mais, croyez-moi, si vous en aviez une autre, vous la trouveriez aussi pesante. Cette vie ne nous est donnée que pour combattre. Chacun a sa croix. Ô Dieu que mon extrême misère et infidélité m'en est une pesante ! Le bon Dieu me veuille délivrer de moi-même ! Ma très chère fille, ayez bon courage ; qui vaincra sera couronné.

Lettre de notre s^{te} Mère de Lyon décembre 1622 à Sr Marie-Marguerite à Dijon : Je vois bien que ma chère fille désire un billet de sa mère qui l'assure qu'elle est et sera toujours très chèrement aimée. Oui, certes, ma fille, et me croyez, vous m'êtes plus présente que jamais selon l'esprit. Oh ! vivons ainsi que la très sainte volonté de Dieu le veut, ma très chère fille, vivons, dis-je, en une parfaite et amoureuse soumission à son bon plaisir, afin que la très sainte humilité, la douce charité et la parfaite observance reluisent en toutes nos actions.

Lettre de notre s^{te} Mère d'Annecy le 27.10.1625 à Mère Marie-Jacqueline Favre à Dijon : *Je ne sais que vous dire de ma Sœur Marie-Marguerite ; car, si l'on condescend à lui laisser la sacristie, elle s'enflera, pensant qu'on le fait par crainte d'elle. Autrefois, elle aimait la lingerie ; car, d'être assistante il ne le faut nullement. Que faire donc ? certes, ma fille, ce que Dieu vous inspirera, avec le sentiment de vos coadjutrices. Vous faites très bien de la traiter avec autorité et fermement. Il me vient sentiment que je lui ôterais cette charge ; toutefois faites la guerre à l'œil. Il faut que chaque maison ait sa croix. La vôtre serait toujours plus pesante parce qu'elle parle excellemment, ayant bon esprit, curieux, furetant et perçant. Dieu par sa bonté la veuille remettre. Elle ne suit en nulle façon la communauté. Oh, que vous avez de sujet de louer Dieu d'avoir de si bonnes filles ! Récréez bien votre esprit et le délassiez avec elles de ces travaux que ces esprits mal faits vous donnent.*

Sœur Marie-Marguerite Milletot s'est convertie semble-t-il, car, d'après la note des OA, jusqu'à la fin de sa vie, elle persévéra dans la pratique des vertus monastiques, « sans vouloir s'exempter d'aucunes, non pas même de toute l'exacte suite de la communauté, nonobstant son grand âge » (Livre du Couvent du 1^{er} Monastère d'Annecy). Elle mourut le 10.01.1658.

Mais revenons à l'été 1610 :

Lettre de notre s^t Fondateur de juillet-août 1610 à notre s^{te} Mère : *Je salue ces chères filles qui sont autour de vous : ce sont mes douces amours en Jésus-Christ, et vous, ma chère fille, vous êtes mon propre cœur en Celui qui, pour avoir le nôtre, nous présente le sien tout à découvert. Je salue bien ma chère petite (Marie-Aimée de Thorens) et ma sœur Françoise (de Chantal) mais à présent je regarde si fort notre Congrégation, que j'y suis nuit et jour.*

Lettre de notre s^t Fondateur 29.09.1610 à M. Jean-François Ranzo conseiller d'état : *La Congrégation de ces dames est érigée à la grande satisfaction des gens de bien qui la voient. Aussi, comme je dois faire demander à Rome la bénédiction de Sa Sainteté avec quelques indulgences, je verrai si l'oratoire peut être dédié à l'honneur du b^x Amédée (l'oratoire fut pas dédié au b^x Amédée). Cependant, pour plus d'un motif, la Congrégation a désiré comme Patronne la B^{se} Vierge de la Visitation.*

Lettre de notre s^t Fondateur du 9.10.1610 à notre s^{te} Mère : *Je n'ai garde, ma très chère fille, de me rendre négligent en la besogne que Dieu m'a mise en main pour la gloire de son saint amour, car c'est la vérité que je n'en saurais chevir qu'avec un grand effort, d'autant que cet amour est un abîme des cœurs et des esprits. (...) Je verrai voir si je pourrai gagner l'esprit de notre sœur Jacqueline, et serai bien discret à la persuader.*

Note : Pour servir la Mère de Chantal et ses filles, la sœur Anne-Jacqueline n'était ménagère ni de son temps, ni de sa peine, ni de son sommeil : elle manquait de prudence. Il semble donc que le Saint fut prié par la Mère de Chantal d'intervenir auprès de l'intrépide tourière, afin de l'engager à être moins rigide à soi-même.

Lettre de notre s^t Fondateur 28.10.1610 à M^{elle} de Vallon, une prétendante issue du protestantisme :

Note : Claudine de Vallon naquit en 1593, entra à la Visitation, reçut à la vêtue (19.04.1617) le nom de Sr Claude-Catherine et fit profession le 23.05.1618. Assistante et directrice à Marseille (1623-1624), elle revint à Annecy, fut supérieure à Thonon (1631-1635), puis reprit à Annecy les charges de sacristine et de directrice, gouverna Fribourg (1643-1646) et revint à Annecy où elle fut conseillère et surveillante. Elle mourut le 26.04.1677, après 60 années de vie religieuse. M^{elle} de Vallon était une chablaisienne fort attachée aux erreurs du calvinisme ; une fois éclairée, cette âme droite et ferme ne revint plus en arrière ; elle répondit à sa vocation avec une exactitude et une piété qui ne se démentirent jamais (Livre du Couvent du 1^{er} monastère d'Annecy).

Votre désir de vivre toute à Notre Seigneur m'est extrêmement agréable, et vous témoignerai combien j'en ai de mon côté pour vous en faire réussir heureusement, quand monsieur votre père apportera ce qui est requis de sa part. Et cependant, nourrissez chèrement la sacrée inspiration que Dieu vous a donnée, par tous les bons exercices qui peuvent établir votre cœur en l'humilité, douceur et pureté ; car si vous jetez ainsi votre confiance en cette souveraine Bonté, elle abrégera les jours pour vous faire plus tôt jouir de la retraite à laquelle elle vous appelle.

Note : Le seigneur de Vallon (+ 17.01.1618) figure, dans l'histoire du Chablais, parmi les gentilshommes que le zèle de François de Sales ramena au catholicisme, et, de l'aveu d'un déposant converti en même temps que lui, le saint prit une très grande peine pour les instruire.

Le 18.11.1610, fut assassiné Gabriel de Blonay dans le cimetière de la paroisse de st-Paul près d'Évian, ce qui va retarder l'entrée à la Visitation de Marie-Aimée sa sœur.

Fragment d'une lettre de notre s^t Fondateur du 28.11.1610 à notre s^{te} Mère : *Je me suis consolé à prêcher de la crainte de Dieu à mon cher peuple, et je me consolerais à prêcher de son amour à ma chaste troupe de colombelles, entre lesquelles je vous regarde comme la toute mienne en Celui à qui notre cœur est donné.*

Autre lettre de notre s^t Fondateur du 28.11.1610 à notre s^{te} Mère : *Vous voulez, ma chère fille, quelques bonnes pensées qui aident nos Sœurs à passer les Avents avec autant de dévotion qu'elles en ont le désir. Que vous dirai-je, sinon que la sainte Église romaine, notre Mère, conduit aujourd'hui ses enfants à Sainte Marie-Majeure pour y faire la station et y commencer les Avents.*

Note : Les « stations » étaient autrefois des processions de tout le clergé et de tout le peuple, qui se rendaient à une église désignée, pour la célébration de l'Office et de la sainte Messe.

Faisons-en de même ; entrons en esprit dans l'intention de la sainte Église, et dans cette unité, retirons-nous auprès de la sacrée Vierge, notre bonne Mère et Maîtresse. Nous verrons dans ce mois trois objets, non seulement capables d'occuper nos âmes, mais qui doivent ravir nos cœurs en la sainte dilection. Le 1^{er} objet, c'est Marie conçue sans péché ; le 2nd, st Jean, l'enfant de la grâce, criant au désert pour faire aplanir les chemins pour l'Époux qui doit arriver ; le 3^{ème}, ce même Époux et Sauveur arrivant par sa sainte naissance, qui nous fait chanter joyeusement à Noël l'Emmanuel ou Dieu avec nous. Voilà assez de quoi méditer, ma fille, jusqu'à ce que je vous voie avec la chère petite troupe, que Dieu veuille bénir.

Lettre de notre s^t Fondateur du 3.12.1610 à notre s^{te} Mère : *Sur ces nouveaux courages que nous prenons, je vois arriver la fête de la Conception de Notre-Dame, fête de très particulière dévotion à ceux qui sont voués et dédiés à son service. Afin donc qu'elle prenne en sa spéciale protection notre âme et notre Congrégation, nous commencerons ce jour-là à communier quotidiennement ; et je vous en avertis à l'avantage, afin que ces jours d'entre-deux soient employés à la préparation de la réception d'un si excellent bénéfice.*

Note : Le 8.12.1641, la Mère de Chantal, fièvreuse, disait que ce jour lui était bien particulier car « il y a aujourd'hui 31 ans que, par le commandement de notre bx Père, je communie tous les jours, indigne que je suis de cette grâce ».

Lettre de notre s^t Fondateur du 5.12.1610 à notre s^{te} Mère : *J'ai prié avec une ardeur très particulière ce matin pour notre avancement au saint amour de Dieu, et me sens des plus grands désirs que jamais au bien de notre âme. Ah, ce dis-je, ô Sauveur de notre cœur, puisque meshuy nous serons tous les jours à votre table pour manger non seulement votre pain, mais vous-même, qui êtes notre pain vivant et suressentiel, faites que tous les jours nous fassions une bonne et parfaite digestion de cette viande très parfaite, et que nous vivions perpétuellement embaumés de votre sacrée douceur, bonté et amour.*

À propos de la bonne digestion de l'Eucharistie, on peut se rappeler la lettre du 24.01.1608 à notre ste Mère : *Ceux qui font bonne digestion spirituelle ressentent que Jésus Christ s'épanche et communique à toutes les parties de leur âme et de leur corps. Ils ont Jésus-Christ au cerveau, au cœur, en la poitrine, aux yeux, aux mains, en la langue, aux oreilles, aux pieds. Mais ce Sauveur, que fait-il partout par là ? Il redresse tout, il purifie tout, il mortifie tout, il vivifie tout. Ne désirons que le Sauveur et j'espère que nous ferons bonne digestion.*

Lettre de notre s^t Fondateur à Celse-Bénigne-8.12.1610 : *Donc, vous allez faire voile et prendre la haute mer du monde en la cour. Dieu vous veuille être propice, et que sa sainte main soit toujours avec vous. Je ne suis pas si peureux que plusieurs autres, et n'estime pas cette profession-là des plus dangereuses pour les âmes bien nées et pour les courages mâles, car il n'y a que deux principaux écueils en ce gouffre : la vanité, qui ruine les esprits fainéants, féminins et fluets, et l'ambition, qui perd les cœurs audacieux et présomptueux. (...)*

Je vous recommande la douce et sincère courtoisie qui n'offense personne et oblige tout le monde, qui cherche plus l'amour que l'honneur, qui ne raille jamais aux dépens de personne. (...)

Pour finir par où j'ai commencé : vous allez prendre la haute mer du monde, ne changez pas pour cela de patron, ni de mat, ni de voile, ni d'ancre, ni de vent. Ayez toujours Jésus-Christ pour patron, sa Croix pour arbre, sur lequel vous étendiez vos résolutions en guise de voile ; votre ancre soit une profonde confiance en lui, et allez à la bonne heure. Veuille à jamais le vent propice des inspirations célestes enfler de plus en plus les voiles de votre vaisseau et vous faire heureusement surgir au port de la sainte éternité, que de si bon cœur vous souhaite votre plus humble serviteur...

Note : Le destinataire est probablement Celse-Bénigne. Il était à la cour en 1613. En 1610, il avait 15 ans. Si son départ avait été décidé en novembre-décembre 1610, il dut être différé par la maladie et la mort de son grand-père le président Frémyot.

Billet 18.12.1610-notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère : *Demain, ma chère fille, je ne saurais voir cette grande Sœur (probablement M^{ie}-Jacqueline Favre), sinon qu'il y eût quelque chose qui pressât ; car ne ferons-nous pas l'exhortation ? Après cela, il sera nuit. Or, quand je l'irai voir, je veux gagner une bonne heure pour me promener avec vous en la galerie, car on y parle plus à commodité.*

Note : cette galerie couverte, propice aux entretiens, d'où la 1^{ère} maison de la Visitation avait pris son nom, avait été jetée comme un pont par-dessus la voie publique, pour unir la cour et le verger de l'habitation.

La Visitation ne se compose encore que de notre s^{te} Mère, S^{rs} Marie-Jacqueline, Jeanne-Charlotte, Claude-Françoise, Péronne-Marie et Marie-Marguerite ainsi que de S^r Anne-Jacqueline ; cependant notre st Fondateur associe son petit Institut à son ministère ici la réforme d'une abbaye, bientôt la conversion d'une calviniste...

Billet de notre s^t Fondateur entre juillet et décembre 1610 à notre s^{te} Mère : *Voilà cette petite troupe de Sainte Catherine (Bernardines) qui vous va voir. Vous ne connaissez que ma cousine (Louise-Thérèse de Ballon), mais les autres ne laissent pas d'être bonnes filles.*

Note : « Souvent elles étaient visitées des Dames de Sainte-Catherine, pour parler des choses spirituelles. Quand elles arrivaient à l'heure du dîner, quoi qu'il n'y eût rien de prêt dans la maison que ce qui était sur la table des Sœurs, elles leur donnaient de bon cœur leurs petites portions, s'abandonnant à la divine Providence, sans jamais témoigner de la peine de leur arrivée, ni manquer de les recevoir avec toute la cordialité possible » (*Histoire de la Galerie*)

P. Lajeunie II p. 373.379 : S^t François de Sales détestait l'abus de l'exemption (dépendance directe du Saint-Siège), très détestable alors par l'abus même des commendes, qui donnaient aux abbayes des abbés et abbesse indignes, si bien que les ordres manquaient de visiteurs capables de les maintenir dans la règle ou de les réformer selon la règle. En Savoie, ces causes avaient produits des effets d'autant plus scandaleux qu'ils éclataient sous les yeux de Genève : *Il est surprenant, écrivait l'évêque à Paul V en 1606, de voir à quel point la discipline régulière est partout ruinée dans les abbayes et prieurés de ce diocèse ; j'excepte les Chartreux et les Mendians.*

M^{me} de S^{te} Catherine est étrange à la vérité. Je lui ai écrit et fait dire bien au long mon opinion, laquelle n'a rien su gagner sur la sienne. Ce mot de M. de Genève du 15.10.1605, nous laisse entrevoir qu'il ne maniait pas à son idée les cisterciennes de Ste-Catherine du mont Semnoz près d'Annecy. Cette abbaye constituée vers 1343, avait glissé vers la décadence à la fin du XVI^e s. (les religieuses se rendaient dans leur famille, beaucoup d'employés dans la maison).

Quelques moniales en souffraient et François de Sales s'appuya sur elles pour réformer l'abbaye. En 1605, précisément, se convertissait de la frivolité à la ferveur Bernarde de Vignod, entrée fort jeune à l'abbaye 20 ans plus tôt. L'évêque la prit sous sa direction, tempéra son ardeur et s'en servit pour animer le petit groupe qui désirait la réforme. L'œuvre fut difficile et lente : elle montre la douce ténacité du Saint.

Dès qu'il eut fondé la Visitation, il mit *la petite troupe* des ferventes en relation avec ses filles de la Galerie. Cette amitié spirituelle maintint l'élan des ferventes mais aucune réforme ne se faisait : la nouvelle abbesse, Pernelle de Cerisier et son groupe accusaient même l'évêque de duplicité. On le soupçonnait vers 1620 de préparer en secret, avec le prince de Piémont, le rétablissement de la clôture tout en protestant du contraire en public. Il réagit vivement : *Quiconque me connaîtra, dira aussitôt qu'il ne faut pas croire de moi des duplicités. Si j'avais cette pensée, de procurer votre enfermement, je l'aurais dit... Non, je n'ai pas voulu, en un Monastère où j'avais toute autorité, les enfermer, parce que les filles n'y avaient pas inclination, et ai toujours dit que ces grands traits dépendaient de l'inspiration et non de l'autorité extérieure, laquelle peut bien faire des enfermées mais non pas des religieuses.* Magnifique page où l'on voit dans quel esprit le saint menait la réforme : on l'inspire, on ne l'impose pas !

Mais il devenait évident qu'il fallait séparer désormais le groupe des ferventes du corps des résistantes. L'abbesse pressée par les anciennes avait résolu d'empêcher les réformistes de correspondre avec l'évêque. C'est autour de Louise de Ballon, cousine de St François de Sales et amie de l'abbesse, que se groupait en 1620 cet essaim des ferventes : elle leur servait de tampon.

En juin 1622, au moment où l'évêque allait partir pour Turin, le fruit de la réforme était un fruit mûr et pouvait se détacher de l'arbre, les Sœurs réformatrices s'étaient informées de ses intentions : *il est mieux qu'elles y travaillent tandis que je serai éloigné d'elles*, leur avait-il fait répondre.

Le 1.08 en présence de l'Abbé de Tamié fut lu au chapitre de Ste-Catherine les lettres patentes de l'abbé général de Cîteaux. Dès le lendemain les S^{rs} Bernarde de Vignod et Emmanuelle de Monthoux partirent pour Rumilly. Le 8.09 leur petite chapelle (dans une maison obtenue d'une future novice) était ouverte et l'établissement des Bernardines commençait. Les Sœurs seront rejointes par 3 autres dont S^r Louise de Ballon, celle-ci fut saisie d'une tentation : l'amitié de son abbesse et des anciennes, attachement pour son monastère de profession, le spécieux désir de lui être utile, livrèrent à sa constance de furieux assauts que sa nature, affaiblie par une maladie, repoussait avec peine. L'œuvre après laquelle elle avait tant soupiré lui parut aussi dure que difficile, et elle tâcha de trouver un honorable prétexte pour revenir en arrière. Cependant, sur le conseil de la S^r de Rochette, elle consulta François de Sales qui lui envoya la décisive réponse, « un coup d'épée à un courage qui défaille » :

De notre s^t Fondateur 8-15.09.1622 à notre M^{me} Louise de Ballon : *Si j'avais, comme vous, à espérer une réforme, je ne pourrais voir assez tôt l'heure que j'y fusse. Puis donc que vous avez l'obéissance de vos Supérieurs, vous n'avez pas de quoi apporter du retardement à son exécution. Ainsi, partez au plus tôt pour Rumilly, et saluez bien de ma part, à votre arrivée, mes chères filles qui y sont déjà.*

Désormais le triomphe de la réforme était assuré ; ainsi des vieux troncs naissent des surgeons vigoureux. Notre st Fondateur les visita, comme leur 1^{ère} éducation religieuse ne les avait pas formées à une vraie vie monastique, il fut convenu que deux sœurs de la Visitation iraient leur enseigner les exercices réguliers. Notre s^{te} Mère s'arrêta quelques jours à Rumilly en janvier 1623, et leur prêta quelques temps 2 sœurs d'Annecy (même S^r M. Patricia n'a pas trouvé leurs noms).

Lettre de notre s^t Fondateur du 25.12.1610 à notre s^{te} Mère : *Mais je vous prie, ma chère fille, ne suis-je pas si ambitieux que de penser que nos bons anges de vous et de moi se trouvèrent en la chère troupe des musiciens célestes qui chantèrent en cette nuit ? Oh Dieu, s'il leur plaisait d'entonner derechef aux oreilles de notre cœur cette même céleste chanson, quelle joie, quelle jubilation ! (...) Que donnerions-nous à notre petit Roi que nous n'ayons reçu de lui et de sa divine libéralité ? Or sus, je lui donnerai donc à la sainte grand messe la très uniquement fille bien aimée qu'il m'a donnée. Hé, Sauveur de nos âmes, rendez-la toute d'or en charité, toute de myrrhe en mortification, toute d'encens en oraison, et puis recevez-la entre les bras de votre sainte protection, et que votre Cœur dise au sien : Je suis ton salut (Ps 34,3) aux siècles des siècles. Amen.*

Lettre de notre s^t Fondateur à M^{me} d'Aiguebette du 30.12.1610 : *Notre pauvre M^{me} de Chantal a eu une attaque pareille à celle du mois d'août dernier, mais maintenant elle est presque guérie, et tout cette petite troupe fait bien devant Dieu et devant les hommes, notre Châtel particulièrement.*

Lettre de notre s^t Fondateur du 4.01.1611 à M^{lle} Claudine de Châtel : *La bonne sœur que vous avez ici est vraiment une bonne fille ; et pourvu qu'il plaise à la sainte Providence de Notre Seigneur de nous laisser quelque temps M^{me} de Chantal, ainsi que nous l'espérons, j'ai confiance en ce même Sauveur que cette chère sœur sera bien consolée en ce genre de vie qu'elle a embrassé.*

Lettre de notre s^t Fondateur du 7.01.1611 à M^{me} de la Fléchère : *Notre M^{me} de Chantal a été rudement malade, mais maintenant se porte beaucoup mieux et va tous les jours amendant de santé. Hier elle reçut une nouvelle fille, qui fait la 7^{ème}, et dans peu on attend la 8^{ème}.*

Note : La 7^{ème} était Adrienne Fichet. La 8^{ème} sera Claude-Marie Thiollier dont nous n'avons pas la date d'entrée.

❖ Sœur Marie-Adrienne Fichet

Née à Bonneville le 11.12.1594 et baptisée le 30 du même mois par le prévôt François de Sales. Adrienne prit l'habit le jour même de son entrée (6.01.1611 le même jour que S^r Marie-Marguerite Milletot) des mains de la Fondatrice, et fit profession le 12.06.1612. Assistante à Chambéry depuis le 17.01.1624, elle fut 1^{ère} supérieure à Rumilly le 29.09.1625. Mais deux ans plus tard, notre s^{te} Mère l'envoie fonder Crémieu lettre du 17.08.1627 : *Voici une proposition qui peut-être vous étonnera, mais n'en parlez point que vous ne l'ayez considérée : c'est que nous avons accordé à toutes ces honorables dames de Crémieu de leur donner de nos sœurs, pour le 15.09. Elles nous demandent notre sœur M.-Madeleine (de Mouxy) ; mais bien que je la voie pleine de vertu et de piété, certes, et qu'elle ait bien gouverné céans tandis qu'elle en eut la charge (assistante pendant l'absence de ste Jeanne de Chantal), je n'oserais toutefois la mettre dans une fondation éloignée jusqu'à ce que j'aie encore plus d'expérience de sa manière de gouverner ; c'est pourquoi nous avons pensé de la mettre en votre place à Rumilly, où la maison va un très bon train pour le spirituel et temporel, et vous, ma très chère fille, nous vous enverrions faire cette nouvelle fondation à Crémieu, qui est une petite ville à 5 lieues de Lyon.* La fondation eut lieu le 21.09.1627 mais Mère Marie-Adrienne Fichet tomba gravement malade. Pour cette raison, elle revint à Annecy en janvier

1629 et y demeura jusqu'à sa mort (5.11.1681) remplissant avec beaucoup de zèle les charges d'assistante, de surveillante et de conseillère.

« Avec moi », avait-elle dit un jour à la S^{te}, « il faut marcher droit ». C'était une âme sans repli ni méfiance, mais vive et ardente, qui dut travailler beaucoup pour acquérir la sainte tranquillité intérieure et extérieure. Voici un billet de notre s^{te} Mère durant son séjour en Bourgogne à l'automne 1611 : « *Je crois, ma très chère sœur, que notre bon Dieu vous sollicite souvent d'avancer votre âme en son saint amour. Je vous ai toujours vue pleine de bonnes inspirations et de grandes affections ; c'est ce qui me fait espérer que vous serez très soigneuse de produire beaucoup de saintes actions, sans lesquelles nos désirs sont inutiles. Pratiquez fort la douceur, la simplicité à l'obéissance et la mortification intérieure de vos petites passions ; c'est ce que nous avons résolu ensemble, non pas, ma chère sœur ?* »

S^t François de Sales donna d'admirables leçons à sa chère fille qui en fit un recueil (Tome XXVI p. 292) dans lequel nous trouvons ces paroles : *Je me promets beaucoup de votre bon cœur, ma chère fille, ne me trompez pas, car je veux que vous soyez la fille forte de céans, la plus courageuse, douce et humble de toutes, parce vous êtes née entre mes bras.*

D'après sa biographe (Année Sainte) notre s^t Fondateur reconnaissant qu'elle avait une grande activité naturelle et que ses ardeurs pour la perfection auraient pu porter son zèle au-delà des bornes d'une juste modération, prit un soin particulier pour lui faire comprendre que ce n'est que dans la douceur qu'on trouve la paix de l'âme. Voici un billet qu'il lui adressa vers 1611-1612 : *Ma très chère fille, toutes les fois que vous trouverez votre cœur hors de la douceur, ne faites que le prendre tout doucement avec le bout des doigts pour le remettre à sa place, et non à pleins poings, comme l'on dit, ni brusquement. Il faut bien vouloir servir ce cher cœur dans ses maladies, oui même il faut le caresser quelquefois, et lier nos passions et nos inclinations avec des chaînes d'or, qui sont les chaînes de l'amour, afin de les ranger en toutes choses selon le bon plaisir de Dieu.* Il lui écrivit ces souhaits un 31.12 : *Qui a moins de propre volonté a plus de Dieu. Qui mortifie plus ses inclinations naturelles attire plus les inspirations surnaturelles. À qui Dieu est tout, le monde n'est rien. La douceur et l'humilité sont les bases de la sainteté. Oh ma très chère fille Marie Adrienne, qui nous fera la grâce de participer à l'enfance sacrée de notre très doux, très humble et très obéissant Sauveur ? Oh quel trésor de vertus ! Ce sont mes souhaits pour cette année que nous allons commencer pour l'éternité.*

Encore la recommandation de la douceur, cette fois par notre s^{te} Mère lorsque Mère Marie-Adrienne est supérieure à Rumilly janv.-févr. 1626 : *L'esprit de la Visitation est l'esprit de douceur ; il le faut conserver au péril de tout ; car, qui n'agira par cet esprit, quoique tout le reste fût observé, ce ne serait une Visitation ; le principal y manquerait. Surtout donc, ma très chère fille, je vous recommande cette sainte douceur avec tous, la modestie et tranquillité en toutes vos actions, lesquelles je vous supplie de conduire sagement, afin que Dieu soit glorifié par votre conversation avec les séculiers, et par la douceur de votre gouvernement au-dedans.*

Plus tard, S^r Marie-Adrienne eut des tentations de manque de confiance en notre sainte Mère. Elle les lui avouait comme on le voit en plusieurs lettres que notre s^{te} Mère lui écrit par exemple :

14.12.1626 : *Oh Dieu ! ma très chère fille, quand sera-ce que l'esprit de mensonge ne vous soufflera plus les extravagances qu'il vous siffle autour de l'esprit, pour vous divertir de l'attention à Dieu, et de la confiance parfaite qu'avec tant de sujet vous devez avoir en moi ? Voyez-vous, ma très chère fille, je vous en conjure de tout mon cœur ; car certes vous avez tort en cela – et de vous-même qui en êtes intéressée en votre repos – et de moi qui ne désire rien tant que de servir sincèrement, droitement et également toutes nos sœurs et nos maisons et qui ai une spéciale inclination à vous chérir.* S^r Marie-Adrienne ajoute ces lignes à cette lettre : « C'est que j'avais la tentation que notre B^{se} Mère n'aimait pas tant le monastère de Rumilly que deux autres : nos sœurs de Chambéry et Belley. Et je lui en disais les pensées que j'avais là-dessus, et voilà ce qu'elle m'en répond ci-dessus ».

L'Ordre a conservé une tendre reconnaissance pour cette 7^{ème} religieuse. Elle rédigea l'*Histoire de la Galerie* dont nous avons un extrait à la fin de l'édition des Entretiens. Voici un autre extrait (Mgr Trochu II p. 464) : Un jour, en sortant de l'oraison où, « elle avait été bien consolée », S^r Péronne-Marie de Châtel, chargée de sonner les exercices, se trompe de cloche et fait tinter la grosse au lieu de la petite. Cela signifie donc qu'il faut se rendre à la chapelle, et non au réfectoire. Cependant, note S^r Marie-Adrienne « nous nous retirâmes, gardant notre envie de rire pour la récréation. Nous nous récréâmes bien faisant une sainte guerre à notre bonne S^r Péronne-Marie de nous avoir appelées au réfectoire au son de la grosse cloche. Notre Mère nous aida encore à admirer sa bévée ; et moi qui n'avais pas le bec gelé, je lui en dis plus que pas une ». Tout se paie, même à la Visitation : S^r Péronne-Marie eut bientôt sa revanche. On était en carême, où triomphe le raisiné. En plein réfectoire, S^r Marie-Adrienne, préposée à la dépense, laisse choir un pot de précieuse denrée. Personne n'a paru s'en apercevoir, tout le monde rit en dedans. Mais, à la récréation : « Ma très chère Sœur, lance la sonneuse distraite, que je vous plains d'être si faible que de ne pouvoir porter un si petit pot ! Vous voyez que je suis bien plus forte que vous, puisque j'ai si bien sonné à la grosse cloche ! » Quand Monseigneur connut cette historiette, que d'ailleurs on s'empressa de lui conter, il y prit plaisir. « Mes très chères filles, voilà qui va bien ; il n'y a pas de mal de faire la récréation aux dépens les unes des autres, pourvu que ce soit doucement et que l'on n'y mêle point de paroles piquantes ».

C'est elle qui inaugura la rédaction des Entretiens. Notre s^t Fondateur venait donc 2 ou 3 fois par semaine faire une conférence au milieu des Sœurs, soit au jardin, soit dans la galerie, soit dans la chambre de notre s^{te} Mère quand elle était malade (et ce fut souvent). Les sœurs auraient voulu prendre note des enseignements de notre s^t Fondateur mais lui s'y opposa d'abord parce qu'il disait qu'on trouverait tout dans le TAD. C'est à sa mémoire et à sa plume que nous devons le 1^{er} entretien : *De l'obligation des Constitutions.*

La biographie de S^r Marie-Adrienne Fichet commence ainsi : « Cette vénérable Sœur semble avoir été chargée par la Providence de nous transmettre, jusqu'aux moindres détails, les faits arrivés au commencement de notre Institut. Tradition vivante, elle a répété pendant 70 années ce qu'elle avait entendu dire à nos S^{ts} Fondateurs, expliquant ainsi l'origine de presque tous les usages introduits parmi nous. Et comme si cette longue carrière n'eût point suffi à son zèle, elle eût voulu, disait-elle, voir son pèlerinage durer autant que le monde, pour raconter aux jeunes générations ce qu'elle avait admiré ». Elle mourut à Annecy le 5.11.1681.

Elle était née en 1581, son père était procureur au Sénat de Savoie. Elle recevra l'habit avec cérémonie après la récitation du *Veni creator Spiritus* le 6.06.1611 (elle avait donc 30 ans) le jour de l'oblation de notre s^{te} Mère et de ses 2 compagnes. Professe le 12.06.1612 (comme Sr M-A Fichet), elle partit d'Annecy le 14.01.1624, avec les fondatrices de Chambéry où elle demeura jusqu'à la fondation de Rumilly (avec pour supérieure Mère M.-Adrienne). C'est là qu'elle mourut le 26.02.1637, à 56 ans. « Elle était fort infirme, si que les médecins jugeant bien, comme il a été vrai, qu'elle le serait toute sa vie, disaient qu'il la fallait renvoyer ; mais sa vertu, jointe à l'esprit de notre Institut, firent qu'elle fit la sainte profession. Ardente à la vertu, supportant gaiement et joyeusement ses très grandes infirmités, elle a quasi toujours été surveillante et conseillère, tant céans qu'à Chambéry et Rumilly, pour sa droiture de cœur, ne regardant que Dieu et le bien de la maison » (Livre du Couvent d'Annecy I)

Lettre de notre s^t Fondateur 12-20.01.1611 à notre s^{te} Mère : *Or sus, ma très chère fille, la plus grande gloire de Dieu, qui est la souveraine maîtresse de nos affections m'a retenu auprès de cette bonne dame de Saint-Cergues, pour la réduction de laquelle vous avez prié¹ ; car l'ayant vue disposée à prendre les finales résolutions de son bonheur, je ne l'ai point voulu abandonner qu'elle ne les eut faites², dont je loue Notre Seigneur de tout mon cœur. Et vous, louez-le aussi de tout votre cœur, et nous le louerons tous deux de tous nos cœurs. J'ai opinion que sa Majesté divine sera honorée en cette conversion.*

Je suis bien aise qu'elle se soit un peu recrée auprès de vous, car voyez-vous, elle sentira toujours quelque petite tranchée de l'enfantement qu'elle va faire. Nous avons pris jour pour nous voir demain et commencer sa confession et préparation à la sainte Communion, laquelle nous ferons dimanche en votre oratoire aussi ; car, ma très chère fille, puisque j'espère que les anges, et surtout la reine des anges, regarderont le spectacle de la dernière action de la réduction de cette âme, je désire qu'elle se fasse autour de votre chère petite troupe, afin que nous soyons tous regardés avec une joie extraordinaire et qu'avec ces esprits célestes, nous fassions le festin d'allégresse sur cet enfant revenu (Lc 15, 10.23ss)³...

Notes :

1. *Vous avez prié* : dans une lettre du 6.01.1611 à notre s^{te} Mère, notre s^t Fondateur lui écrivait : *J'ai un petit projet à vous communiquer, qui tend à la gloire de Dieu et réduction d'une grande âme. Si je puis ce sera aujourd'hui, si je ne puis, ce sera demain.*
2. L'évènement fit grand bruit. Le prestige dont jouissait à Genève cette femme extraordinaire, sa culture d'esprit, la ferveur opiniâtre de son prosélytisme, tout concourut à faire paraître surprenante sa conversion.

Jeanne de Cartal avait épousé Gaspard de Lucinge, seigneur de Saint-Cergues. Vers 1588, elle quitta son mari pour se retirer dans Genève, où elle se fit remarquer par l'ardeur de sa foi calviniste. On l'appelait l'archi-ministresse, car elle prêchait aux dames et jouissait d'un tel crédit, qu'au dire de Charles-Auguste, elle « pouvait entrer en comparaison avec les plus célèbres ministres quant aux matières de controverse, auxquelles elle avait appliqué son esprit depuis 22 ans. L'ardente prêcheuse était d'ailleurs à bonne école, elle demeurait au logis même de Théodore de Bèze ; c'est là que fut fait le 19.01.1588 le contrat de mariage de Charlotte de Buttet sa sœur maternelle avec Denis Dufour, docteur en médecine, citoyen de Genève.

Voici que la rumeur publique annonce que M^{me} de Saint-Cergues est venue loger à Annecy chez son demi-frère Jean de Buttet, successeur d'Antoine Favre à la présidence du conseil de Genevois. Bon catholique son demi-frère l'emmena au sermon de l'évêque, l'ayant entendu elle accepta d'être conduite en sa présence, bien qu'elle se méfia de l'évêque comme d'un sorcier. L'entretien dura 4 heures. Le Saint, dit Charles-Auguste, « se montra si facile et si courtois, si modeste et si paisible à ses turbulentes propositions, il lui proposa tant de solides raisons, qu'enfin, se voyant convaincue, elle se convertit et défendit depuis fortement, selon son pouvoir, la foi de la Sainte Église catholique contre les calvinolâtres ». Elle persévéra jusqu'à la fin de sa vie dans la religion de son enfance, avec les sentiments d'une vive piété. La noble et tranquille beauté morale que respire une de ses lettres à l'évêque de Genève, dénote en effet une grande âme (XV p. 389 voir aussi p. 377)

3. En suggérant à la Visitation naissante de prendre part « au festin d'allégresse sur cet enfant revenu », en voulant que « la dernière action de la réduction de cette âme » fût célébrée dans l'oratoire de la Galerie, le s^t Fondateur entendait bien donner un nouvel aliment à la vie contemplative de ses filles. Une fois allumée au cœur des 1^{ères} Mères, cette petite flamme de l'apostolat discret, exercé sans bruit, ne devait plus s'éteindre dans l'Institut.

...Je prie notre doux Sauveur qu'il répande sa douce et agréable suavité sur vous, afin que vous reposiez saintement, sainement, tranquillement en lui, et qu'il veille paternellement sur vous, puisqu'il est le très souverain amour de notre inséparable cœur. Ô Dieu, ma chère fille, je le vous recommande, notre pauvre cœur ; soulagez-le, confortez-le, récréez-le le mieux et le plus que vous pourrez, afin qu'il serve Dieu ; car c'est pour cette considération qu'il nous le faut traiter. C'est l'agneau d'holocauste qu'il nous faut offrir à Dieu, il le faut donc tenir en bon point et grasselet, s'il est possible ; c'est le lit de l'Époux, pour cela le faut-il parsemer de fleurs (Ct 1,15). Consolez-le donc, ma chère fille, ce pauvre cœur, et lui donnez le plus de joie et de paix que vous pourrez. Hélas ! qu'avons-nous autre chose aussi à souhaiter que cela ? Vive Dieu ! ma fille : ou rien, ou Dieu ; car tout ce qui n'est pas Dieu, ou n'est rien, ou est pis que rien. Demeurez bien toute en lui, ma chère fille, et le priez que j'y demeure bien tout aussi, et là-dedans aimons-nous puissamment, ma fille, car nous ne saurions jamais trop ni assez aimer. Quel plaisir d'aimer sans craindre d'excès ! Or, il n'y en a jamais point où on aime en Dieu.

Le Président Frémyot meurt dans la nuit du 20 au 21 janvier ; étant donné la faiblesse de notre s^{te} Mère, notre s^t Fondateur juge prudent de ne lui en rien dire.

Lettre de notre s^t Fondateur 25.01.1611 à la P^{de} Favre : *C'est tout couramment que je vous écris. J'irai ce soir voir M^{me} de Chantal (qui guérit fort lentement, surtout des jambes et des bras) pour conférer avec elle sur la réception de la fille dont vous m'écrivez, de laquelle les bonnes qualités ne sont pas de peu de considération (Sr CM Thiollier). Nous verrons aussi la chère grande fille, qui est certes fort aimable et le cœur gauche de M^{me} de Chantal.*

Notre s^t Fondateur janv.-févr. 1611 à Philippe de Quoex, prêtre à la Sainte-Maison de Thonon : *Je recommande à vos Sacrifices la santé de la mère abeille de notre nouvelle ruche ; elle est grandement travaillée de maladie, et notre bon M. Grandis, quoiqu'il soit l'un des doctes médecins que j'ai vus ne sait qu'ordonner pour ce mal. Je ne sais si le diable nous veut épouvanter par là, ou si elle n'est point trop âpre à la cueillette ; toutefois je sais bien qu'elle n'a point de meilleur remède à son gré que de s'exposer au Soleil de justice. Quoiqu'il en soit j'ai tant à cœur cette sainte entreprise, qui ne vient que d'en-haut, que rien ne m'étonne en sa poursuite, et crois que Dieu rendra tout à fait cette Mère une s^{te} Paule, s^{te} Angèle, s^{te} Catherine de Gênes et telles s^{tes} veuves, qui, comme belles et odorantes violettes, ont été si agréables à voir dans sacré jardin de l'Église. De telles épouses de Jésus-Christ il est dit : La myrrhe et l'aloès parfument ton vêtement (Ps 44,9)...*

Notre s^t Fondateur 26 février 1611 à Bénigne Milletot : *Il y a déjà longtemps que la triste nouvelle du trépas de feu M. le P^{dt} Frémyot nous était arrivée, et avec elle un regret extrême, selon les grands devoirs que nous lui avons et la grande estime en laquelle nous l'avons ; mais nous avons empêché que la bonne M^{me} de Chantal n'en aperçut aucun bruit, parce que c'eut été une cruauté de voir surcharger sa maladie d'un sentiment de si grande douleur, en un temps auquel elle était encore trop faible. Maintenant néanmoins, je lui ai porté moi-même ce fâcheux avis, en la réception duquel son déplaisir a grandement combattu sa vertu, laquelle sans doute, si elle n'eut été fort solide et profonde, elle eut été vaincue ; mais, Dieu merci, elle en a tant témoigné, que ceux qui l'ont vue en ce point de tristesse, en ont reçu un exemple digne de mémoire...*

Note : La Mère de Chaugy parle comme le S^t : « Notre très digne Mère reçut la nouvelle avec une très pure vertu, ne s'enquérant d'autre chose sinon comme quoi ce cher père avait fini sa belle vie, et sachant que ç'avait été très vertueusement, et que M^{sr} de Bourges avait été Père spirituel de son cher père, et que sa fin avait été toute chrétienne, cela lui suffit pour lui donner un saint soulagement, quoiqu'elle demeurât très attendrie ».

... Et moi j'ai reçu de la consolation, ayant su que ce bon et digne seigneur défunt avait eu agréables les souhaits que, selon ma naïveté, j'avais marqués en ces dernières lettres que je lui écrivis.

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-mars 1611 : *Je suis bien content, ma très chère fille, que vous retourniez doucement à la sainte oraison, pour un peu recréer votre pauvre cœur auprès de son Sauveur qui, comme l'arbre de baume, distillera toujours quelque goutte de sa sainte liqueur sur nous, qui demeurerons paisiblement en attention. Demeurez donc ½ heure au matin et ¼ au soir, et ne vous opiniâtrez pas à vous tenir à genoux, car il suffira bien d'être assise.*

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-9 mars 1611 : *Oui, ma chère fille, oui sans opiniâtreté, nous changerons le nom de Sœurs Oblates, puisque cette expression déplaît si fort à ces messieurs (les nombreux amis de la Congrégation naissante. Le nom d'Oblates n'était pas alors en usage en France) ; mais nous ne changerons jamais le dessein et vœu éternel d'être à jamais très humbles servantes de la Mère de Dieu. Renouvelez-en la promesse en votre Communion ; j'en ferai de même au Sacrifice de la Messe.*

Il y a aujourd'hui 12 ans que j'eus la grâce de célébrer dans le monastère de cette s^{te} veuve Romaine, avec mille désirs de lui être dévot toute ma vie. Elle aimait bien autant son petit Baptiste que vous aimez votre Celse-Bénigne ; mais elle laissa à Dieu l'entière disposition d'en faire à sa volonté, et il en fit un enfant de salut. Ainsi je l'espère du cher enfant de ma très chère Mère.

Note : « On lit dans l'Année Sainte à la date du 9 mars : 'Notre Père st François de Sales avait une dévotion particulière pour ste Françoise, que l'Église célèbre aujourd'hui. Nous avons vu dans les mémoires qu'il fit pour commencer notre Institut, qu'il nous donnait pour modèle la conduite de ste Françoise : même il nous nommait les Sœurs Oblates de la Sainte Vierge'.

Après le décès de son père, notre s^{te} Mère devait s'inquiéter de son fils. Celse Bénigne était alors aux soins de son oncle Claude Frémyot jusqu'à son départ pour Paris en 1612.

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-9 mars 1611 : *Ma fille, tenons-nous, je vous supplie, tout au bas bout de la Croix, trop heureux si quelque goutte de ce baume qui distille de toutes parts tombe dedans notre cœur, et si nous pouvons recueillir de ces basses herbettes qui naissent là autour.*

Notre s^t Fondateur à l'Abbé d'Abondance Vespasien Aiazza-3 avril 1611 : *L'incroyable parfum d'une amoureuse suavité dont votre lettre non pareille en douceur pour moi est pleine, me force doucement à condescendre à vos fraternels désirs de savoir ce que je fais en ce recoin de nos montagnes, dont vous dites que l'odeur est montée jusqu'à vous. Je le crois facilement, mon très cher frère : puisque j'ai mis des holocaustes sur l'autel de Dieu, ne fallait-il pas qu'elles jetassent une odeur de suavité ? Voici donc, non point ce que j'ai fait, mais ce que Dieu a fait l'été passé. (...) Nous l'enfermâmes (notre ste Mère) le jour de la très Sainte Trinité, avec 2 compagnes et la servante (Jacqueline Coste) que je vous fis voir, qui est une âme si bonne dans la rusticité de sa naissance, que, dans sa condition, je n'en ai point vu de telle. Depuis, il vient des filles de Chambéry, de Grenoble et Bourgogne, pour s'associer à elles ; et j'espère que cette Congrégation sera pour les infirmes un doux et gracieux refuge, car, sans beaucoup d'austérités corporelles, elles pratiquent toutes les vertus essentielles à la dévotion. Elles disent l'Office de Notre-Dame, font l'oraison mentale ; elles ont une police de travail, silence, obéissance, humilité, exempte de toute propriété, extrêmement exacte et autant qu'en monastère du monde. **Leur vie est amoureuse, intérieure, paisible et de grande édification.** Après leur profession, elles iront servir les malades, Dieu aidant, avec grande humilité.*

*Quant à la réforme que vous projetez, je la passionne (Ce projet que le S^t passionnait visait apparemment le prieuré de Talloires, où Aiazza songeait peut-être à introduire les Feuillants comme à Abondance où ils avaient succédé aux chanoines de S^t-Augustin). (...) Non pour Dieu, ne craignez point de m'importuner. **J'ai sacrifié ma vie à Dieu et à son Église : qu'importe-t-il que je m'incommode, pourvu que j'accorde quelque chose au salut des âmes ?** Traitez-moi donc fraternellement puisque vous savez qu'entre nous tout se fait en charité et pour la charité. Or, la charité n'a point de peine qui ne soit bien aimée. (...)*

Si ce pauvre garçon ne m'eut rencontré ici pour se confesser à moi, il s'en allait à Rome, ne trouvant personne à qui ouvrir confidemment son âme, où, à la vérité, j'ai trouvé moins de mal que je ne pensais, et incomparablement moins

qu'il ne croyait. Ô mon Dieu, mon très cher frère, **si Dieu**, qui incline tant de personnes à me remettre la clef de leurs cœurs, voire à en lever la serrure devant moi afin que je voie mieux tout ce qui est dedans, **pouvait si bien fermer le mien que rien n'y entrât jamais que son divin amour et que rien ne l'ouvrît que la charité**, hé, que vous m'aimeriez suavement ! Priez fortement pour cela.

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-avril 1611 : *Ma chère fille, il faut bien être soigneuse de faire ce qui est requis pour nous tenir un peu forte et vaillante. (...) Dieu vous bénisse, Dieu vous prospère, Dieu soit le très unique amour de notre très unique cœur. Il faut bien que vous dise que ce matin à la Messe, j'ai prié pour notre avancement en la pureté, perfection et unité d'esprit avec, certes, une ardeur extraordinaire ; mais en cela les extraordinaires me sont presque ordinaires. Après dîner, le P. Prieur des Feuillants m'a donné beaucoup de consolation par la bonne opinion qu'il a d'un grand progrès de notre Congrégation.*

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-29 avril 1611 : *Je m'en vais à l'autel, ma chère fille, où mon cœur répandra mille souhaits pour le vôtre ; ou plutôt, notre cœur répandra mille bénédictions sur soi-même ; car je parle plus véritablement ainsi.*

Ô Dieu, ma fille bien aimée, à propos de notre cœur, que ne nous arrive-t-il comme à cette bénite Ste de laquelle nous commençons la fête ce soir, ste Catherine de Sienne, que le Sauveur nous ôtât notre cœur et mit le sien en lieu du nôtre ! Mais n'aura-t-il pas plutôt fait de rendre le nôtre tout sien, absolument sien, purement et irrévocablement sien ? Oh qu'il le fasse, ce doux Jésus ! Je l'en conjure par le sien propre et par l'amour qu'il y enferme, qui est l'amour des amours. Que s'il ne le fait (oh mais il le fera sans doute, puisque nous l'en supplions), au moins ne saurait-il empêcher que nous ne lui allions prendre le sien, puisqu'il tient encore sa poitrine ouverte pour cela. Et si nous devons ouvrir la nôtre, pour, en ôtant le nôtre, y loger le sien, ne le ferons-nous pas ?

Mgr Trochu II p. 386 : C'est à l'anniversaire de l'inauguration de la Visitation le lundi **6 juin 1611** fête de s^t Claude, que M^{gr} avait fixé la consécration de ses 1^{ères} Visitandines. Notre s^{te} Mère soupirait après l'heure où elle se donnerait sans retour :

Notre s^{te} Mère à notre s^t Fondateur-fin mai-début juin 1611 : *Quand viendra ce jour heureux, où je ferai et referai l'irrévocable offrande de moi-même à mon Dieu ? Sa bonté m'a remplie d'un sentiment si extraordinaire et puissant de la grâce qu'il y a d'être toute sienne, que, si le sentiment dure dans sa vigueur, il me consumera. Jamais je n'eus des désirs ni des affections si ardentes de la perfection évangélique ; il m'est impossible d'exprimer ce que je sens, ni la grandeur de la perfection où Dieu nous appelle. Hélas ! à mesure que je me résous d'être bien fidèle à l'amour de ce divin Sauveur, il me semble que c'est chose impossible de pouvoir correspondre à toute la grandeur de ce même amour. Oh que c'est chose pénible en l'amour, que cette barrière de notre impuissance ! Mais qu'est-ce que je dis ? J'abaisse, ce me semble, le don de Dieu par mes paroles, et ne saurais exprimer ce sentiment d'amour qui me sollicite à vivre en pauvreté parfaite, en humble obéissance et en très pure pureté.*

Mgr Trochu II p. 386 : « À l'approche de ce jour, il vint au monastère examiner les 3 novices ; il « les trouva non seulement disposées à faire leur oblation, a noté la Mère de Chaugy, mais déjà dans la perfection d'icelle ». Puis on se mit à discourir sur le tissu et la forme des voiles – question importante, puisqu'il s'agissait de tout l'avenir. Les ferait-on en crêpe ? *Cela est trop riche et délicat pour la Visitation ; il les faut faire d'étamine*, remarque l'évêque. Mais l'étamine neuve se payait encore assez cher ! La Mère de Chantal avait de larges lés à la robe qu'elle portait en se retirant du monde. Ces lés fourniraient bien l'étoffe de 3 voiles. On les tailla, on en mit un sur la tête de la S^r de Bréchar. *Ce sera bien ainsi*, prononça enfin M^{gr}, tout en prenant des ciseaux et en arrondissant un peu l'étamine par derrière.

« Restait à orner la chapelle. Pour célébrer dignement les mystiques épousailles de sa toute chère Marie-Jacqueline, le président Favre avait promis d'envoyer 20 écus. La somme n'arrivant point, la Mère de Chantal était perplexe. 'Mais, lui suggérèrent les S^{rs} Favre et de Bréchar, n'y a-t-il point dans le coffre ces quelques pièces d'or qui sont un cadeau de M^{gr} ?' – *Il nous les a données*, répondit la Mère, *uniquement pour les nécessités des malades, avec défense de les employer à autre chose.* – 'Mais, nous ne les prendrons que pour les remplacer'. Et d'autres belles raisons ; si bien que la Mère de Chantal céda. Aussitôt les scrupules la saisirent ; elle voulut dès le soir en écrire à M^{gr}. Tout près de l'oblation, un manquement de cette sorte ! *Il en eut une mauvaise nuit*. Le lendemain, il dit la Messe à la Galerie ; puis *la Mère alla se jeter à ses pieds et avec abondance de larmes lui demanda pardon de sa faute ; mais quoiqu'il fût fort fâché de la voir dans cette affliction, il la laissa à genoux pleurer plus d'un Miserere sans lui rien dire ; et enfin avec un visage grave et majestueux : Voilà la 1^{ère} désobéissance que vous m'avez rendue*, fit-il, *qui m'a fait veiller une partie de la nuit dans une douleur que je ne saurais vous représenter ! À ces paroles, la Mère pensa défaillir de regret*' (*Histoire de la Galerie*). Ceci ajoute S^r Marie-Adrienne Fichet se passa au verger proche de la fontaine ».

Mgr Trochu II p. 388 : Et ce fut le rayonnant matin de la Saint-Claude 1611. La chapelle de la Galerie était tapissée gracieusement de nappes et de draps relevés de fleurs ; ces bouquets, dit la Mère de Chaugy, la rendait si odorante, d'un si agréable abord, qu'on pensait entrer en un vrai jardin de l'Époux parmi ces fleurs des champs ». Un « chœur de musiciens « (d'après CA de Sales) était monté de la ville. Le Président Favre était venu de Chambéry, Celse Bénigne était absent. On voyait sur le visage de notre s^t Fondateur une sainte joie mêlée d'une grande majesté. Après le sermon, au chant du *Veni Creator* les trois novices s'agenouillèrent sur le marchepied de l'autel, chacune fit son oblation. Enfin leur ayant imposé le crucifix et le voile, notre b^x Père leur adressa cette invitation : « Mes filles très aimées, rentrez dans votre séjour, car le Seigneur vous a comblées ». Elles passèrent donc dans le chœur qui leur était réservé. Alors spontanément notre s^{te} Mère chanta le verset latin : *Voici le lieu de mon repos pour toujours !* Verset que reprit l'assistance. Cela a passé dans le cérémonial des professions.

Avant que se terminât cette journée le s^t Fondateur voulant que fût conservée la mémoire sacrée des oblations de ses filles les fit écrire dans un grand livre.

La Visitation d'Annecy et l'Ordre de la VSM 400 ans d'histoire p. 11 : « 6.06.1611 : Les 1^{ères} Mères font une oblation et un vœu de chasteté simple avec l'oblation (voir XIV p. 330 : *Après leur noviciat on les reçoit solennellement, non point aux vœux, car on n'en fait point de solennels, mais à l'établissement et dédicace, à la forme que le b^x C^{al} Borromée a dressée pour les Ursulines, peu de choses changées. Néanmoins elles font le vœu de chasteté simple (= temporaire), par l'avis du confesseur et de la supérieure. En leur établissement,*

elles offrent leur âme, leurs corps et l'usage de leurs biens à Dieu et à Notre Dame, pour être le tout employé à son honneur, selon les règles de la Congrégation, mais cela se fait par une belle cérémonie). Elles renouvellent le vœu de chasteté et l'oblation le 2^{ème} dimanche de janvier (octave de l'Épiphanie). De même toutes les sœurs qui suivent jusqu'en 1615 ». Dans ce livre toujours conservé, notre st Fondateur écrivit les 1^{ères} pages.

†

J H S

M A R I A

LIVRE AUQUEL LES SEURS DE LA CONGREGATION
DE NOSTRE DAME DE LA VISITATION ESCRIVENT LES ANS
ET JOURS DE LEURS OBLATIONS ET VŒUX
ET DES ANNUELLES CONFIRMATIONS QU'ELLES EN FONT

OEA XXV p.135 : « Le titre du Livre et les 3 souhaits qui le suivent sont de la main de st François de Sales qui a pris un grand soin pour les écrire avec ses plus beaux caractères. Ils occupent les 4 premières pages du Livre du Couvent [livre où s'écrivent les fondations, les élections des supérieures, les professions, rénovations et décès des Sœurs]. Bien que le Saint n'ait mis à la fin que l'année, il est à peu près certain que ces souhaits datent du 6 juin, jour de l'Oblation de la Mère de Chantal et de ses deux compagnes ».

Abbé Blin : « Avant d'écrire dans ce livre les noms des religieuses qui allaient former la Visitation naissante, et d'abord celui de s^{te} Jeanne de Chantal, le st Fondateur a tracé ces lignes, comme l'expression la plus nette de son dessein, et de l'esprit dont il voulait que son humble famille fût pénétrée. Ces souhaits sont bien à leur place ici, comme le commentaire et le développement de la pensée fondamentale exposée d'abord dans le Directoire : Que toute leur vie et exercices soient pour s'unir avec Dieu...

Dans le 1^{er} souhait, le st Docteur fait parler les religieuses (ou se joint à elles ?) ; ce souhait définit l'esprit de la Visitation en empruntant les paroles de st Paul : Nous n'avons aucun lien que le lien de la dilection...

Le 2nd est une prière du st Fondateur à Jésus-Christ pour lui recommander la persévérance de ses filles et l'avenir de leur Ordre.

Le 3^{ème}, redit avec le langage à la fois si tendre et si énergique de st Paul, l'affection du st Fondateur pour les Sœurs de la Visitation.

Pour sa Visitation, le fondateur ne peut s'empêcher de voir grand : 3 professes seulement avec 5 novices (S^{rs} Claude-Françoise Roget, Péronne-Marie de Châtel, Marie-Marguerite Milletot, Marie-Adrienne Fichet, Claude-Marie Thiollier qui a pris l'habit en ce jour), mais des âmes d'élite confiées à une sainte : quel gage d'avenir !

Notre st Fondateur avait écrit en juillet-août 1610 à notre ste Mère : *Je salue ces chères filles qui sont autour de vous : ce sont mes douces amours en Jésus-Christ, et vous, ma chère fille, vous être mon propre cœur en Celui qui, pour avoir le nôtre, nous présente le sien tout à découvert. Je regarde si fort notre Congrégation, que j'y suis nuit et jour.*

C'est précisément 3 jours après l'oblation de nos 1^{ères} Mères, une nuit où il veille, celle du jeudi 9 au vendredi 10 juin, qu'une inspiration lui est venue. Il l'écrit dès le matin à notre s^{te} Mère : « *Bonjour ma très chère Fille. Un accommodement qu'il me faut faire entre deux de nos pasteurs de Gex, me prive de la consolation d'aller voir mes plus chères brebis et de les repaître moi-même du Pain de vie. Voilà M. Rolland qui va suppléer à mon défaut. Toutefois il n'est pas assez bon messenger pour vous porter la pensée que Dieu m'a donnée cette nuit : que notre maison de la Visitation est, par sa grâce, assez noble et assez considérable pour avoir ses armes, son blason sa devise et son cri d'armes. J'ai donc pensé, ma chère Mère, si vous en êtes d'accord, qu'il nous faut prendre pour armes un unique cœur percé de deux flèches, enfermé dans une couronne d'épines, ce pauvre cœur servant d'enclavure à une croix qui le surmontera, et sera gravé des sacrés noms de Jésus et de Marie. Je vous dirai à notre première vue mille petites pensées qui me sont venues sur ce sujet ; car vraiment notre petite Congrégation est un ouvrage du cœur de Jésus et de Marie. Le Sauveur mourant nous a enfantés par l'ouverture de son Sacré Cœur ; il est donc bien juste que notre cœur demeure, par une soigneuse mortification, toujours environné de la couronne d'épines qui demeura sur la tête de notre Chef, tandis que l'amour le tint attaché sur le trône de ses mortelles douleurs ».*

Mgr Trochu II p. 392 : « Ces 'mille petites pensées' qu'avaient-elles été au juste ? La confiance ne nous en a pas été faite. Par une coïncidence remarquable, en ce vendredi 10 juin s'achevait l'octave du Saint-Sacrement, le jour même que Notre Seigneur désignera pour être la fête de son Sacré Cœur à s^{te} Marguerite-Marie.

« Au centre des armoiries de son Institut, st François de Sales place un cœur, un pauvre cœur, comme il dit, le cœur de la visitandine idéale qu'il fait presque semblable au Cœur sacré du Sauveur : ces deux flèches qui le transpercent symbolisent le double amour de Dieu et du prochain, les épines d'une soigneuse mortification l'enserrent et le protègent, la croix le surmonte pour l'élever, par un complet sacrifice de soi, bien au-dessus de la terre. Il est bien réel, d'autre part, qu'un siècle et demi avant l'approbation officielle par l'Église de la dévotion au Sacré-Cœur (en 1765 Clément XIII approuvera la messe et l'office du Sacré-Cœur) François de Sales l'a pratiquée assidûment et l'a fait pratiquer à ses filles ».

Le noviciat achevé, la Mère de Chantal et les 2 autres professes n'étaient plus tenues à l'entière clôture ; elles auraient pu tout de suite commencer la visite des malades et des pauvres. Mais il jugea qu'il fallait attendre : elles étaient en trop petit nombre encore et il prévoyait pour notre s^{te} Mère et une compagne un séjour en Bourgogne nécessaire après le décès de M. Frémyot.

Notre st Fondateur à notre s^{te} Mère -1^{er} ou 2 juillet 1611 : *Je vous laisse à penser, ma Fille, quelle bonne odeur répandit en la maison de Zacharie cette belle fleur de lys, trois mois qu'elle y fut ; comme avec peu mais de très excellentes paroles, elle versait de ses lèvres le miel et le baume précieux (Ct 4,11) ; car que pouvait-elle épancher que ce de quoi elle était pleine ?*

Or elle était pleine de Jésus. Mon Dieu, ma fille, je m'admire tant que je suis encore si plein de moi-même après avoir si souvent communiqué ! Hé, cher Jésus, soyez l'Enfant de nos entrailles, afin que nous ne respirions ni ressentions partout que vous. Hélas ! Vous êtes si souvent en moi, pourquoi suis-je si peu souvent en vous ? Vous entrez en moi, pourquoi suis-je tant hors de vous ? Vous êtes dans mes entrailles, pourquoi ne suis-je dans les vôtres pour y recueillir ce grand amour qui enivre les cœurs ? Ma fille, je suis tout parmi cette chère Visitation, en laquelle notre Sauveur, comme un vin nouveau, fait bouillonner de toutes parts cette affection amoureuse dedans le ventre de sa sacrée Mère.

Du Père Jean de Villars à notre s^t Fondateur -24 juillet 1611 :

Note : Le Père de Villars (1560-1626) était en 1604 recteur du collège de Dijon. Ses vertus, sa prudence, son expérience des voies intérieures lui acquirent l'amitié de s^t François de Sales et la confiance de plusieurs personnes de haute piété. La Baronne de Chantal entre autres le choisit pour confesseur, et c'est même à sa persuasion qu'elle se rangea définitivement sous la conduite du s^t Évêque.

... Dieu me donnait des mouvements si vifs d'assurer M^{me} de Chantal que le ciel lui voulait donner l'eau de la Samaritaine par le canal de vos lèvres, que si les anges fussent venus troupes à troupes pour m'en dissuader, je ne crois pas qu'ils l'eussent pu faire, parce que l'impression était du Roi des anges.

Et il m'a semblé, depuis que votre naissante Congrégation est commencée, que je l'ai vue comme une Jérusalem nouvellement descendante du ciel. Oh que je me suis écrié de bon cœur : Bénite soit la 1^{ère} pierre de cet édifice ! Oh qu'elle est polie ! C'est un marbre bien taillé, marbre blanc, que le cœur de cette digne veuve, dont j'ai autrefois tant honoré les vertus et dont je vénère maintenant la sainteté. Il est blanc, ce cœur, par la pureté de ses intentions ; il est poli, par les divers afflictions qui, en guise de coups de marteau, ont ôté toutes les superfluités et l'ont jointe au point du lieu sacré où elle devait être posée, et votre ingénieuse main a gravé sur ce marbre poli, pour un monument éternel de gloire à Dieu, ces quatre belles paroles qui sont les devises de votre cœur : VIVE JÉSUS ! VIVE MARIE ! Tout à Dieu, tout pour sa gloire !

N'ai-je pas donc sujet de dire : Bénite soit la pierre, béni soit l'ouvrier, et béni soit éternellement l'Architecte céleste qui, dans son idée éternelle, avait fait le projet de cet édifice ? Il me semble, M^{gr}, que cette Congrégation manquait encore à l'Église, et que Dieu vous ait suscité en nos jours pour l'ériger. Certainement, Notre Seigneur a visité son peuple, et faut croire que la bénédiction de commencement s'étendra avec une amplification nombreuse : car, que manquait-il aux faibles, que cette médiocrité ? Que fallait-il aux veuves, que cette douceur ? Que pouvaient désirer les robustes et ferventes, que cette mortification ? Vous avez, mon très cher et digne Seigneur, dressé un temple de Salomon en ce siècle, voilà les 3 étages : que reste-t-il à ces âmes bienheureuses destinées à l'habitation d'iceluy, que d'entrer dans le Sancta sanctorum (le Saint des saints) de l'éternelle félicité. »

M. FM de Chaugy I p. 155 : « Le décès du vertueux président fit prendre résolution qu'il fallait que notre b^{se} Mère fit un voyage en Bourgogne, selon que notre s^t Fondateur avait promis pour les affaires du bien de ses enfants ; à quoi elle se disposa 6 semaines après l'oblation dans laquelle nos 1^{ères} Mères ne faisaient pas vœu de pauvreté. Cette b^{se} Mère le fit en particulier entre les mains de notre s^t Fondateur, avant que de partir pour aller négocier les affaires de ses enfants, et l'écrivit en ces termes : *Ce 22.08.1611, je, Jeanne-Françoise Frémyot, après avoir renouvelé mes vœux d'obéissance et de chasteté, pressée du désir d'une vie tout parfaite, je fais vœu de pauvreté et soumetts à l'obéissance et disposition de M^{sr} de Genève, François de Sales, mon très unique Père, tous mes biens présents et à venir, non seulement quant à l'usage et usufruit, mais aussi quant à la propriété et disposition, pour vivre en vraie pauvre évangélique, et ainsi je le proteste et voue au Père éternel, au nom de Jésus Christ son Fils, mon seul Seigneur et très cher Sauveur, moyennant la grâce de son Saint-Esprit, en la présence de la sacrée Vierge, Mère de mon Seigneur Jésus-Christ, de saint Joseph, de mon bon Ange, de mon saint père Abraham, des sacrés Apôtres, de ma chère pénitente sainte Madeleine, de mon bien-aimé saint Bernard et de toute la cour céleste. Amen »*

Notre s^t Fondateur reçoit les vœux de religion de notre s^{te} Mère, renouvelle son vœu de chasteté et fait celui de servir l'âme de la Sainte -22 août 1611 : *Je, François évêque de Genève accepte de la part de Dieu les vœux de chasteté, obéissance et pauvreté, présentement renouvelés par Jeanne Françoise Frémyot, ma très chère Fille spirituelle. Et après avoir moi-même réitéré le vœu solennel de perpétuelle chasteté, par moi fait en la réception des Ordres, lequel je confirme de tout mon cœur, je proteste et promets de conduire, aider, servir et avancer ladite Jeanne Françoise Frémyot, ma Fille, le plus soigneusement, fidèlement et saintement que je saurai, en l'amour de Dieu et perfection de son âme, laquelle désormais je reçois et tiens comme mienne, pour en répondre devant notre Sauveur. Et ainsi je le voue au Père, Fils et Saint-Esprit, un seul vrai Dieu, auquel soit honneur, gloire et bénédiction ès siècles des siècles. Amen. Fait en élevant le très saint et adorable Sacrement de l'Autel en la sainte Messe, à la vue de sa divine Majesté, de la très Sainte Vierge Notre Dame, de mon bon Ange et de celui de ladite Jeanne Françoise Frémyot, ma très chère Fille, et de toute la Cour céleste, le XXII jour d'août, octave de l'Assomption de la très glorieuse Vierge, à la protection de laquelle je recommande de tout mon cœur ce mien vœu, afin qu'il soit à jamais ferme, stable et inviolable. Vive Jésus ! Amen.*

Même si les lettres de notre s^{te} Mère à notre b^x Père sont en grande partie perdues. Il est certain qu'il y avait parfaite réciprocité entre eux. En voici le témoignage :

Vie et Œuvre de S^{te} Chantal II p. 49 : « Papiers intimes qui se sont trouvés sur notre b^{se} Mère et qu'elle ordonna qu'on mît sur elle dans le cercueil. Sur le sachet qui enveloppait les papiers était cousue une image de la Sainte Vierge, au bas de laquelle était cette inscription : *À la très sainte et très adorable Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, un seul et vrai Dieu très unique, soit louange, gloire et bénédiction aux siècles des siècles, Amen, mon âme dit ces paroles de cœur.*

Dans l'enveloppe se trouvait deux papiers : l'un écrit par notre B^x Père ; l'autre par notre très digne Mère (Profession de foi du Concile de Trente et une longue prière composée par elle sans doute avant 1617 car elle prit pour ses 4 enfants).

Sur le papier écrit par notre B^x Père on lit le texte ci-dessus où il fait vœu de servir l'âme de notre s^{te} Mère. Dans la marge celle-ci a écrit une longue prière après 1622 : *Ô très adorable et souveraine Trinité, qui de toute éternité, par votre incompréhensible miséricorde sur moi, m'avez destinée au bonheur d'être conduite par votre très humble et très saint serviteur, le b^x François de Sales, mon vrai Père très cher ; faites, ô très douce Bonté ! que ce vœu ne soit point terminé et fini par son départ de cette vie mortelle, mais qu'il me continue son soin et sa direction paternelle, jusqu'à ce qu'il m'ait conduite et introduite dans vos célestes Tabernacles. Que si cette prière n'est convenable et agréable à votre divine*

Majesté, je veux ne l'avoir point faite, reconfirmant aujourd'hui, en la présence du divin Sacrement de votre vrai Corps, les vœux que j'ai faits à la très sainte Trinité, entre les mains de ce mien Père, et l'entier dépouillement de moi-même, ainsi que je le fis sans réserve le mercredi devant la fête du Saint-Esprit 1616 (...)

Vie et Œuvre de S^{te} Chantal II p. 67 : ORAISON À NOTRE S^t FONDATEUR, COMPOSÉE PAR NOTRE DIGNE MÈRE ET CONSERVÉE DANS SES CONSTITUTIONS :

Ô très heureux st François de Sales, vraiment très saint serviteur de Dieu, le cher et très assuré guide de mon âme, le don précieux de mon Dieu ; mon vrai Père, dis-je, mon très doux maître, et maintenant mon fidèle avocat : regardez nos nécessités, et le cœur que Dieu a joint au vôtre, ne permettez pas qu'il en soit jamais désuni. Car, souvenez-vous que vous m'avez promis que cette union serait éternelle. (...) Souvenez-vous que mon Dieu m'a donnée à vous, et vous à moi ; ayez donc un soin continuuel de moi, je vous en prie, afin que parfaitement j'accomplisse la volonté de mon Dieu sans réserve, sans réserve. Amen.

P. de Longchamp *Une extraordinaire amitié* p. X : « Dieu m'a donné à vous... Dès cette toute 1^{ère} ligne de leur correspondance, on comprend que François va vivre le défi le plus rare de la sainteté chrétienne : donné à Dieu depuis toujours, voici que Dieu le donne à Jeanne, au point qu'il fera quelques années plus tard le vœu de recevoir et tenir son âme comme sienne, pour en répondre devant notre Sauveur, Jeanne de son côté lui rappelant comme une évidence : *vous savez que je suis vous-même, par la grâce de Dieu* (26.10.1621). Au-delà des mots si insuffisants d'amitié ou même d'amour, c'est cet échange d'âmes que nous allons voir se former et s'épanouir au fil de leurs lettres. (...)

P. XXXI : « La Visitation se fonde, François perçoit avec une nouvelle lucidité sa relation à Jeanne : *Ma Fille, il faut que je vous dise que je ne vis jamais si clairement combien vous êtes ma fille que je le vois maintenant...* (28.05.1610) Et c'est cette perception nouvelle qui va le conduire à formaliser un véritable échange de son âme avec celle de Jeanne, par le vœu ci-dessus qui scelle définitivement leur unité spirituelle. Dans ce vœu, François accepte de la part de Dieu les vœux de Jeanne, et au même moment, il reçoit et tient désormais son âme pour sienne, tandis que symétriquement il se voue pour toujours à sa sainteté, au point d'en répondre devant Jésus-Christ. Comme si l'âme de Jeanne était la sienne ? Non, parce que l'âme de Jeanne est devenue la sienne. Plus encore : renouvelant sa propre consécration sacerdotale, il l'investit désormais dans les vœux que Jeanne vient de prononcer, lui transférant en quelque sorte la responsabilité de sa propre fidélité. On ne peut aller plus loin dans la logique de sa 1^{ère} lettre au départ de Dijon 7 ans plus tôt : *Dieu m'a donné à vous...*

Voici une lettre qui semble-t-il nous ramène 7 ans plus tôt :

Notre s^{te} Mère à notre s^t Fondateur –1611 (ou 1614) : *Priez fort pour moi, afin qu'il me retire de ces fâcheuses affaires* (1611 peut-être le voyage en Bourgogne ou 1614 difficultés rencontrées pour la construction de l'église). *Ce qui me console parmi tant de travail, c'est que cela est pour la gloire de Dieu et, qu'enfin, après avoir bien travaillé, nous irons jouir du repos éternel, moyennant la grâce du divin Sauveur, lequel je prie soigneusement pour la perfection de notre cœur. Je vous ressouviens, mon Père, qu'il y a aujourd'hui sept ans que Notre-Seigneur remplit votre esprit de mille saintes affections pour le bonheur et perfection de ma pauvre âme. Je vous dirai que, dès hier, elle est demeurée remplie d'un sentiment si extraordinaire de la perfection que, si cela dure, il me consumera. Mon Dieu ! mon unique Père, rendez-moi, par vos prières et conduite, toute à ce Seigneur que nous adorons, révérons et aimons parfaitement. Oh ! que je veux lui être fidèle ! Il m'est impossible d'exprimer ce que je sens, aussi ne ferais-je que l'amoindrir par mes paroles. C'est un ouvrage fait de la main de Dieu. Nous voyons tous les jours clairement abonder ses miséricordes sur nous, c'est pourquoi nous obéissance. (le 25.08.1604, lors du pèlerinage de S^t-Claude, François de Sales avait accepté la direction spirituelle de la Baronne de Chantal ; celle-ci lui avait fait vœu d'obéissance)*

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère –vers le 29 août 1611 : *Je vous remercie de votre beau grand présent [peut-être un ornement confectionné par elle], ma très chère Mère, ma fille, et encore plus de votre billet. (...) Bonjour ma très chère Mère. La très sainte Vierge notre Maîtresse veuille bien naître et résider en nos cœurs. Nos filles qui veulent faire les vœux [Sr Claude-Françoise Roget et Sr Péronne-Marie de Châtel firent leur oblation le 29 août 1611] pourront bien faire un peu d'oraison préparatoire sur les vœux de Notre-Dame et de tant de filles et femmes assemblées qui les firent à Notre Seigneur et qui les gardent avec tant de fidélité, qu'elles souffrent plus volontiers pour le divin Maître que de s'en départir. Hélas, que je souhaite de sainteté à cette chère troupe de filles, et surtout à cette très unique, très aimée et très honorée Mère, **ma Fille, vraiment mienne !** Dieu la bénisse et marque son cœur au signe éternel de son pur amour. Amen.*

M. FM de Chaugy I p. 154 : « Elle partit (le 6.09, munie du congé requis délivré la veille) accompagnée de notre Mère Marie-Jacqueline Favre et conduite par M. le Baron de Thorens (Françoise avait rejoint sa sœur Marie-Aimée au château de Sales).

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère –10 septembre 1611 : *Me voici à Thonon depuis trois jours, ma très chère Fille, où je vins fort heureusement et sans ressentiment d'aucune lassitude. Ô Dieu, ma très chère Fille, je ne sais quel chemin j'ai fait, ou celui de Thonon, ou celui de Bourgogne, mais je sais bien que je suis plus en Bourgogne qu'ici. Oui, ma Fille, puisqu'il plaît ainsi à la divine Bonté, je suis inséparable de votre âme et, pour parler avec le Saint-Esprit, nous n'avons désormais plus qu'un cœur et qu'une âme ; car ce qui est dit de tous les chrétiens de la naissante Église, se trouve grâce à Dieu maintenant entre nous. Or demeurons donc bien ainsi en Notre Seigneur, ma très aimée.*

*Je suis toujours attendant des nouvelles du succès de votre voyage, que je me promets avoir été bon, mais non pas sans crainte pourtant, à cause de la faiblesse de votre santé et l'excessive chaleur qui a régné quelques heures de ces jours passés. Je prie Dieu qu'il vous conserve chèrement et saintement **comme ma propre âme.***

Je vous supplie, ma très chère Fille, tenez-vous bien à Jésus-Christ et à Notre-Dame et à votre bon Ange en toutes vos affaires, afin que la multiplicité d'icelles ne vous trouble point et que leur difficulté ne vous étonne point. Faites l'un après l'autre au mieux que vous pourrez, et employez pour cela fidèlement votre esprit mais doucement et suavement. Si Dieu vous en donne l'issue, nous l'en bénirons ; s'il ne lui plaît pas nous l'en bénirons aussi. Et il vous suffira que, tout à

la bonne foi, vous vous soyez essayée de réussir, puisque Notre Seigneur et la raison ne requièrent pas de nous les effets et les événements, mais notre fidèle et franche application ; car ceci dépend de nous, mais non pas les succès. Dieu bénira votre bonne intention en ce voyage et en l'entreprise que vous avez faite de mettre en ordre les affaires de cette maison-là pour votre fils, et vous récompensera ou par une bonne issue, ou par une sainte humiliation et résignation. Mon cœur fera cependant mille millions de bons désirs pour le vôtre comme pour soi-même, et ne cesserai point d'implorer les prières de la très sainte Vierge en ce lieu qui est tout consacré à son honneur.

Je renvoie ce jourd'hui notre M. Michel (M. Michel Favre aumônier du Saint et de la petite Communauté) auprès de nos filles, afin qu'elles ne demeurent pas tout à fait privées de quelqu'un en qui elles aient confiance. J'écris à notre sœur de Brécharde une lettre pour toutes [lettre non conservée] afin de leur donner courage.

Monsieur de Blonay dépêchera sa fille pour votre retour. Je la vis le jour de Notre Dame ; elle a toujours sa bonne mine et les marques de vertueuse fille. (...) Je me dépêcherai au plus tôt en faveur de nos filles.

À Dieu, ma très chère Fille, à Dieu soyons-nous à jamais. **Que son amour soit éternellement l'unité de notre cœur !**

Je salue d'une affection extrême ma très chère grande fille (MJ Favre) à laquelle je recommande la santé de notre douce Mère, et lui porte bien envie, sans lui désirer la privation de ce qu'elle possède. Elle vaquera cependant à rendre son cœur un peu fort et généreux contre la tendreté et délicatesse qui le tenait à tous propos sujet au dégoût. Vous savez, ma Fille, que notre cœur aime d'amour celui de cette grande fille. Saluez-la donc amoureusement de ma part.

M. FM de Chaugy I p. 154 : « De dire quelle consolation reçurent de sa visite tous ses bons parents de Dijon, ce serait chose superflue ; elle fut très visitée, mais elle ne sortait que par nécessité et pour aller aux églises ».

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère –14 septembre 1611 : *Béni soit Dieu qui vous a fait arriver au lieu où les affaires qu'il vous avait laissées sur les bras vous ont appelée. Ma très chère Fille, appliquez le travail et tracas que vous y souffrirez, à la gloire de la divine Majesté, pour l'amour de laquelle vous les subissez ; traitez des affaires de la terre avec les yeux fichés au ciel. Je serai toujours présent à votre chère âme comme vous-même, et répandrai soigneusement la bénédiction des Sacrifices divins sur votre peine, afin qu'elle vous soit douce et utile au saint amour, pour lequel mieux pratiquer vous êtes allée terminer les occasions de vos distractions. Ma chère Fille, tout ce qui se fait pour l'amour est amour ; le travail, oui même la mort n'est qu'amour, quand c'est pour l'amour que nous les recevons.*

Or sus, parlons de nos affaires. J'ai achevé ce bout de visite assez heureusement, et avec espérance de quelque fruit pour les âmes. Je me porte extrêmement bien, à mon avis, et observe soigneusement vos ordonnances pour ma santé. Mais, pour ma sainteté, qui est ce que vous affectionnez le plus, je fais guère de choses sinon mille continuels désirs et quelques prières particulières, afin qu'il plaise à Notre-Seigneur les rendre utiles et fructueuses pour tout notre cœur, et, presque ordinairement, je me trouve plein d'une douce confiance que sa divine Bonté nous exaucera. Et puisqu'en vérité nous désirons, en vérité nous parviendrons ; car ce grand Ami de notre cœur ne le remplit, ce me semble, de désirs que pour le combler d'amour, comme il ne charge les arbres de fleurs que pour les recharger de fruits. Ah Sauveur de notre âme, quand serons-nous autant ardents à vous aimer que nous le sommes à le désirer ?

Il me tarde, ma très chère Fille, que ce cœur que Dieu nous a donné, soit uniquement et inséparablement donné et lié à son Dieu par ce saint amour unissant qui est plus fort que la mort et que tout. Et remarquons que Notre Seigneur ne vous donne jamais de violentes inspirations de la pureté et perfection de votre cœur, qu'il ne me donne la même volonté, pour nous faire connaître qu'il ne faut qu'une inspiration d'une même chose à un même cœur, et que, par l'unité d'inspiration, nous sachions que cette souveraine Providence veut que nous soyons une même âme, pour la poursuite d'une même œuvre et pour la pureté de notre perfection.

Notre s^t Fondateur à S^r Jeanne-Charlotte de Brécharde –Bons, fin sept. début oct. 1611 : *Ce n'est que pour simplement vous saluer et assurer que je me presserai le plus que je pourrai pour bientôt vous revoir, et espère que ce sera avec notre mutuelle consolation et de toutes nos Sœurs mes chères filles. Cependant, persévérez courageusement à porter et supporter celles qui se trouveront faibles ; et croyez-moi, ma chère Fille, ma nièce, que Notre Seigneur, à qui vous êtes toutes, vous en saura un grand gré. Je Le supplie qu'il vous comble de force, de douceur et de bénédiction, et tout cette chère troupe de filles qui me sont précieuses comme la prunelle de mes yeux.*

Notre s^t Fondateur à S^r Claude-Françoise Roget – fin sept. début oct. 1611 : *Vous m'avez fait un grand plaisir de m'écrire, ma chère Filleule, ma Fille. Mais vraiment, il faut être bien brave à surmonter tous ces petits chagrins et la mélancolie qui les produit. Or, je sais bien que vous êtes fort fidèle pour ce regard, et que si vous faites quelques petits mauvais pas, soudain vous vous relevez humblement, doucement et sans vous étonner ; car il faut faire ainsi, ma chère Fille, pour devenir parfaitement sainte, qui est votre prétention. C'est aussi bien fait d'avoir de la confiance en notre Sœur de Brécharde, et c'est la grâce de Dieu qui nous rend ainsi le cœur franc envers ceux à qui, pour son amour, nous obéissons. À Dieu, ma chère Fille, que j'aime extrêmement en ce même Seigneur, pour lequel je suis tout vôtre et à votre mère (Mme Roget), et à ma Sœur Châtel, ma Sœur Milletot, ma Sœur Fichet, ma Sœur Thiollier ; car, quant à ma petite bien aimée Françon, je la salue à part comme ma petite fille toute mienne. Dieu soit béni, ma chère filleule, ma Fille.*

Notre s^t Fondateur à notre S^{te} Mère –Bons, 1^{er} octobre 1611 : *... J'espère en cette souveraine Providence, qu'elle vous conservera saintement et chèrement pour notre mutuelle consolation et réciproque avancement en son amour céleste, pour lequel je fais sans fin des agréables et désirables projets, que je supplie le Saint-Esprit nous faire suavement pratiquer. À Dieu, ma très chère Mère, ma Fille mienne, à Dieu soyons-nous à jamais, et à jamais Vive Jésus ! Amen. (...) **Le doux Jésus, auquel et par lequel je suis autant vôtre que vous-même**, vous veuille bénir et conserver à jamais, ma très chère Fille mienne.*

Notre s^t Fondateur à S^r Jeanne-Charlotte de Brécharde –Annecy 29-31 octobre 1611 : *L'on m'a averti que vous vous accablée de peine, que vous ne vous devêtez point plusieurs nuits de suite, que vous ne mangez comme point, que vous faites les services plus pénibles de l'infirmerie et puis retournez promptement soutenir le chant du chœur. Ô ma Fille, ma Fille, je ne veux point vous soyez si brave ; car voyez-vous, que me dirait notre Mère si en son absence il arrivait quelque mal à cette très aimée Jeanne Charlotte ? Certes, à son arrivée, je courrais fortune d'être blâmé comme un père peu vigilant sur sa très chère fille.*

Croyez le pauvre Père : prenez du repos et du repas suffisamment ; laissez amoureusement du travail aux autres et ne désirez pas d'emporter toutes les couronnes ; le cher prochain sera tout aise d'en avoir quelques unes. L'ardeur du saint amour qui vous pousse à vouloir tout faire, vous doit aussi retenir et laisser faire aux autres quelque chose pour leur consolation.

*Dieu nous sera bon, ma nièce ma Fille : j'espère qu'il nous menace pour ne point frapper, et que la chère Péronne de notre Mère lui ira au-devant à son arrivée (S^r Péronne-Marie tomba gravement malade en septembre), avec sa très chère lieutenant, ma fille très aimée, que je désire qui travaille avec un esprit ardent mais doux, fervent mais modéré, attendant le bon succès des maladies et affaires non de sa peine, non de son soin, mais de l'amoureuse bonté de son Epoux. Qu'il la veuille bénir éternellement, avec toute la troupe de ma très chère Mère absente et qui nous est si présente au cœur, en la présence de **Celui qui est l'unique tout du cœur de la Mère et des filles**. Priez-Le qu'ainsi soit du Père, afin que tout soit saintement égal en notre pauvre chère petite Visitation. Amen.*

M. FM de Chaugy I p. 154 : « Elle demeura 4 mois tant à Dijon qu'à Monthelon et Bourbilly, mettant ordre aux affaires de la maison, consolant son beau-père et ses sujets, enfin édifiant tous ceux qui la voyaient. Les parents de M. de Chantal, son feu mari, firent faire devant elle une assemblée de gens doctes, même des religieux, pour lui persuader, par des raisons de doctrine et de conscience, disaient-ils : 'qu'elle devait demeurer en son pays pour pourvoir aux biens de ses enfants ; qu'elle se devait contenter de vivre parmi les siens comme font en plusieurs lieux celles du tiers-ordre de st François'. Notre b^{se} Mère était trop bien fondée dans les maximes de la sainte folie de la croix, pour se laisser ébranler par la folle sagesse du monde. Il y eut une dame de ses parentes qui, voyant sa constance, et qu'elle ne pouvait être retenue par douceur, voulait que proches usassent d'autorité et de violence, lui dit en colère : 'que c'était une honte de la voir cachée sous deux aunes d'étamine ; que l'on devrait mettre ce voile en mille pièces'. Notre b^{se} Mère ne répondit rien autre, sinon qu'elle dit en souriant : 'Qui aime mieux sa couronne que sa tête ne perdra point, s'il peut, l'une sans l'autre', témoignant que ce voile était sa couronne, et qu'elle préférait cet état religieux à la conservation de sa vie.

M. de Thorens admirait la sagesse de ses déportements, de ses paroles et de son soin à expédier bien promptement les affaires, pour s'en retourner en sa chère Savoie, lui semblant d'être étrangère parmi son peuple, n'ayant plus de pays qu'elle estimât véritablement sien que la cité permanente du ciel, ni de séjour agréable que celui de sa petite Visitation. Les parents firent des instances incroyables pour la faire demeurer un an entier au pays, mais jamais elle n'y voulut entendre. Dieu lui faisant voir qu'il y avait en cela du stratagème de Satan, qui voulait retarder le progrès de la Congrégation, de laquelle il n'avait su empêcher le commencement ».

Notre s^t Fondateur à notre S^{te} Mère –Annecy, 15 novembre 1611 : *Je vous dirai franchement que, quant à l'obligation de votre conscience, je ne varie nullement et persévère à ce que je vous en ai dit il y a longtemps, qui est en un mot, que si la nécessité de la personne de ce bon seigneur (le baron de Chantal) est telle que vous soyez requise en présence pour la secourir, vous devez arrêter (prolonger votre séjour). Si ce n'est que la nécessité du meilleur état des biens, vous n'y êtes pas voirement obligée ; mais pourtant si la nécessité était extrême et grande et qu'elle ne put être remédiée que par vous, c'est-à-dire que vous ne puissiez suppléer par autrui aux affaires, vous pourriez librement arrêter le temps requis à cela, que je remets à votre discrétion (discernement) et prudence, ne pouvant dissimuler avec vous qu'en cette occasion je ne voie quelque sorte de tentation. Car sans doute, si vous vous fussiez remariée à quelque chevalier du fond de Gascogne ou de Bretagne, vous eussiez tout abandonné et on n'en eut rien dit. Maintenant que vous n'avez pas fait à beaucoup près un si grand abandonnement et que vous avez réservé assez de liberté pour avoir un soin modéré de votre maison et de vos enfants, parce que ce peu de retraite que vous avez fait est pour Dieu, il se trouve des gens qui tâchent de le faire estimer mauvais et contre le devoir.*

Ce que je ne dis pas pour ce bon chevalier (le baron de Chantal) ; mais pour ceux qui, à mon avis, ne sont pas bien fondés en cela, bien qu'en la lettre de Monsieur N. je les voie fort doctes et de grand esprit (...)

Au demeurant, pendant votre séjour, ces bonnes filles (les Sœurs de la Visitation) font au mieux qu'elles peuvent, afin qu'à votre retour vous ne trouviez point de décadence en cette heureuse vie en laquelle Dieu les a mises sous votre conduite.

Notre s^t Fondateur 28 novembre 1611 à Philippe de Quoex, prêtre à la Sainte-Maison de Thonon : *Je vous prie de faire tenir les présentes à M. de Blonay, et lui écrire que s'il lui plaît que sa fille vienne sans attendre le retour de M^{me} de Chantal, elle sera la bienvenue (Marie-Aimée n'entrera à la Visitation que le 25.01.1612). Ce que je dis, parce que M^{me} de Chantal, peut-être, ne viendra pas avant Noël, puisqu'elle est résolue d'achever et démêler toutes ses affaires avant que de revenir, afin de n'avoir plus sujet de distraction.*

S^r Péronne-Marie de Châtel était gravement malade. Cette languissante, dit la Mère de Chaugy, fut réduite en une telle extrémité, que, toute espérance de la pouvoir guérir étant perdue, on la disposa pour sa sépulture. Elle avait perdu la parole et l'usage de tous ses sens, lorsque notre b^x Père lui vint administrer l'Extrême Onction ; et au même temps, elle fut parfaitement guérie, et comme si elle fût revenue d'un profond sommeil, elle regarda le bon Évêque et puis s'endormit. Cela arriva le 14.12.1611.

Voici une lettre qui en témoigne :

Notre s^t Fondateur 15 décembre 1611 à M^{me} d'Aiguebelette : *Notre pauvre Sœur de Châtel nous fit tellement peur hier au soir, que, par l'avis du médecin, nous lui donnâmes les Saintes Huiles, qu'elle reçut avec foi et dévotion très grandes. Néanmoins cette nuit passée elle s'est si bien reposée... (l'autographe est coupé) que si ce n'est pas miracle, c'est au moins une spéciale grâce que Dieu a faites aux prières de ses chères compagnes qui toutes étaient déjà en larmes ; si bien qu'à mon jugement, il n'y a plus rien à craindre pour ce coup. Croyez que c'est une bonne fille et que Dieu la réserve pour s'en servir à bon escient. S'il vous plaît, ma chère Fille, vous ferez donner cette nouvelle à notre petite sœur Claudine (sœur de S^r Péronne-Marie), afin qu'elle en loue Dieu et qu'elle ne se mette point en peine, car cette malade est servie et assistée amoureusement, fervemment et fidèlement, selon l'ordre de la compagnie où elle est.*

Mme de Chantal doit arriver pour Noël, sinon que quelque affaire d'importance lui soit survenu ; car je lui ai écrit qu'elle n'épargnât pas le temps pour bien conclure tout ce qui est requis, afin qu'après son retour elle demeure en plus grand repos. Et si, il faut que je vous dise qu'elle m'écrivit par sa dernière lettre que l'on désire à Dijon, où elle est, une maison de la Visitation pareille à celle d'ici ; et faudra peut-être, dans quelque temps, y envoyer un couple ou trois des

filles que nous aurons, pour y donner commencement (la fondation de Dijon ne se fit qu'en 1622 le 8 mai). *Mais il n'est pas requis que ceci se sache encore ; c'est pourquoi je le dis à vous.*

La Mère de Chaugy raconte que notre b^x Père vint voir la malade le lendemain du jour qu'il l'avait administrée et que, sur le soir, il lui adressa ce billet (déjà cité plus haut) : *Courage, au nom de Notre Seigneur, ma pauvre très chère fille Péronne-Marie ! Remettons-nous du tout en vigueur pour servir de nouveau notre divin Maître en sainteté et justice tous les jours de notre vie. Tenez-vous doucement en repos en Dieu, pour reprendre vos forces de sa main, afin que quand notre chère Mère reviendra, elle nous trouve tous braves. Qu'aurait-elle dit, cette bonne Mère, si en son absence nous eussions laissé mourir sa chère Péronne ? Sans doute, son cœur en eut été maternellement affligé. Béni soit Dieu qui nous a visités en sa douceur, et qui nous a consolés ! Amen.*

Fr. Bouchard p. 206 : « Vers la fin de décembre, tout était réglé. Jeanne retourna à Dijon pour embrasser une dernière fois Celse-Bénigne que son oncle Claude Frémyot gardait sous sa protection jusqu'à son départ pour Paris, qu'ils fixèrent ensemble à l'année suivante.

M. FM de Chaugy I p. 155 : « Elle se diligenta de se retirer, ne perdant point de temps après qu'elle eut fait ce qui était véritablement nécessaire pour le bien de ses enfants. Cette 2^{nde} séparation fut aussi sensible que la 1^{ère} aux parents et sujets, mais rien n'émouvait cette généreuse femme que ce qui la pouvait aider à sa sainte entreprise.

« Le divin Époux qui avait mené sa bien-aimée aux champs, lui donna *ses mamelles, meilleures que le vin*, pendant ce voyage en Bourgogne. Elle entra dans une petite chapelle d'une paroisse pour ouïr Messe ; dès qu'elle fut à genoux, elle fut saisie d'un sacré ravissement qui lui ôta tellement l'usage des sens, qu'elle ne s'aperçut point quand le Prêtre se mit à l'autel ni que la Messe se dit. Assez longtemps après icelle, M. de Thorens, voyant que notre b^{se} Mère demeurait en prière, s'en alla mettre ordre au dîner, puis revint pour la quérir et demanda à notre chère s^t Favre si notre Mère voulait encore prier longtemps, qu'il se faisait tard ; elle lui répondit qu'elle ne bougeait point, et qu'elle n'avait osé lui dire mot ; il fut plus hardi et alla réveiller cette Épouse, qui fut fort surprise. Il lui fallut du temps pour revenir à soi, et elle demanda si on ne voulait pas qu'elle entendît la Messe ; on lui dit qu'elle était dite il y avait longtemps ; elle ne répondit mot, mais s'en alla, et était tellement absorbée, qu'elle ne savait bonnement ce qu'elle faisait et ne put dîner : ce qui faisait dire à M. de Thorens, quand on disait que notre b^{se} Mère se trouvait mal, qu'il ne la voulait point plaindre, et que c'était Notre Seigneur qui lui ôtait l'appétit. Notre b^{se} Mère conféra de cette grâce qu'elle avait reçue en cette petite église avec le rév. Père Granger, jésuite, et dit que c'était l'une des plus grandes qu'elle eût reçues jusqu'alors ; et l'année 1635, parlant de ce voyage avec nos Mères Favre et de Châtel, elle leur dit, ensuite des instantes prières qu'elles lui en firent, que *la principale lumière qu'elle reçut alors de Dieu fut du plaisir que Dieu prend dans l'âme pure et parfaite, et qu'alors elle avait eu l'inspiration du vœu de faire toujours ce qui serait le plus parfait et le plus agréable à Dieu, quand elle le pourrait connaître et discerner*, lequel vœu elle fit après qu'elle en eut obtenu le congé de notre b^x Père.

Elle fut de retour de ce voyage la veille de Noël et alla 1^{èrement} descendre chez notre b^x Père, lequel elle entretenit une partie du jour du succès de son voyage, puis se retira vers ses chères filles ; lesquelles elle trouva que Dieu avait visitées en son absence de plusieurs maladies corporelles, et comblées de beaucoup de grâces surnaturelles. Je ne sais si jamais fêtes de Noël se passèrent avec plus sainte et plus dévote joie ; quoique notre b^{se} Mère revînt d'un assez long voyage fait à cheval dans une saison rigoureuse, et qu'elle fût fort lasse. Les saints jours de Noël et de s^t Étienne, elle put un peu parler à notre b^x Père, et lui déclara l'inspiration qu'elle avait reçue de vouer de faire toujours ce qu'elle connaîtrait être le plus parfait et agréable à Dieu ; il le trouva bon, et le lendemain, jour de s^t Jean l'Évangéliste, ce B^x vint dire la Messe de la communauté, pendant laquelle notre b^{se} Mère fit ce vœu de très excellente perfection ».

Fragment du petit livret de notre s^{te} Mère-II p. 22 : *J'ai voué, par l'avis de mon b^x Père, l'an 1611, que quand je connaîtrais clairement et distinctement, sans doute, ce qui sera plus agréable à mon Dieu et plus parfait, pourvu que j'aie le loisir de faire l'élection, que, moyennant sa grâce, je le ferai sans restriction de chose quelconque. Je viens de confirmer mon vœu ce jour de la conversion de s^t Paul, 1627. Veuille mon Sauveur que ce soit à sa gloire ! J'en supplie sa bonté, par l'intercession de sa sainte Mère, de s^t Jean l'Évangéliste et de mon b^x Père. Amen.*

M. FM de Chaugy I p. 158 : « Le dernier jour de cette année 1611, notre b^{se} Mère commença à tenir le chapitre annuel, faire nomination des nouvelles officières et donner des aides, comme il se pratique aujourd'hui ». S^r Marie-Jacqueline fut nommée assistante, S^r Jeanne-Charlotte maîtresse des novices (c'étaient S^{rs} Marie-Adrienne et Claude-Marie), S^r Claude-Françoise sacristine, S^r Péronne-Marie économiste, dépensière et lingère, S^r Marie-Marguerite portière. On commença aussi à changer les médailles, croix, chapelets, images entre les Sœurs. « Ces changements étant faits, S^r Marie-Jacqueline Favre se mit à genoux et dit : 'Ma Mère, nous demandons l'obéissance pour visiter les malades'. Le lendemain, 1^{er} jour de l'an 1612, notre b^{se} Mère, accompagnée de notre S^r MJ Favre, sortit pour la 1^{ère} fois, pour aller par la ville servir les pauvres et consoler les malades. Cette digne Mère était toujours des 1^{ères} en ces offices de charité ; on la voyait gracieusement amiable parmi les pauvres. Elle allait toujours par la ville le voile baissé sur le visage, et accompagnée d'une religieuse, ne sortant jamais qu'elles ne fussent deux ».

Dans le prochain article, le n°3, consacré à *l'inspiration originale* ce dernier point sera développé.

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-1.01.1612 : *Ô Jésus, remplissez notre cœur du baume sacré de votre nom divin (Ct 1,2), afin que la suavité de son odeur se dilate en tous nos sens et se répande en toutes nos actions. Mais pour rendre ce cœur capable de recevoir une si douce liqueur, circoncisez-le et retranchez d'icelui tout ce qui peut être désagréable à vos saints yeux. Ô nom glorieux, que la bouche du Père céleste a nommé éternellement, soyez à jamais la superscription de notre âme* (on peut penser à Ex 12,21-23 : *Le sang de l'agneau pascal sur les portes du peuple d'Israël* ; Ct 2,4 : *L'enseigne au-dessus de moi est « Amour »*), *afin que, comme vous êtes Sauveur, elle soit éternellement sauvée. Ô Vierge sainte, qui, la 1^{ère} de toute la nature humaine, avez prononcé ce nom de salut, inspirez-nous la façon de le prononcer ainsi qu'il est convenable, afin que tout respire en nous le salut que votre ventre nous a porté.*

Ma très chère fille, il fallait écrire la 1^{ère} lettre de cette année à Notre Seigneur et à Notre Dame ; et voici la 2^{nde} par laquelle, ô ma fille, je vous donne le bon an et dédie notre cœur à la divine Bonté. Que puissions-nous tellement vivre

cette année, qu'elle nous serve de fondement pour l'année éternelle ! Du moins ce matin, sur le réveil, j'ai crié à nos oreilles : Vive Jésus ! et eusse bien voulu répandre cette huile sacrée sur toute la face de la terre.

Plaise à ce divin Poupon de tremper nos cœurs dans son sang et les parfumer de son saint nom, afin que les roses des bons désirs [peut-être le vœu du plus parfait ?] que nous avons conçus soient toutes pourprées de sa teinture et toutes odorantes de son onguent. Mon Dieu, ma fille, que cette circoncision est à propos de nos petits, mais grands renoncements ! [les changements de fin d'année] car c'est proprement une circoncision spirituelle.

Notre s^l Fondateur à notre s^{te} Mère-17.01.1612 : Voilà M. Michel qui va un peu plus tôt que l'ordinaire, afin que vous puissiez prendre votre tablette au moins une heure avant dîner. Mais, ma très chère fille, toutes deux, ces prises que vous ferez, sont tablettes cordiales ; surtout la 1^{ère}, composée de la plus excellente poudre qui fut jamais au monde. Oui, ma chère fille, car notre Sauveur a pris notre vraie chair, qui est en somme poudre ; mais en lui, elle est si excellente, si pure, si sainte, que les cieux et le soleil ne sont que poussière au prix de cette poudre sacrée. Or, la tablette de la Sainte Communion est cela même qui a été mis en tablette, afin que nous la puissions mieux prendre ; bien que ce soit la très divine et très grande table que les chérubins et séraphins adorent et de laquelle ils mangent par contemplation réelle, comme nous la mangeons par réelle communion. Ô Dieu, quel bonheur que notre amour, en attendant cette manifeste union que nous aurons avec Notre Seigneur au ciel, s'unisse par ce mystère si admirablement à lui ! (...)

Croyez, ma fille, que je prie Notre Seigneur pour vous avec tout notre cœur ; car mon âme est collée à la vôtre et je vous chéris comme mon âme, ainsi qu'il est dit de Jonathan et de David. **Dieu soit à jamais propice à ce cœur, tout voué, tout dédié, tout consacré au céleste amour.**

Notre s^l Fondateur à notre s^{te} Mère-24.01.1612 : Je vous seconderai le plus doucement qu'il me sera possible, ma très chère fille, en votre juste intention, bien qu'entre nous il n'y a ni 2nd ni 1^{er}, ains une simple unité. Ce matin, m'étant éveillé un peu à bonne heure, j'ai pensé que peut-être il serait à propos demain, qu'avant que de venir à la sainte Messe, vous fissiez appeler toutes vos filles vers vous, et puis que vous fissiez venir les deux qui doivent être reçues [Claude-Agnès Joly de la Roche et Marie-Aimée de Blonay], et qu'en présence des autres, vous leur disiez trois ou quatre paroles en ce sens :

'Vous nous avez demandé d'être reçues entre nous pour y servir Dieu en unité de même esprit et de même volonté ; et, espérant en la Bonté divine que vous vous rendrez bien affectionnées à ce dessein, nous sommes pour vous recevoir ce matin au nombre de nos Sœurs novices, pour, selon l'avancement que vous ferez en la vertu, vous recevoir par après aux oblations, dans le temps que nous aviserons. Mais, avant que de passer plus outre, pensez bien derechef en vous-même à l'importance de ce que vous entreprenez ; car il serait bien mieux de n'entrer pas parmi nous, qu'après y être entrées donner quelque occasion de n'être point reçues aux oblations. Que si vous avez bonne volonté, vous devez espérer que Dieu vous favorisera.

'Or entrant céans, sachez que nous ne vous y recevons que pour vous enseigner, tant que nous pourrons, par exemple et avertissements, à crucifier votre corps par la mortification de vos sens et appétits de vos passions, humeurs, inclinations et propres volontés, en sorte que tout cela soit désormais sujet à la loi de Dieu et aux règles de cette Congrégation (cf. Const. XXXIII De la directrice). Et à cet effet, nous avons commis la peine et le soin particulier de vous exercer et instruire à ma S^e de Brécard ici présente, à laquelle vous serez obéissantes, et l'écouteriez avec respect et tel honneur qu'on connaisse que ce n'est pas pour la créature que vous vous soumettez à la créature, mais pour l'amour du Créateur que vous reconnaissez en la créature. Et quand nous commettrions une autre pour être votre Maîtresse, quelle qu'elle fut, vous devriez lui obéir avec toute humilité pour la même raison, sans regarder en la face de celle qui vous gouvernera, mais en la face de Dieu qui l'a ainsi ordonné.

'Vous entrerez donc en cette école de notre Congrégation, pour apprendre à bien porter la croix de Notre Seigneur, par abnégation, renoncement de vous-même, résignation de vos volontés, mortification de vos sens (cf. Const. XLIV De l'entrée des novices). Et moi je vous chérirai cordialement comme votre sœur, mère et servante ; toutes nos Sœurs vous tiendront pour leurs sœurs très aimées et cependant vous aurez ma S^e de Brécard pour Maîtresse, à laquelle vous obéirez, et suivrez ses avertissements avec l'humilité, sincérité et simplicité que Notre Seigneur requiert en toutes celles qui se rangent en cette Congrégation. Vous vous tromperiez bien si vous pensiez être venue pour avoir plus grand repos qu'au monde, car au contraire, nous ne sommes ici assemblées que pour travailler diligemment à déraciner nos mauvaises inclinations, corriger nos défauts, acquérir les vertus ; mais bienheureux est le travail qui nous donnera le repos éternel'.

Note : Dans ce projet d'exhortation, se trouve tout un idéal de vie religieuse dont les contemporains du st Fondateur virent, et de très bonne heure, la haute portée. L'un d'entre eux, bon juge en la matière, Dom Sens de Sainte-Catherine, lui écrivait le 3 février suivant :

« Quand je considère votre Congrégation devant Dieu, je la vois aussi haute en amour comme vous l'avez faite profonde en humilité. »

Or, je ne dis pas, ma chère fille, que vous disiez ni ces paroles, ni tout ceci, mais ce que vous verrez à propos, plus pour l'édification et réveil des autres, que pour celles-ci. Je trouverais encore bon qu'après que vous aurez tiré promesse d'elles, qu'elles se comporteront bien, vous ajoutassiez :

'Bénites seront celles qui vous donneront bon exemple et qui vous consoleront en votre entreprise. Amen'

Voilà ce que j'ai pensé, si vous estimez à propos. Bonsoir, ma très chère Mère, ma fille vraiment mienne. Vive Jésus et Marie !

Notre s^l Fondateur à notre s^{te} Mère-25.01.1612 : Le très grand et miraculeux s^l Paul nous a réveillés de grand matin, ma très chère fille, si fort il s'est écrié aux oreilles de mon cœur et du vôtre : Seigneur, que voulez-vous que je fasse ? Ma très chère Mère et toute chère fille, quand sera-ce que, tous morts devant Dieu, nous revivrons à cette nouvelle vie en laquelle nous ne voudrions plus rien faire, ains laisserons vouloir à Dieu tout ce qu'il nous faudra faire, et laisserons agir sa volonté vivante sur la nôtre toute morte ?

Or sus, ma chère fille, tenez-vous bien à Dieu ; consacrez-lui vos travaux, attendez en patience le retour de votre beau soleil. Ah ! Dieu ne nous a pas forclos de la jouissance de sa douceur, il l'a seulement soustraite pour un peu, afin que nous vivions à lui et pour lui, et non pour ses suavités ; afin que nos Sœurs travaillées [éprouvées] trouvent chez nous un secours compatissant et un support suave et amoureux ; afin que, d'un cœur tant écorché, mort et maté, il [Dieu] reçoive l'odeur agréable d'un saint holocauste.

Ô Seigneur Jésus, par votre tristesse incomparable, par la désolation non pareille qui occupa votre Cœur divin au mont des Oliviers et sur la croix, et par la désolation de votre chère Mère, qu'elle eut tandis qu'elle fut privée de votre

présence, soyez la joie, ou au moins la force de cette fille, quand votre Croix et Passion est très uniquement conjointe à son âme.

Je vous envoie cet élan de notre cœur, ma très chère fille, que le grand st Paul bénisse. Je pense qu'il vous faut caresser la sœur de notre Sr N, car enfin la douce charité est la vertu qui répand le bon odeur édificatif [la bonne odeur de l'édification], et les personnes moins élevées la reçoivent avec plus de profit.

Note : Il s'agit vraisemblablement de Marie-Antoine, sœur de Claude-Marie Thiollier qui prit l'habit le 21.11.1612 et fit profession le 25.01.1614 ; ce fut la 1^{ère} de l'Institut reçue comme S^r Domestique. Elle accompagna les fondatrices de Grenoble (4.04.1618) et mourut en ce monastère le 11.12.1648, au rang des S^{rs} associées, âgée d'environ 70 ans. « Fidèle à la pratique de toutes les vertus, elle en était un vrai modèle, surtout en celles de l'humilité, simplicité, support du prochain et abnégation d'elle-même » (*Livre du Couvent d'Annecy*).

La Visitation Sainte-Marie p. 45 : « Puis voici 'deux grandes filles, Claude Agnès Joly de la Roche et Marie-Aimée de Blonay, qui se rangèrent avec nous, écrit s^{te} Jeanne de Chantal, environ 18 mois après que nous fûmes enfermées (c'était le 25.01.1612) ; leurs noms doivent être en perpétuelle bénédiction dans l'Institut pour les grandes vertus qu'elles y ont pratiquées, qui ont servi d'exemple et de courage à plusieurs, et pour les autres grands services qu'elles y ont rendus' ».

❖ Sœur Claude-Agnès Joly de la Roche

Née en 1591, elle était fille du gouverneur du château d'Annecy, Jean et Claudine Joly de la Roche, fidèles amis et disciples de notre b^x Père. Mais ils excédèrent en pratiques de dévotion et eurent trop de négligence pour les affaires de leur famille. « C'est en leur considération que notre v^{ble} Père inculque à Philothée que la dévotion parfaite ne gêne rien, qu'elle ne doit empêcher ni le soin des affaires, ni l'éducation des enfants » (Mère de Chaugy)

La Visitation Sainte-Marie p. 45 : « Toute faite de grâce et d'énergie, attirante par ses dons extérieurs, par l'éclat et la solidité de son esprit, M^{elle} Claudine de la Roche avait beaucoup plu au monde, et le monde ne lui avait pas déplu. Deux jeunes gentilshommes, brûlant de passion, s'étaient résolus d'user de sortilège et d'enchantement pour la séduire. Avec cette intention, ils vinrent au château d'Annecy quand ils la croisèrent dans la cour. Mais son visage leur apparut tout rayonnant, ils furent si impressionnés qu'ils se retirèrent et allèrent aussitôt se confesser. Sauvée ainsi par miracle, elle avait fait, en action de grâces, le vœu de chasteté entre les mains de s^t François de Sales. L'exemple de son amie, M^{elle} Favre qui, en attendant l'établissement de la Visitation, vivait dans le monde comme dans un cloître, excitait pourtant sa raillerie. La voyant dans l'église baisser son écharpe, fermer les yeux et joindre les mains pour prier avec plus d'attention et de ferveur, elle la contrefaisait comme en se jouant. Or, elle fut prise : à mesure que par moquerie elle fermait les yeux, Dieu lui ouvrit le cœur et lui départit un rayon de sa lumière céleste ; c'était la secrète Visitation qui l'appelait à faire partie, elle aussi, du nouvel Institut.

Dès le début de sa vie religieuse, elle entra dans l'esprit de notre Sauveur à Nazareth et se forma ainsi à une vie d'oraison nourrie par de continuelles victoires sur sa passion la plus véhémement : l'aversion à la soumission. Elle obtint de recommencer son noviciat 6 ans après, sous la direction de Mère Péronne-Marie de Châtel. Bientôt elle fut attirée à considérer le Cœur de Jésus mourant, comme le Livre des 7 sceaux écrit dedans et dehors et ouvert par le coup de la lance ; invitant les novices ses compagnes à lire dans ce Cœur adorable avec tous les célestes amants, les secrets de l'amour de Dieu et de ses mystères. Elle y apprit elle-même les deux grandes sciences de l'oraison et d'une profonde humilité, qui furent son caractère distinctif, et l'amour de la croix.

En S^r Claude-Agnès, S^r Marie-Adrienne Fichet va rencontrer une émule. Elle la surpassa bientôt par la fidélité de ses souvenirs et l'exactitude de sa rédaction. *Notre Institut*, écrivait plus tard s^{te} Jeanne de Chantal, lui a une obligation éternelle d'avoir eu le soin de recueillir les Entretiens de notre v^{ble} Père et un grand nombre de ses sermons, Dieu l'ayant douée d'une si heureuse mémoire qu'elle rapportait mot à mot ce que notre bon Prélat avait prêché, plusieurs jours après l'avoir ouï. À la 1^{ère} période de sa cueillette appartiennent les Entretiens *De la confiance, De la désappropriation, De la modestie*. Puis au cours de l'année 1618, elle recueillit une belle collection d'Entretiens. Ceux *De la cordialité, De la vertu d'obéissance, De l'esprit des règles et De la volonté de Dieu* datent de cette époque.

Quand notre s^{te} Mère partit pour Bourges, S^r Claude-Agnès fut chargée de la Communauté d'Annecy en qualité d'assistante-commise. Pendant le séjour de nos s^{ts} Fondateurs à Paris, M. Michel Favre confesseur du Saint et de la Communauté lâcha les rênes à sa ferveur sans connaître assez la faiblesse de sa complexion, ces excès de pénitences ruinèrent sa santé.

Elle fit preuve d'une parfaite douceur dans de longues et continuelles souffrances. « Le chemin de la croix, disait-elle, soit intérieur, soit extérieur, est le plus assuré, le plus court et le plus désirable, pourvu qu'on ait du courage et de l'amour ».

En juillet 1620, S^r Claude-Agnès partait à Orléans pour fonder le 9^{ème} monastère de l'Institut dont elle était la 9^{ème} religieuse, c'est à l'occasion de ce départ des sœurs fondatrices que notre b^x Père donna l'entretien de l'espérance. Dans un livre à l'usage de la nouvelle supérieure notre b^x Père avait écrit ces lignes : *Allez, ma très chère fille, Dieu vous sera propice. Trois vertus vous sont chèrement recommandée : la débonnairété très humble, l'humilité très courageuse, la parfaite confiance à la Providence de Dieu ; car quant à l'égalité de l'esprit et même du maintien extérieur, ce n'est pas une vertu particulière, mais l'ornement intérieur et extérieur de l'épouse du Sauveur. Vivez donc ainsi toute en Dieu et pour Dieu, et que sa Bonté soit à jamais votre repos.*

Dans le tome XXVI, il y a aussi de notre s^t Fondateur des Avis adressés à Mère Claude-Agnès p. 334 et 356

L'estime générale lui fut bientôt acquise ; les personnes du plus haut rang, même parmi les ecclésiastiques, tenaient à grand honneur de s'éclairer de ses lumières et de s'aider de ses conseils ; des conversions éclatantes furent plus d'une fois le fruit de ses entretiens. Pour faire ces admirables conversions elle se servait de la méthode de notre b^x Père, en gagnant d'abord le cœur par le dépouillement intérieur et par une sainte occupation en Dieu. Elle disait que celui qui a gagné le cœur a tout gagné, et qu'il n'est pas malaisé de corriger l'extérieur quand la volonté s'est rendue.

Voici la dernière lettre que notre s^t Fondateur lui adressa le 14.10.1622 : *À Dieu, la louange de l'exercice que sa Providence vous donne par cette affliction de maladie, qui vous rendra sainte, moyennant sa sainte grâce ; car, comme vous savez, vous ne serez jamais épouse de Jésus glorifié, que vous ne l'ayez premièrement été de Jésus crucifié, et ne jouirez jamais du lit nuptial de son amour triomphant, que vous n'ayez senti l'amour affligeant du lit de sa sainte Croix. Cependant,*

nous prions Dieu qu'il soit toujours votre force et votre courage en la souffrance, comme votre modestie, douceur et humilité en ses consolations.

Éminemment contemplative et très favorisée de Dieu, Mère Claude-Agnès le fut aussi plus que d'autres par s^t François de Sales, après la mort de ce cher Père de son âme. De nombreux miracles furent opérés tant parmi les habitants d'Orléans que dans le monastère de cette ville où elle était supérieure, et des odeurs célestes y rendirent comme sensible la présence du bienheureux.

L'Évêque de Nantes la réclama pour une fondation dans son diocèse, mais la ville de Rennes l'obtint et la vit arriver en 1628, à la tête d'un nouvel essaim de la Visitation. C'est dans ce monastère qu'elle est retournée à Dieu le 30.12.1630, elle avait 38 ans.

Notre ste Mère lui avait écrit deux mois avant sa mort : *Je vois l'état admirable où la bonté de Dieu vous tient. Oh ! quand sera-ce que vous aurez mérité tant de grâces que de souffrir en tout le corps et en tout l'esprit ? Par cette voie, Dieu vous veut toute à lui et il demande que, pour l'amour de lui, vous vous détachiez absolument de toutes choses ; cela veut dire : non seulement des soulagements corporels, ce qui est peu à votre courage, mais encore de toute consolation, lumière et sentiment intérieur, afin que lui seul vous soit toutes choses. Que de trésor en cet abîme d'afflictions ! Nous pensons que tout est perdu, et c'est là où nous goûtons la plus suave, la plus simple et la plus délicate union de notre esprit avec le bon plaisir de Dieu, sans mélange de nulle science, intelligence ni satisfaction. Et c'est correspondre fidèlement aux plus hauts desseins qu'il ait sur nous que de s'abandonner entièrement à sa volonté dans cette souffrance.*

On la tenait pour une sainte, si bien qu'on sollicitait comme une grâce des objets qui eussent touché à sa personne. Le supérieur des Barnabites de Paris ayant appris qu'une médaille qui avait été à son usage faisait des merveilles : « Je ne m'étonne pas, dit-il, je m'étonnerais plutôt si elle n'en faisait point. Je ne sais s'il y eut jamais une âme plus attentive à la pratique de l'humilité que cette Mère ».

❖ Sœur Marie-Aimée de Blonay

Née le 13.12.1590, elle entra la 10^{ème} à la Visitation. Elle fit son oblation comme sr Claude-Agnès le 10.02.1613.

La Visitation Sainte-Marie p. 45 : « Puisque nous nous plaisons à remarquer les dispositions lointaines de la Providence dans la formation des âmes, quel intérêt n'aura pas pour nous la grâce que reçut à 15 ans M^{elle} de Blonay : prélude de son appel à la vie humble de la Visitation.

« En entrant dans une église un dimanche 21 novembre, elle avait ressenti de l'amertume en son cœur d'avoir à céder le pas à la dame du lieu sur une terre dont ses ancêtres avaient été les seigneurs. Dans cette pensée, elle s'endormit dans son banc et vit en songe un grand nombre de jeunes filles qui suivaient la Sainte Vierge montant au temple. Elle voulut être de la suite, mais la Vierge la rebuta disant : 'Vous n'êtes pas assez petite pour moi qui ai fait choix d'être abjecte et la dernière en la maison de mon Dieu'. Ayant dit ceci, cette Reine des vierges commença à monter par 15 marches, sur chacune desquelles ayant posé son pied elle laissait une vertu écrite en gros caractères d'or. La 1^{ère} était l'humilité, la 15^{ème} comme la plus haute et la fin de toutes était la charité. Et le songe s'évanouit bientôt, laissant la jeune Aimée dans une grande confusion et sous une influence de grâce qui dura jusqu'à sa mort. Il ne se passa pas de jour en effet, sans que le souvenir de cette quinzaine mystique qui devait la conduire à Dieu en union avec Marie, ne fût un aliment pour sa piété et un aiguillon pour sa ferveur pratique (*Vie*).

« S^t François de Sales avait connu cette enfant presque dès le berceau durant son apostolat au Chablais. Il avait été émerveillé de la précocité de son intelligence perçante et raisonneuse, de sa facilité à spiritualiser toutes choses et de sa tendresse ingénieuse pour les malheureux. Il n'avait cessé dans la suite de partager la sollicitude paternelle de M. de Blonay qui, après son veuvage s'était fait d'église ; lorsqu'en 1608, elle lui avait confié sa résolution d'être religieuse, tout joyeux il avait écrit à la baronne de Chantal : *Courage, Dieu nous veut aider en notre dessein ; il nous prépare des âmes d'élite.*

« Longtemps avant son entrée à la Visitation, Marie-Aimée avait trouvé un grand secours au milieu des épreuves dans la lecture quotidienne du 4^{ème} chapitre de s^t Matthieu. Au début de son noviciat, s^t François de Sales lui fit copier par son aumônier les 3 chapitres suivants (= Sermon sur la montagne), afin qu'elle s'appliquât à les méditer parce que *c'est de là, dit-il, que j'ai principalement tiré l'esprit et les maximes que je veux établir en notre congrégation.* La Mère de Chantal y ajouta les constitutions écrites à la main, S^r Jeanne-Charlotte de Brécard (la Maîtresse) une discipline et S^r Péronne-Marie de Châtel un cilice. C'était tout ce qu'il fallait pour se mettre à l'œuvre de sa perfection.

« Mais voici qu'après les saints enthousiasmes des 1^{ers} mois, la pratique de l'humilité paraît bien difficile à la novice. S^t François de Sales lui rappelle alors la grâce de ses 15 ans : *Notez, ma très chère fille, que Dieu a commencé ses visitations en votre âme sur le sentiment et l'exercice de la petitesse, bassesse et humilité, pour approuver l'avis qui vous est donné de bien vous réduire à ce point et d'être vraiment une petite fille : je dis toute petite, en vos yeux, en vos exercices, en obéissance, naïveté et abjection de vous-même ; petite, et un vrai enfant, qui ne cache ni son bien, ni son mal à son père, à sa mère, à sa nourrice.*

« Timide et ardente à la fois, d'un esprit profond, elle faisait déjà présager à son bx Père que Dieu ferait d'elle quelque chose d'extraordinairement bon : 'A la cérémonie d'oblation 10.02.1613 le s^t évêque prêcha sur ces paroles de David : *Ordonnez un jour solennel, et amenez la victime jusqu'à la corne de l'autel.* L'office terminé, il dit à la Mère de Chantal : *Je crois que Dieu veut faire quelque chose d'extraordinairement bon de notre chère cadette. Sa Bonté a daigné m'en donner de grands sentiments, et je ne me souviens pas d'avoir jamais rien offert à Dieu avec plus d'ardeur, ni de meilleur cœur, que cette pauvre petite colombe.*

Elle contribua en 1615 à la fondation du monastère de Lyon, où elle fut Directrice, et le gouverna en 1622-1628, et 1631-1637. Supérieure à la Visitation de Bourg en Bresse en 1638, elle fut rappelée à Annecy en 1641 pour succéder à s^{te} Jeanne de Chantal. Dans l'exercice des charges qui lui furent confiées, elle montrera d'abord, il est vrai, plus de sévérité que de suavité ; mais après la mort du Saint qui lui dira pour dernier adieu au monastère de Lyon : *Ma fille, je vous lègue mon esprit et mon cœur,* elle deviendra comme une personnification de la douceur de cœur et de l'humilité. La tendresse et la confiance de s^{te} Jeanne de Chantal envers la Mère de Blonay se trahissent à toutes les pages des innombrables lettres qu'elle lui a écrites.

Elle mourra en odeur de sainteté le 15.06.1649, après avoir été, par l'étendue de son esprit, la fermeté de son caractère, les vertus héroïques qu'elle pratiqua, les services éminents et nombreux rendus à l'Institut, une de ses supérieures les plus remarquables, et, nous osons le dire, comme un vivant reflet des deux fondateurs ».

Lire quelques unes des lettres de notre b* Père XVIII p. 170 ; XIX p. 91, 208, 362 ; XX p. 228, 288.

ainsi que de notre s^{te} Mère (elle lui en écrivit 285)

I p. 156, 289, 300, 500, 528, 567, 604 ; 610

II p. 144, 148, 402, 464, 615, 640 ;

III p. 476 (impression des Règles et Coutumiers) ;

IV p. 518 ;

V p. 147 ; 497 ; 793 ;

VI p. 254, 283, 428